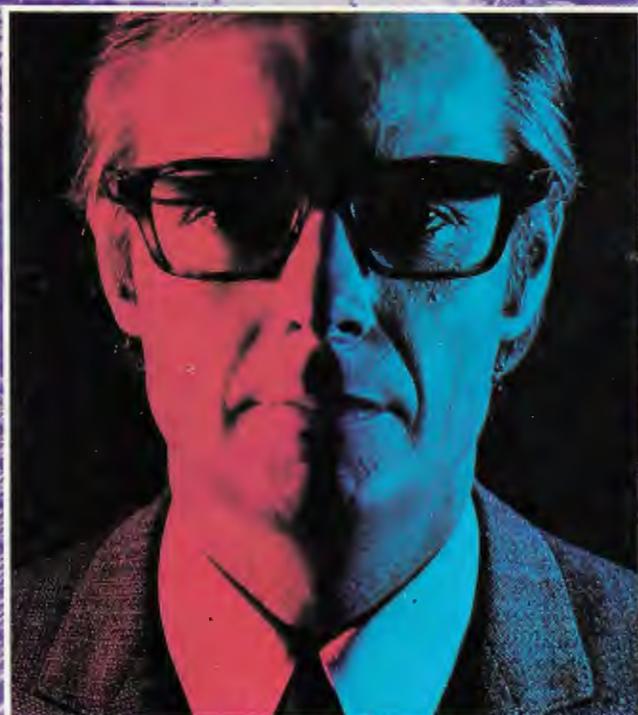




N° 12 NOUVELLE FORMULE
2,50 F
MAI-JUIN 1975

LA JAUNE ET LA ROUGE

LES INÉGALITÉS SOCIALES



X

Revue mensuelle
de la société amicale
des anciens élèves
de l'École
Polytechnique

1975

groupe rhône-poulenc



8 divisions opérationnelles entrent en action !

<p>division chimie minérale Mines Grands intermédiaires minéraux Produits chimiques minéraux Engrais</p> <p>division pétrochimie Pétrole et énergie Grands intermédiaires pour plastiques Grands produits organiques Grands intermédiaires pour textiles</p> <p>division polymères Matières thermoplastiques Matières thermodurcissables Caoutchouc polychloroprène Adjuvants divers pour matières plastiques et caoutchouc</p>	<p>division films Films Reprographie Industries graphiques Bandes magnétiques</p> <p>division chimie fine Plastiques spéciaux (thermostables, silicones...) Produits spéciaux (alumine, terres rares...) Génie médical, membranes Produits pour la parfumerie Produits pour l'alimentation humaine Chimie industrielle (produits pour le caoutchouc, acides oxaliques, lactiques...)</p>	<p>division phytosanitaire Insecticides Herbicides Fongicides</p> <p>division santé Spécialités humaines Spécialités vétérinaires Laboratoires Spécia, Adrian Marinier, Théraplix, Institut Mérieux, Roger Bellon Produits pour l'alimentation animale</p> <p>division textile Fibres synthétiques (polyamide, polyester, acrylique...) Fibres artificielles (cellulosiques...)</p>	 <p>rhône-poulenc</p> <p>22, Avenue Montaigne 75360 Paris Cedex 08. Tél. 256.40.00</p>
--	--	--	--



Sommaire

Rubriques

Le mot du Président	3
Bibliographie polytechnicienne	4
Discographie	6
Le courrier des lecteurs	7

Le mot du rédacteur en chef

Un an <i>par F. Bourcier (59)</i>	11
--	----

L'Œil de l'X

Les inégalités sociales <i>par J. Méraud (46) et F. de Witt (64)</i>	12
---	----

Recherche scientifique

Protection flottante contre la houle <i>par J. Piot (14)</i>	20
---	----

La vie de l'École

Les mariés de l'an II <i>par F. Drouin (71)</i>	28
Présentation au drapeau	30
Liste des places de sortie prises par les élèves ...	32

La Vie de l'Association

Conseil d'Administration du 8 janvier	34
Conseil d'Administration du 17 février	42
Conseil d'Administration du 19 mars	46
Rapport moral	48
Rapport du trésorier	52
Caisse de secours	57
Carnet polytechnicien	61
Groupes X	64
Petites annonces	66

Rédacteur en chef : Francis Bourcier (59).

Conseil : Michel Burton.

Rédaction Générale : Marie-Joseph Conchon.

Maquette : Didier Chapelot, Marc Blais.

Humour : Hamon.

Chefs de rubriques :

Enseignement : François Bosqui (60).

L'œil de l'X : François de Witt (64).

Recherche scientifique : Yannick d'Escatha (66)

Vie de l'École : Albert Bressand (70).

Comité de rédaction : Begon-Lours (62), Bosqui (60), Bourcier (59), Bressand (70), Burton, Citroën (37), Conchon, Durieux (64), Drouin (71), d'Escatha (66), Halphen (67), Levy (57), Stoffaës (66), Weil (29), de Witt (64).

Rédaction : 32, rue d'Hauteville, 75010 Paris, tél. : 246.50.70 (71).

Directeur de la publication :

Francis Bourcier.

Dépôt légal : 2.190

Commission paritaire n° 26757

Imprimerie Landais Paris 10°

CE NUMERO DE « LA JAUNE ET LA ROUGE » A ETETIRE A 13.000 EXEMPLAIRES.

Petites annonces d'offres et demandes d'emploi pour camarades : Bureau des carrières, 12 rue de Poitiers 75007 Paris, tél. : 222.76.27

Autres petites annonces – Carnet polytechnicien Communiqués de groupes – Bibliographie : Secrétariat de l'AX, 17 rue Descartes 75230 Paris Cedex 05. Tél. : 033.32.83 poste 320.

Publicité : Régie-Presses, Tour Maine Montparnasse, 75755 Paris Cedex 15, tél. : 538.24.22 poste 17.42

Photos de couverture : Filip Morton et Magnum.

Les documents ne sont pas rendus et leur envoi implique l'accord de l'auteur pour leur libre publication.

Tarif de l'abonnement : 40 F.

Prix du numéro : 2,50 F.

Prix du numéro Spécial Banque : 30 F.



Le sigle de l'eau propre.

Fondé en 1933, l'Omnium d'Assainissement est spécialisé dans les techniques d'hygiène publique. Son activité, dans le domaine du traitement des eaux, porte sur l'étude et la réalisation d'installations d'épuration d'eaux résiduaires : urbaines, industrielles et mixtes. Elle porte également sur la conception et la réalisation d'installations de traitement d'ordures ménagères et de déchets industriels.

Disposant de procédés et de techniques de pointe et d'une solide expérience confirmée par l'exploitation de nombreuses installations, l'O.D.A. est apte à affronter tous les problèmes de traitement d'effluents et de boues résiduaires quelles que soient leur importance et leur complexité. Ses références en France et à l'Etranger le placent au premier rang des spécialistes européens.

Omnium d'Assainissement. Spécialiste du traitement des eaux usées de toute nature.
9, rue Emile Allez - 75848 Paris Cedex 17. Tél. 754.27.09 et 64.91.

ADM



La Jaune et la Rouge

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le mot du Président est reporté au numéro suivant.



Bibliographie polytechnicienne

Les Centrales Nucléaires

par Georges Parreins (30) Préface de Jacques Yvon

1 volume, 11,5 x 17,5 cm, de 128 pages - illustrations - graphiques - tableaux.

Collection *Que Sais-je* (n° 1037) - 3^e édition refondue - 4^e trimestre 1974. Presses Universitaires de France, 108, Boulevard St-Germain, Paris.

Nous avons là une mise au point concise et opportune, au sujet des centrales nucléaires, qu'elles soient de types éprouvés et actuellement en service, ou de types avancés en cours d'étude.

Un chapitre sur les dangers que comportent ces installations, un autre sur leur économie, sont particulièrement intéressants au milieu des polémiques actuelles.

Géographie économique et ferroviaire des pays du marché commun et de la Suisse, Royaume-Uni, Eire, Danemark,

par H. Lartilleux (24).

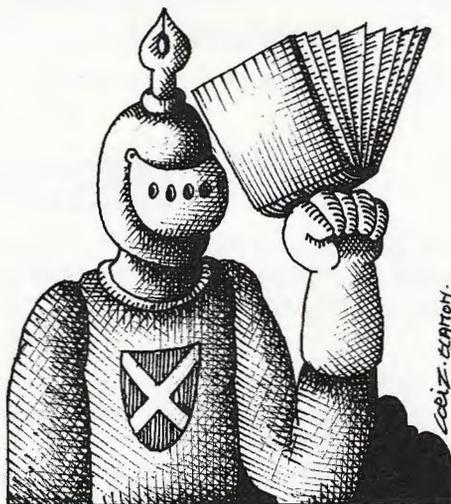
En dépôt à « La Vie du Rail », 11, rue de Milan, Paris 9^e. Un volume 21 x 29, de 38 pages et une annexe - 56,80 F.

Le tome 7 de cet ouvrage considérable, consacré au Royaume-Uni, à l'Eire et au Danemark, vient de paraître.

Comme les précédents tomes de cet ouvrage, celui-ci donne, pour le pays étudié, une vue du passé et de la situa-

tion actuelle dans tous ses aspects. Une place particulière est accordée à tous les réseaux de transport. La partie géographique est intéressante au point de vue du tourisme.

Par l'étendue de sa documentation et la clarté de sa présentation assurées par de nombreux schémas et cartes, l'ouvrage peut rendre de grands services dans de nombreux domaines.



Les sondages au service de l'audit

par Max Yribarren (59)

324 pages - prix franco T.T.C. 109 F. Editions *Hommes et Techniques*, 2, rue Benoit Mahon 92154 Suresnes.

Ce manuel d'application pratique, directement utilisable par des lecteurs n'ayant aucune mathématique parti-

culière : gestionnaires d'unités, experts comptables et comptables d'entreprises, auditeurs internes et externes. L'objectif recherché est de garantir l'objectivité et la fiabilité des contrôles tout en améliorant dans des proportions importantes le rapport coût/efficacité. Du point de vue des méthodes, il s'agit d'estimer des valeurs et des proportions. S'agissant d'un manuel pratique et non d'un traité de mathématiques, l'accent est mis sur les procédures opératoires à mettre en œuvre, avec de nombreuses illustrations concrètes.

Cet ouvrage doit sans doute beaucoup à l'expérience professionnelle de Max Yribarren comme consultant à la CEGOS.

Ecrits d'action Sachez rédiger pour réussir dans votre profession

par P. Idatte (22)

1 volume 15,5 x 24 cm, 152 pages - 5^e édition revue - 1^{er} trimestre 1975 - Les Editions d'Organisation, 5, rue Rousselet, 75007 Paris.

Ce livre analyse les divers modes d'expression écrite utilisés dans la vie professionnelle et signale de façon précise les qualités à rechercher comme les plus fréquentes des erreurs à éviter. Les conseils qu'il donne, appuyés sur des exemples - et des contre-exemples - de rédaction de textes complets seront particulièrement utiles à une époque où la négligence dans l'écriture atteint un degré tel qu'elle devient un obstacle à la lecture de certains documents malgré l'intérêt des éléments qu'ils contiennent.

L'invasion pharmaceutique

par J.-P. Dupuy (60) et S. Karsenty 270 pages, 32 F - aux Editions du Seuil - Collection *Sociologie*.

« Chaque année nous consommons davantage de médicaments. Notre santé est-elle meilleure pour autant? ». Telle est la question posée par les auteurs. Ils analysent dans cet ouvrage les relations entre le médecin « ordonnateur » et le patient « ordonné », entre le laboratoire pharmaceutique et le médecin prescripteur, entre la Sécurité sociale d'une part, les médecins et les « assujettis » d'autre part. On reconnaîtra en Dupuy l'auteur d'un article paru dans la Jaune et la Rouge :

« Pour une critique radicale de la société industrielle ». Chercheurs au Centre de recherche sur le bien-être (CEREBE), les auteurs sont assez représentatifs d'un nouveau type d'économistes qui se préoccupent au moins autant des finalités que des moyens. Ivan Illitch n'est point nommé, mais il n'est pas loin.

La mort du dollar

**par J. A. Kosciusko-Morizet (63)
et J. Peyrelevade (58)**

1 volume 14 x 20,5 cm, de 240 pages - Collection *Economie et Société* - Editions du Seuil, 27, rue Jacob, 75006 Paris, 1er trimestre 1975.

Ce livre a le très grand mérite d'exposer dans un langage simple et clair ce qu'est la crise monétaire internationale actuelle.

Les auteurs en voient la cause essentielle dans l'inflation américaine, à laquelle aucune force extérieure ne peut s'opposer, et dont l'origine est à rechercher dans l'impérialisme économique des Etats-Unis et l'activité incontrôlée des sociétés multinationales.

Après avoir critiqué les « faux remèdes » (étalon or, parités flottantes, monnaie-papier) ils proposent une solution volontariste au niveau de l'Europe : le contrôle des changes, le double marché, une Europe économiquement et industriellement unie prenant et appliquant des décisions communes. Solution séduisante, certes, mais qui suppose résolu le problème politique européen.

La fin des riches

par Alfred Sauvy (20 S)

1 volume 15 x 23 cm, de 304 pages - Editeur Calman-Lévy, 3, rue Auber, Paris - 1er trimestre 1975 - 32 F.

Alfred Sauvy est trop connu pour qu'on le présente. Ses lecteurs retrouveront dans son dernier ouvrage bien des thèmes familiers, appliqués ici à la situation mondiale la plus récente. Il est bon qu'à une futurologie irréaliste et aux illusions passionnées s'oppose un raisonnement lucide basé sur des éléments statistiques sérieux, et maniés par un spécialiste.

Ce maître de la démographie nous démontre la vanité des évaluations globales de population, qui entraîne la nécessité d'examiner cas par cas la situation des différentes parties du globe. Il souligne l'importance majeure

de la structure des populations — qui impose d'examiner les rapports du monde capitaliste et des pays peu développés en termes de peuples vieux et de peuples jeunes et non en termes de riches et de pauvres.

On y trouvera aussi, reprises et mises à jour des analyses pénétrantes des problèmes posés par l'inflation et le gaspillage, et, partout, ce « leit-motiv » de la pensée de Sauvy, la nécessité d'informer sérieusement les citoyens en matière économique et sociale si l'on veut obtenir le fonctionnement correct de la démocratie.

Introduction au

« Capital » de Karl Marx

par Gérard Maarek (57) - Préface de E. Malinvaud (42).

1 volume 14 x 21 cm de 312 pages. Nombreuses figures dans le texte. Collection *Perspectives de l'économique*. Calmann-Lévy, 3, rue Auber, 75009 Paris - 1er trimestre 1975 - 43 F.

« Le Capital » est-il une œuvre scientifique ?

Pour tenter de répondre à la question, Gérard Maarek entreprend de mettre sous la forme de modèles mathématiques de type actuel les théories économiques qui sous-tendent l'œuvre de Marx.

Ce travail permet de comparer ces théories à celles de l'économie scientifique contemporaine ; et le résultat est surprenant car Marx apparaît plus, pour l'auteur, comme un précurseur de diverses branches de la science actuelle que comme un destructeur de celle-ci.

Le livre est de nature à ouvrir une polémique, car l'auteur s'attaque à un mythe politique. Lès uns lui reprocheront d'avoir négligé l'essentiel de l'œuvre qu'il prétend analyser et dont l'importance historique et sociale ne tient certainement pas à une formulation mathématologique de certains faits économiques ; les autres lui reprocheront d'essayer de faire passer pour un ouvrage scientifique des considérations métaphysico-sociales dénuées de toute rigueur. En tout cas, l'ouvrage est un témoignage original de l'actualité du « Capital » quelque soit la lecture actuelle qu'on puisse en faire.

THÈSES DE DOCTORAT

Roger EYMARD (61)

« Contribution aux théories des queues de densité d'états par l'étude des jonctions p-n »

Thèse soutenue le 16/12/70, à la Faculté des Sciences de Paris, devant un jury composé de M. P. Aigrain, Président; MM. J. Bok, M. Hulín, C. Benoit, A. La Guillaume, G. Duraffourg, examinateurs.

Daniel BREFORT (66)

« La décision d'investissement. Une Analyse Econométrique ».

Thèse soutenue le 31 mars 1973 à Paris IX (Dauphine) devant un jury composé de MM. A. Cotta, Président; b; piganiol, rapporteur; J. Ullmo, P. Larnac, C. Goux, membres.

Jean-Loup CHENOT (66)

« Etude physique et théorique de Complexes du Nickel II contenant l'ion xanthate. »

Thèse soutenue le 26 juin 1973, à l'Ecole Normale Supérieure, devant un jury composé de MM. H. Brusset, Président; R. Baudel, P. Souchay, J. Vignes, L. Sajus, examinateurs.

Jean ECALLE (66)

« Théorie des Invariants holomorphes. »

Thèse soutenue le 8 mars 1974, à la Faculté des Sciences d'Orsay, devant un jury composé de MM. H. Delange, R. Spector, J. Illusie.

Edouard FREUND (66)

« Contribution à l'Etude du Mécanisme de la Synthèse des Zéolites. »

Thèse soutenue le 6 juin 1974, à l'Université de Paris VI, devant un jury composé de MM. les professeurs J. Wyart, Président d'honneur, G. Pannetier, Président; A. Bouille, M. L. Sajus, Examinateurs.

Jean-Jacques LEVY (66)

« Réductions sûres dans le Lambda-Calcul. »

Thèse soutenue le 24 juin 1974, à l'Université de Paris VII, devant un jury composé de MM. L. Nolin, Président; J. M. Cadiou, J. Y. Girard, M. Nivat, Examinateurs.



Le coin du discophile

Concertos

Un soliste, un orchestre : l'on pourrait trouver bien des parallèles à cette dualité, dans le monde politique, dans l'entreprise, et les glosateurs des œuvres musicales ne se sont pas fait faute de parer la formule, par ailleurs prisée des compositeurs et du public, d'un fatras de clichés, généralement tous fondés sur la dialectique, le dialogue, la lutte, l'opposition, etc... En réalité, il y a autant d'esprits de concertos qu'il y a de compositeurs, et rien de bien définitif ne peut être dit. Si aujourd'hui cette chronique regroupe sous ce titre quelques disques récents, c'est qu'il s'agit d'une classification commode, et rien de plus, car tout sépare ces œuvres, de Bach à Gershwin, de Mozart à Dvorak.

Bach :
concertos pour clavier

Vivaldi :
concertos pour flûte

La réédition de six des sept concertos de Bach pour clavier par la pianiste soviétique Vasso Devetzi (au piano et non au clavecin) et l'orchestre de chambre de Moscou dirigé par Rudolf Barchaï (1) arrive à point nommé : rien de plus démythifiant. Pour la plupart transcriptions de concertos pour un autre instrument de Bach ou d'autres (dont Vivaldi), ils explosent de brio et sont le témoignage d'une époque où la musique, vivante, donnait lieu à échanges, citations, transcriptions, arrangements, au grand plaisir d'un public moins puriste et plus éclairé qu'aujourd'hui. Si cet enregistrement est à saluer, c'est aussi pour le choix

heureux du piano; il eût été dommage de se restreindre au clavecin, qui ne s'impose qu'une musique de chambre proprement dite, et « en situation ».

Cinq concertos pour flûte de Vivaldi, par Severino Gazelloni et l'ensemble I Musici (2), font un excellent pendant à ces concertos de Bach : c'est à travers Vivaldi que Bach a en effet découvert la forme italienne du concerto. Œuvres très italiennes d'ailleurs que

ces concertos, et merveilleusement fraîches et neuves — ce qui n'est pas toujours le cas chez Vivaldi qui s'est peu renouvelé et exploitait à fond ses trouvailles, on pourrait dire ses ficelles; enfin, I Musici feraient aimer n'importe quelle musique tant la précision de leurs attaques, la subtilité de leurs nuances, le « métier » accumulé en plus de vingt ans en fait un groupe d'interprètes tout à fait unique aujourd'hui.

Mozart — quatuors avec flûte — Intégrale de l'œuvre pour violon et orchestre

Il est des œuvres auxquelles on est sentimentalement attaché et qu'on ne saurait écouter objectivement : qu'on pardonne à l'auteur de ces lignes de déclarer que les Quatuors avec flûte de Mozart sont parmi les disques qu'il emporterait sur une île déserte, si toutefois le sort l'y dotait de l'équipement approprié, et sans doute aussi parmi les plus purs chefs-d'œuvre de Mozart. Les solistes de l'orchestre de la Staatskapelle de Dresde (3) jouent avec le lyrisme qui convient, à la fois enthousiaste et désabusé, ces concertos pour flûte en miniature, musique de toutes les sensualités, qui a dû servir de prélude à l'après-midi de bien des faunes.

Les cinq œuvres pour violon et orchestre ne sont évidemment pas du même registre : elles sont à elles seules un monde, comme les Symphonies, comme les Concertos pour piano, où l'on peut suivre à la trace à la fois les transformations de Mozart au long de sa vie et ses constantes. David Oistrakh vient de mourir, archange de la

race des Thibaud, Heifetz, Stern, Menuhin. Ceux qui ont vu le petit homme rond à la face rusée attendre patiemment la fin d'une introduction orchestrale puis attaquer un concerto avec sa sonorité chaude et rugueuse ou impalpable ont senti qu'ils participaient à un mystère. De toutes les œuvres qui constituent l'intégrale de l'œuvre pour violon et orchestre de Mozart, jouées avec le Philharmonique de Berlin dirigé par son fils Igor, palette de référence, somme unique (4), (les 5 concertos, les 2 rondos, l'adagio, le « concertone ») nous détacherons la Symphonie Concertante pour violon, alto et orchestre, où David Oistrakh laisse à Igor le violon pour prendre l'alto, et qui est du niveau de la 40^e Symphonie et de Così Fan Tutte.

Dvorak — Gershwin — Bartok

Tous les pays n'ont pas une âme : certains en ont mille, difficilement cernables, insaisissables, mais celui qui a fait le voyage de Prague aura soudain eu la révélation de l'âme tchèque; et s'il fallait la faire découvrir à un ami, il hésiterait sans doute entre un des

romans de Kafka, un film de Forman ou le concerto de violoncelle de Dvorak, son lyrisme sombre, son humour au bord des larmes. C'est d'ailleurs aussi « le » concerto pour violoncelle, l'œuvre à laquelle on revient sans cesse. Paul Tortelier joue moins aujourd'hui et il est bon d'avoir réédité l'enregistrement qu'il en fit avec le Philharmonia Orchestra dirigé par Sir Malcolm Sargent. Œuvre à ne pas écouter cependant, un soir de vague à l'âme, sous peine de désespoir.

Gershwin, lui, n'a pas eu le temps de désespérer, et sa réussite s'inscrit parmi les contes roses de l'Amérique d'avant-guerre. Ce ne sont pas, cependant, les opérettes de Broadway, dont on peut revoir des extraits dans « Il était une fois Hollywood », auxquelles il s'est donné le plus mais ses œuvres dites « classiques », marquées du sceau indélébile du music-hall, et qui exaspèrent ses adversaires avec la même intensité qu'elles enthousiasment ses « fans ». En fait, les 3 œuvres pour piano et orchestre — la Rhapsody in Blue, la 2^e Rhapsodie et les variations sur I got rytm — jouées pour Balkanton par Teodor Moussev et l'orchestre Symphonique de la Radio Télévision Bulgare sont un résumé de son œuvre : génie du lyrisme et sublimation du jazz dans la Rhapsody in Blue, facilité et attrait pour les rythmes afro-cubains dans la 2^e Rhapsodie — très rarement enregistrée — fabuleux sens de l'invention pianistique dans les Variations. D'une certaine façon, Gershwin, c'est l'Amérique.

Composée aux Etats-Unis par un déraciné, comme le Concerto pour violoncelle de Dvorak, le Concerto pour orchestre de Bartok est sans doute la grande œuvre marquante de l'immédiat après-guerre (1^{re} exécution : décembre 44). Le titre est une gageure concerto pour tous les instruments, prodigieuse polyphonie. On attendait Karajan après Ozawa; il n'aura pas déçu. Avec le Philharmonique de Berlin, il éclaire, dissèque, explique sans morceller, en plans sonores éclatants. Ah, camarades, si la musique n'existait pas, la vie vaudrait-elle réellement la peine d'être vécue ?

JS (56)



Le courrier des lecteurs

« Pour une critique radicale de la société industrielle »

A la suite de la publication de mon article « Pour une critique radicale de la société industrielle » dans le numéro d'octobre 1974 de la Rouge et la Jaune, plus d'une centaine de camarades m'ont écrit, et de nouvelles lettres m'arrivent encore. Une longue absence de Paris m'a empêché de répondre plus tôt. Je le fais ici collectivement, en profitant une fois de plus des colonnes de la revue. Il me sera en effet malheureusement impossible de répondre

individuellement à tous ceux qui ont souvent pris la peine d'écrire de longues lettres. La plupart n'appellent d'ailleurs pas de réponse particulière : il s'agit de réflexions très pertinentes ou de contributions précieuses aux thèmes que j'évoquais dans mon article. Que tous soient ici très sincèrement et très amicalement remerciés.

En tout cas, la longue liste des camarades qui ont ainsi réagi est pour moi un signe réconfortant qu'il y a, dans le milieu X comme ailleurs, à côté d'innombrables dormeurs, des hommes tout à fait éveillés et prêts à se mettre à parler et à agir.

Jean-Pierre Dupuy (60)

Les dangers du nucléaire

Je viens de lire à fond la Jaune et la Rouge de mars et me permets de faire quelques remarques au sujet de « l'EDF face au pari nucléaire ».

L'interview de Charles Chevrier laisse entendre que l'évolution vers le nucléaire est définitive et qu'elle est adaptée aux meilleures conditions de « sûreté, de qualité et de coûts ». Les dangers du nucléaire ne sont évoqués que très accessoirement. Les écologistes adversaires du nucléaire sont expédiés en quelques phrases sans qu'on indique aucune de leurs objections. « St Laurent des Eaux, Chinon, le Bugey, Chooz n'ont provoqué de catastrophe dans aucun domaine » mais n'y eut-il pas un accident en U.R.S.S., (à Schevtchenko) et des réacteurs arrêtés aux Etats-Unis pour éviter des accidents?

Aucune allusion à l'élimination des

produits de fission radioactifs et par suite à l'accumulation des déchets de haute nocivité dont on ne sait que faire. Enfin Chevrier indique qu'il s'agit de s'attacher « au maximum à réduire notre dépendance énergétique qui... est actuellement des deux tiers de notre consommation ». Plus loin, il déclare : « seul le nucléaire de fission est à l'échelle et peut nous permettre de réduire notre dépendance à l'égard des hydrocarbures qui sans cela serait considérable à la fin du siècle ». Enfin, il termine en visant « une politique de moindre dépendance énergétique ». Que le nucléaire permette une moindre dépendance des pays vis-à-vis des pays producteurs d'hydrocarbures, certes, mais la production française de minerai d'uranium est tout à fait insuffisante par rapport à ses besoins et la dépendance existera vis-à-vis des pays producteurs de minerai d'uranium. L'affirmation d'une moindre dépen-

suite page suivante.

- (1) 2 x 30 cm Voix de son Maître c 181 90065/6
- (2) 1 x 30 cm Philips 6 500 820
- (3) 1 x 30 cm Eurodisc 85 768 KK
- (4) 4 x 30 cm Voix de son Maître C 165 02323/6
- (5) 1 x 30 cm Trianon C 045 00662
- (6) 1 x 30 cm Balkanton HMU 126
- (7) 1 x 30 cm Voix de son Maître C 069 025 36

Courrier (suite).

dance énergétique a donc besoin d'être démontrée.

Pour finir je regrette que la Jaune et la Rouge diffuse ainsi le point de vue de l'EDF sans annoncer en même temps qu'elle publiera un écho des objections des écologistes sérieux et des scientifiques opposés au développement du nucléaire.

Roger Wellhoff (21)

Une réponse courte-vue.

Je suis stupéfait de la teneur de l'article « l'EDF face au pari nucléaire » (J. et R., mars 1975) qui paraît dans la rubrique l'« Œil de l'X ». Voici un problème qui passionne la France entière; voici un problème où en tant que Polytechnicien encore revêtu de la réputation de compétence scientifique objective on est sans cesse questionné. Et voici les réponses! une réponse courte vue où aucune option fondamentale n'est mise en cause : on imagine que tous les paramètres (météorologiques) soient « mauvais » en 1978-1979-1980 mais on n'envisage pas que le mode de rapports économiques entre les services publics — tels l'EDF — et l'état puisse changer, invalidant ainsi les choix faits sur ces bases! Et les problèmes que se posent les français, « les écologistes notamment », comme vous dites : la réponse concernant le problème des nappes de fil est tout à fait extraordinaire : je me demande avec inquiétude si les auteurs de cet article ont déjà regardé un paysage de France. « Toutes les cartes ont-elles été mises sur la table par les techniciens et n'y a-t-il pas d'autre solution que la solution nucléaire » demande, sur la fin de l'article, la Jaune et la Rouge : pas de réponse autre que la proclamation d'une conviction! Et les écologistes? D'abord, on ne parle pas des « écologistes partisans » (y en a-t-il?); il s'agit des « écologistes adversaires » et c'est connu, il y a les bons, des rêveurs avec qui on peut discuter sans conséquences et les mauvais qui « remettent en cause la société actuelle » avec qui « aucune discussion de bonne foi n'est possible ». Mais votre discussion, est-elle de bonne foi? Est-elle de bonne foi alors que le problème des déchets radio-actifs à longue période n'est pas même évoqué, au moment où les

mots « cartes sur table » sont prononcés. En vérité, cet article est le stéréotype de tout un type de démarches courte-vue (dites dans le public « technocratiques ») qui ont conduit ce pays à tout un ensemble de décisions regrettées (trop d'abandon trop vite du charbon; Fos-sur-Mer maintenant, etc... etc...). J'attends, concernant le problème des centrales nucléaires, l'article de fond provenant d'une commission travaillant honnêtement sans répéter les slogans de qui que ce soit (fussent ceux du gouvernement).

Alain Valleron (63)

Les prévisions de consommation

L'interview sur EDF et l'atome publié par la J. et R. que je félicite par ailleurs pour son renouvellement (vive Marol) — m'amène à quelques remarques en marge du débat lui-même.

En premier lieu, je suis fort inquiet de l'ignorance d'EDF quant aux perspectives démographiques actuelles de la France; il serait bon que M. Chevrier s'en préoccupe pour éviter de dire ce qui devient hautement improbable : qu'il y ait 70 millions de Français en l'an 2000. Compte tenu de la chute de la natalité, nous ne devrions pas dépasser 60 millions même si l'INSEE l'I.N.E.D doivent être méfiants. Ils avaient prévus, à l'aube du VI^e Plan 900 000 naissances — hypothèse basse — pour 1975, alors que nous en sommes à 800 000 pour 74. Or l'enjeu est d'importance : si la consommation projetée de 10 TEC est correcte, cela fait 100 millions de TEC en moins (ce ne sont plus 600 mais 500 millions de TEC qui manquent), soit un nombre appréciable de centrales nucléaires!

En second lieu, M. Chevrier est très

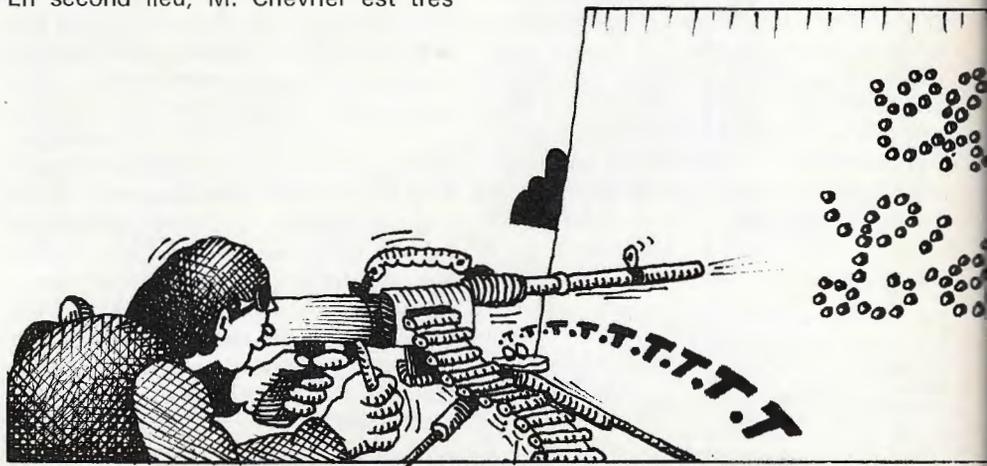
discret sur les prévisions de consommation; souvenons-nous des publicités d'EDF — lorsque venait l'emprunt — « la consommation d'électricité double tous les 10 ans! » Cette phrase a disparu, mais depuis quand (deux ou trois ans à peine)? Or votre tableau page 15 montre qu'il n'en a rien été. La conséquence en a été un surinvestissement certain sur lequel on est discret, et qui doit être d'autant plus cruel aujourd'hui que la consommation de fuel a diminué, ce qui était certes peu prévisible. Mais combien de centrales thermiques aurions-nous pu économiser si EDF avait été moins optimiste il y a 5 ans? Sans doute quelques milliards de kWh et combien de francs (des centaines de millions). Tout ceci est le passé, certes, mais conduit à épilucher les prévisions hyperboliques d'EDF, même si elles ne mettent pas en cause le choix nucléaire.

Jean de Bodman (69)

La situation des élèves à l'École

Dans la Jaune et la Rouge de mars, l'article de Bressand intitulé « les premières armes » me suggère les réflexions suivantes.

L'accomplissement du service militaire en une seule fois avant l'entrée à l'École a été en vigueur pour les promotions de 1905 à 1913. Après une année de service les élèves entraient à l'École avec le grade d'aspirants qui les plaçait immédiatement au-dessous des adjudants de l'École. Ce grade ne comportait pas de solde,

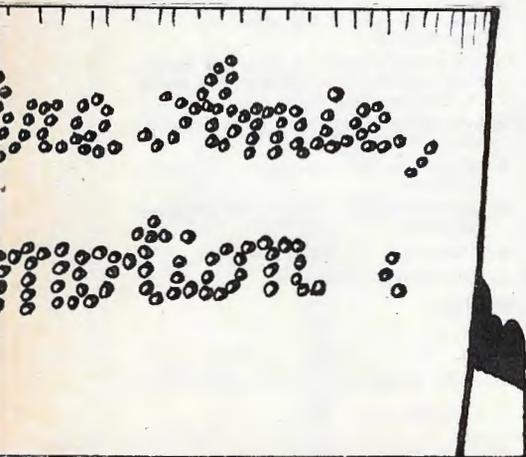


ce qui n'était pas déconcertant pour les élèves car ils n'abandonnaient que le prêt journalier de 22 centimes du brigadier, échelon auquel ils étaient en général parvenus pendant leur année de service. Evidemment une telle situation pécuniaire ne serait plus admissible actuellement.

Bressand ne voit pas au nom de quelle logique on pourrait astreindre au port de l'uniforme des hommes ayant fait un an de service militaire. Or les taupins ont choisi de se faire recevoir à une école qui a toujours eu le statut militaire. C'est son originalité car elle est la seule parmi celles préparant à être ingénieur à avoir un tel statut. Ce statut n'est pas inventé et ajouté après l'entrée. Il fait partie des conditions connues avant le concours d'entrée, il est incorporé dans l'ensemble du programme intérieur. Le gouvernement a probablement eu d'autres raisons de mentionner le statut militaire, mais, à ma connaissance il ne les a pas fait connaître. Et l'on pourrait craindre que si le statut militaire était abandonné certains en viennent à l'idée d'une fusion avec d'autres écoles, Centrale par exemple.

Le régime actuel ne peut plus être qualifié d'internat puisqu'on peut sortir à volonté. Il faut plutôt dire que l'École fournit le logement et la nourriture aux élèves. C'était à peu près notre régime quand à la sortie de l'X, nommés sous-lieutenants nous étions élevés à l'école d'application de l'artillerie et du génie; et nous considérions être avantagés vis-à-vis des camarades qui devaient trouver logement et nourriture.

Lucien Soudé (1909)



Opération Safari

A la suite de l'article de Michel Lévy (57) intitulé « Opération Safari », paru dans le n° de mai 1974 et qui évoquait le rôle joué par René Carmille (1906) dans la création du Service national des statistiques, le fils de celui-ci nous apporte des informations qui précisent utilement un point d'histoire.

Vous écrivez à propos du fichier nominatif :

« Les précautions prises par Carmille exaspérèrent suffisamment la gestapo pour que celui-ci soit arrêté à Lyon en février 1944... »

Or ceci n'est pas conforme à la réalité : quarante huit heures environ avant l'arrestation de mon père, le 3 février 1944 au 10, rue des Archers à Lyon, Mlle H qui appartenait, comme mon père au Réseau Marco Polo avait été arrêtée par la gestapo. (Employée du S.N.S., elle n'avait aucun rapport avec les services des fichiers ou ceux effectuant des travaux spéciaux.) Lorsqu'il a eu connaissance de cette arrestation, mon père a déclaré à Mr Trévoux, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, qu'il s'attendait à l'être aussi, mais qu'il ne voulait pas gagner Londres ou Alger, comme il en avait les moyens, pour ne pas risquer d'attirer l'attention de la gestapo sur les services statistiques et pour protéger au maximum le personnel placé sous ses ordres.

D'autre part, après l'arrestation de son mari, ma mère s'est rendue auprès du chef de la gestapo à Vichy pour toute la zone Sud, et ensuite auprès de celui qui, à Lyon, instruisait cette affaire (se faisant appeler Mr Euler). Ce dernier lui a déclaré que son mari était arrêté « parce qu'il était depuis fort longtemps un grand ennemi de l'armée allemande », qu'il recevait de l'argent de Londres et il lui a montré un album de photos d'avions assurant les liaisons de réseaux de renseignements. Au cours de cet entretien, il n'a pas été question des services statistiques, ni des fichiers...

...Il est un fait que mon père n'a rien révélé de l'action menée au S.N.S., qu'aucune perquisition n'a été effectuée dans les services statistiques, aucun fonctionnaire responsable n'a été interrogé, aucune perquisition ou simple visite n'a été opérée à notre domicile. (Mr Jaouen n'a été arrêté que parce qu'il se trouvait dans le bureau de mon père lors de son arres-

tation et qu'il avait protesté énergiquement.) Tout concorde à établir que la gestapo a voulu arrêter le Général Carmille pour des faits précis qui lui étaient personnels et non le Directeur général du Service National des Statistiques...

...Il doit être plus ou moins exact ou vraisemblable, encore que je n'en ai rien su à l'époque, qu'en 1942-43 des services français (commissariat aux questions juives) ou des autorités allemandes autres que la gestapo ont pu demander des renseignements que le Directeur général du S.N.S. se serait efforcé de ne pas leur fournir. Mais je peux assurer que, en février 1944, la gestapo ne s'est nullement préoccupée de ces fichiers, nous avons même su, de source sûre, que la gestapo s'était procurée une carte mécanographique vierge et qu'ils ont « interrogé » mon père avec l'idée (réelle ou feinte?) qu'il s'agissait d'un message codé et mon père aurait réclamé en vain de pouvoir s'expliquer avec un spécialiste allemand de statistique.

Enfin dans votre article, le texte que vous citez (1) a été écrit après les événements, par des personnes qui avaient des liens d'amitié très étroits avec mon père mais qui se trouvaient en dehors de cette action, dont ils ont parlé. « La synthèse militaire n'était connue que de deux administrateurs et d'un ménage de secrétaires dactylographes. » Cette petite équipe a bien existé, mais il y en avait d'autres et en plus de ces deux administrateurs, six autres dont je connais bien les noms furent chargés de pas mal de missions ou de fonctions diverses et importantes, et je ne suis pas sûr de les connaître tous.

J'ai moi-même été chargé par mon père de différentes missions à l'Etablissement Central et dans les Directions Régionales de Toulouse, Marseille, Montpellier, Limoges. Il y avait, comme indiqué plus haut, un chef opérateur, Mr B. qui était très au courant de tout le plan de tri de l'Etablissement Central où ces travaux spéciaux étaient centralisés. Quant à la déclaration de Mr Laval, elle me paraît fort discutable : si des fichiers avaient été utilisés pour le S.T.O. fin 1943 début 1944, les Directeurs régionaux que j'ai eu la mission de rencontrer me l'aurait certainement signalé, mais il est vrai que je ne peux donner de renseignements que pour la zone Sud.

(1) Il s'agit de l'article de Marie et Lebel paru dans La Jaune et la Rouge d'avril 1966 (NDLR).

BOSCHER & C^{ie}

Jean BOSCHER (X25)

Alain BOSCHER

Agents de change

18, rue du Croissant
75002 PARIS
☎ 231-73-61

15, Bd Gabriel-Guist'hau
44000 NANTES
☎ 71-62-08

OPÉRATIONS DE BOURSE
ÉTUDES FINANCIÈRES
GESTION DE PORTEFEUILLES
PLAN D'ÉPARGNE
D'ENTREPRISES
COMPTES D'ÉPARGNE
CONSERVATION DE TITRES

GÉRANCE DE PORTEFEUILLES Henri ROGIER

S.A. au Capital de 4.200.000 Francs

Fondateur

Henri ROGIER (pr. 1920 sp.)
20, bd Montmartre, 75009 PARIS
☎ 770-42-97 et 770-43-18

27 ANNÉES D'EXPÉRIENCE

Président-Directeur Général

Claude PICHON (pr. 1946)

CAPITAL MINIMUM GÉRÉ :
10.000 Francs

Abaissé à 5.000 Francs pour
les COMPTES D'ÉPARGNE

DÉPÔT DES FONDS ET TITRES CHEZ
TROIS AGENTS DE CHANGE

Envoi de renseignements détaillés
sur demande



TECHNOSOL

BUREAU D'ETUDES
SOLS ET FONDATIONS

SONDAGES

PENETROMETRES

PRESSIOMETRES

LABORATOIRE

153, AV. VICTOR HUGO. 75116 PARIS
B.P. N° 3 - 91620 LA VILLE DU BOIS
TELEPHONE : 909.14.51+

JEAN DULAU 1944

pub. f. france

banque
française
du commerce
extérieur



LA BANQUE
DE L'HOMME
D'AFFAIRES
INTERNATIONAL

21, Bld Haussmann
PARIS 9^e
Tél. 247-13-33

LA CELLULOSE DU PIN

S.A. CAPITAL 116.046.975 Francs

Siège social :
7, rue Eugène-Flachat
PARIS 17^e

Usines de :

FACTURE et BÈGLES (Gironde)
TARTAS et ROQUEFORT (Landes)

KRAFTS pour CAISSES
KRAFTS pour SACS
GRANDE CONTENANCE

KRAFTS FRICTIONNÉS
PÂTES AU BISULFITE
BLANCHIES



TECHNIPHONE s.a.

12, place Jules-Ferry - 69006 LYON
Téléphone : (78) 52-95-00 +
Télex : TECPHON 37 077

Téléphonie — Télésignalisation
Télécommande — Electronique

- Equipements de Télétransmission pour l'utilisation mixte de circuits L.G.D.
- Emetteurs et Récepteurs télégraphiques Bi ou Trivalents sur voie harmonique
- Machines d'Appel à base de temps électroniques avec Générateur Audio et d'Appel 50 Hz
- Ensembles répéteurs pour Abonnés éloignés
- Sélecteurs - Mélangeurs - Amplificateurs
- Téléimpression des Informations éloignées
- Filtres B.F. de haute stabilité
- Calculateurs auxiliaires
- Etudes

usine :
Rue du Lyonnais 69-SAINT-PIERRE
P. H. ADAM (32)

LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF



Un an

Voici un an en effet que nous avons lancé cette nouvelle formule de la Jaune et la Rouge. Succès ? Echec ? Ces mots sont sans doute trop sommaires. Entreprise vivante assurément : avec des réussites, des erreurs, des trouvailles, des problèmes.

Pour les trouvailles nous resterons modestes. Pour les erreurs nous vous faisons confiance. Nous ne parlerons donc que des problèmes et des réussites. Les problèmes se résument dans un mot ambigu : participation.

Participation financière : c'est notre équilibre financier qui est en jeu. Le niveau des abonnements et le niveau de la publicité doivent permettre de faire vivre le journal. La solution a également un nom : vendre. Il faut que nos lecteurs comprennent tous que ce journal leur est vendu et non donné... et qu'ils désirent donc l'acheter. De même, il nous faut faire comprendre aux annonceurs que nous ne leur demandons pas de nous faire cadeau de leur publicité, mais que nous représentons un support qui a une certaine valeur et qui doit trouver sa place parmi les autres.

Participation rédactionnelle : ce journal doit être le lieu de rencontre privilégié des X. Nous en parlons encore le mois dernier. Cette participation se développera d'autant plus que l'A.X. sera plus forte et plus unie.

Nos réussites maintenant. Nous ne voulons pas verser ici dans l'autosatisfaction mais affirmer sur deux plans ce que nous estimons être des réussites, en raison du fait même qu'elles nous semblent insuffisamment reconnues.

La présentation tout d'abord. On nous reproche parfois son caractère trop « luxueux » et ses illustrations trop nombreuses. Notre équipe estime que ce type de présentation est indispensable à une revue de ce genre. Les textes en sont rendus plus lisibles, l'illustration les inscrit le plus souvent dans une perspective plus large et, en suggérant un contrepoint, stimule une lecture critique. Chaque numéro ne veut en outre un tout articulé et non une succession invertébrée de papiers disparates. Et, sur ce plan, nous pensons avoir beaucoup avancé (... avec toujours beaucoup de chemin à faire).

La Vie à l'École : nous rencontrons encore des camarades qui réclament plus d'informations sur l'École. Nous nous bornerons donc à rappeler ce qui a été fait : 23 articles dans les dix premiers numéros sur la vie à l'École aujourd'hui, l'enseignement et les élèves eux-mêmes.

F. Bourcier (59)

N.B. Je vous avais promis de donner les résultats de l'enquête ce mois-ci, mais en raison de l'importance de la vie de l'association nous devons les reporter au numéro suivant.

LES INÉGALITÉS SOCIALES

Il faut réduire les inégalités entre les Français. Cette affirmation pourrait n'être qu'un vœu pieux. Il semble que Valéry Giscard d'Estaing veuille en faire l'un des éléments du « changement » qu'il s'est proposé de mettre en chantier depuis son accession à la présidence de la République. C'est dans cette optique qu'une des quatre commissions préparatoires au VII^e Plan a eu pour objet les inégalités sociales. Son Président, Jacques Méraud (46), avait déjà largement contribué à la mesure des inégalités depuis plus de huit ans qu'il était Rapporteur Général du Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (CERC). Il répond ici, à quelques questions sur le rapport de sa Commission, remis au Gouvernement le 3 avril.



Il n'était pas possible d'aborder, dans un entretien nécessairement bref, tous les thèmes traités dans un rapport extrêmement riche. C'est ainsi que des sujets comme l'orientation du système éducatif, la localisation des emplois, le développement de l'emploi féminin, le passage de la vie active à la retraite, de nombreux aspects de la politique familiale, la politique du logement, l'environnement social de l'habitat, la distribution des soins, la prévention

médico-sociale, la restructuration de l'espace rural, les conditions de travail (durée et horaires, travaux pénibles et fastidieux, sécurité et hygiène, prévention des accidents du travail, possibilités d'expression des travailleurs dans l'entreprise), certains aspects de la politique de redistribution (prestations, fiscalité et cotisations), le développement de certains équipements (crèches, espaces verts, eau, lutte anti-pollution) l'accroissement des moyens en personnel de certains services collectifs (infirmières par exemple), l'amélioration de l'information des usagers des services publics, le soutien à la vie associative (groupements de consommateurs, associations d'usagers, etc...), enfin l'effort de décentralisation et le développement du rôle des collectivités locales..., tous ces sujets dont il est question dans le « rapport Méraud » n'ont pu être abordés dans ce trop bref entretien. Les lecteurs de la Jaune et la Rouge qui souhaiteraient s'informer davantage sur les orientations du rapport de la Commission des Inégalités sociales peuvent se procurer ce rapport à « La Documentation Française », 29-31, quai Voltaire 75340 - Paris Cédex 07.

PHOTO F. MARTIN/FILIP MORTON.



La Jaune et la Rouge : L'inégalité en France est-elle plus grande qu'ailleurs ?

Jacques MERAUD : Il n'est pas facile de donner de l'inégalité une mesure synthétique. Il est donc pratiquement impossible de répondre à votre question. Même dans un pays comme la France, nous ne disposons que d'indicateurs partiels. Par exemple, nous avons des informations sur les salaires, on a pu citer, au cours des derniers mois, des chiffres très divers, apparemment contradictoires. Ces chiffres n'étaient pas faux, mais les notions auxquelles ils se référaient étaient différentes.

Prenons un exemple. Si vous prenez le salaire moyen des cadres supérieurs et celui des ouvriers et que vous comparez ces deux moyennes, vous allez aboutir à un rapport

qui est à peu près à l'heure actuelle de 4. Si vous comparez ceux parmi les cadres supérieurs qui se situent **au sommet** du groupe « cadres supérieurs », et les ouvriers qui se situent **au bas** de l'échelle des ouvriers, vous allez évidemment avoir un rapport beaucoup plus élevé. Dans une enquête du CERC, nous avons comparé des « postes de travail », repérés à l'aide d'une méthode d'évaluation de postes (de « job evaluation » comme disent les américains). Le rapport entre le salaire correspondant à un poste de directeur (directeur technique, directeur financier, etc...) d'une part, et celui correspondant à un poste d'OS dans l'industrie était de 12. En citant ces deux chiffres : 4, puis 12, donc deux chiffres tout à fait différents, pour rendre compte de ce qu'on peut appeler « la hiérarchie des salaires », on se



réfère à deux données tout à fait objectives, tout à fait exactes, et cependant la même réalité est saisie d'une manière très différente.

Dans le cas des comparaisons internationales, il est essentiel de disposer de la même technique de repérage de l'information dans les divers pays comparés.

Alors vous n'y croyez pas ?

Je crois aux comparaisons internationales, mais je crois qu'elles exigent un effort de mise au point technique qui n'est pas facile. Au CERC, nous avons fait des expériences originales dans ce domaine. Mais ce sont des expériences qui sont financièrement coûteuses, donc que l'on ne peut faire que rarement. Souvent les comparaisons internationales qui ont été faites a posteriori par des statisticiens ou des économistes dans leur bureau s'appuient sur des matériaux qui, pris individuellement, sont intéressants, mais qui ne sont pas comparables.

Alors, il n'y a pas de comparaisons possibles ?

Si. Pour certains pays et pour certaines questions, on peut même aboutir à des conclusions assez fermes. Par exemple, si vous prenez le cas de l'éventail des salaires, il est hors de doute que cet éventail est plus étalé en France qu'il ne l'est dans des pays comme l'Allemagne Fédérale ou les Etats-Unis. Pour ces deux pays, je suis sûr du résultat. Il y en a peut-être d'autres pour lesquels on pourrait être aussi sûr, mais je ne les ai pas étudiés de la même manière.

Lorsque l'on parle d'inégalités, on évoque assez systématiquement les salaires. Quelles autres formes d'inégalités peut-on observer ?

Si nous quittons les comparaisons internationales et que nous observons les inégalités en France, nous pouvons noter — nous l'avons fait dans notre Commission — des inégalités dans des domaines assez divers. Outre les inégalités de salaires, il y a les inégalités entre les salaires et les revenus « non salariaux » (et plus précisément les bénéfices des « entrepreneurs individuels », comme on dit dans le jargon des statisticiens). Outre ces inégalités entre salariés et non salariés, il y a des inégalités parfois considérables à l'intérieur du monde des non salariés : par exemple d'une exploitation agricole à l'autre, ou d'un commerçant à l'autre, la diversité des bénéfices est très grande. En plus, la connaissance des revenus autres que les salaires est très mauvaise. C'est d'ailleurs un des points sur lesquels notre Commission a insisté : il faut améliorer très sensiblement la connaissance des revenus non salariaux. Nous avons commencé au CERC toute une série de travaux pour améliorer cette connaissance, et nous venons de publier (1) une étude qui décrit les bénéfices déclarés par les entrepreneurs individuels non agricoles, c'est-à-dire les commerçants, les

artisans, les petits industriels, les membres des professions libérales. Au total, nous avons examiné 102 professions, définies de façon très concrète : les plombiers, les fleuristes, les chauffeurs de taxi, les bouchers, les avocats, etc...

Quelles ont été vos conclusions ?

Il y a dans l'ensemble — c'est-à-dire en moyenne dans chaque profession — une sous-estimation considérable des revenus, même si tout le monde, bien sûr, ne fraude pas le fisc.

Par exemple ?

Nous avons essayé de mesurer, à partir des statistiques fiscales, le bénéfice que déclarait dans chaque profession l'entrepreneur individuel moyen exerçant cette profession à temps complet et toute l'année. Puis nous avons bâti un modèle économétrique pour expliquer, et en même temps pour estimer, le bénéfice ainsi déclaré, à l'aide des caractéristiques de la profession considérée, c'est-à-dire des facteurs de production mis en œuvre : le travail de l'entrepreneur, celui de ses aides familiaux, les capitaux qu'il engage dans son entreprise. A partir de ce modèle, nous avons pu mesurer pour chaque profession, la rémunération du **travail** de l'« entrepreneur moyen », telle du moins qu'elle était impliquée par le bénéfice qu'il déclarait. Et nous avons pu alors comparer cette rémunération à celle de différentes catégories de salariés pour la même année. On voit que, si la durée de travail des salariés et des non-salariés était la même (la durée de travail des non-salariés est en effet beaucoup plus longue en général que celle des salariés), il y aurait, parmi les 102 professions que nous avons étudiées, une vingtaine de professions où le travail du chef d'entreprise moyen serait moins rémunéré ou ne serait pas mieux rémunéré que celui d'un manœuvre. Parmi ces professions on trouve par exemple les cafetiers, les hôteliers, les confiseurs, les restaurateurs, les boulangers, les épiciers, les taxis, les coiffeurs, etc...

Mais il ne faudrait pas s'en tenir aux seules inégalités de revenus. L'inégalité est plus grande encore en ce qui concerne les fortunes. On observe des inégalités également devant la maladie, devant la vieillesse, devant la mort même : l'espérance de vie à 35 ans par exemple est de 41 ans pour un cadre supérieur et de 33 ans pour un manœuvre. On a noté aussi des inégalités en matière de logement, de loisirs — par exemple de vacances —, des inégalités d'accès à l'enseignement, malgré les progrès qui ont été faits. Il y a ainsi toute une série d'inégalités dont la synthèse n'est pas facile à faire par un « indicateur » synthétique. C'est pour cela que j'ai répondu au début que « l'inégalité » en soi était difficile à mesurer.

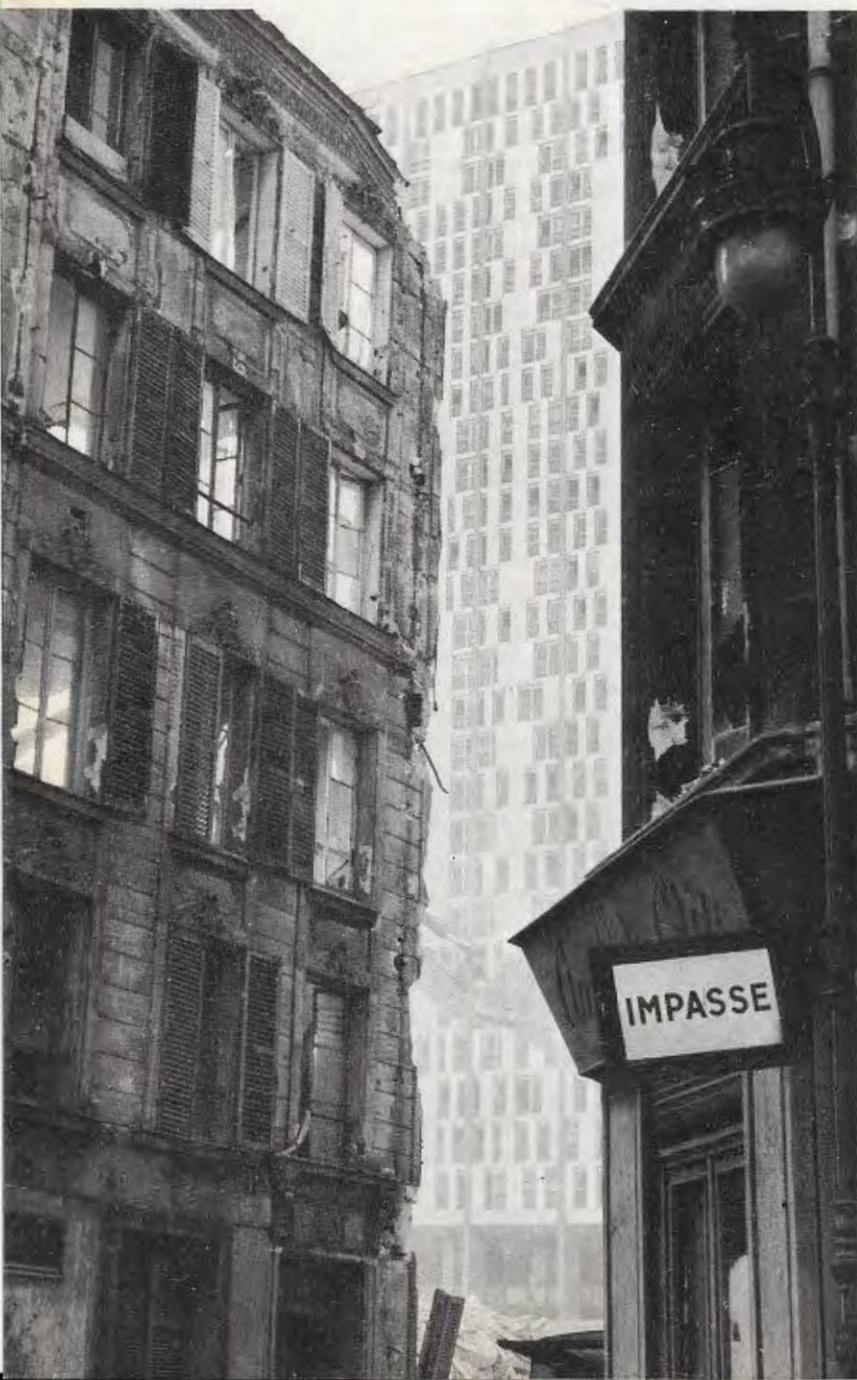
Comment les Français perçoivent-ils les inégalités ?

Le CERC s'est livré à une étude sur ce sujet.

(1) Document du C.E.R.C. n° 24, à la Documentation Française.

On constate d'abord que les Français dans leur grande majorité (77 % d'entre eux) trouvent normal qu'il y ait des inégalités. Mais ils trouvent que les différences actuelles sont excessives. Et cependant ils sous-estiment les écarts. S'ils connaissaient donc la réalité, ils trouveraient ces écarts encore plus excessifs. Pour donner une idée, lorsqu'en 1972, nous avons demandé à un échantillon représentatif de la population française de plus de 21 ans combien gagnait un manœuvre, le « Français moyen » a répondu 850 F par mois. Ce chiffre n'était que légèrement inférieur à ce qu'était à l'époque la moyenne des salaires des manœuvres, telle qu'elle apparaissait à travers les statistiques fiscales. Lorsqu'alors on a

On note aussi des inégalités en matière de logement. Il y a ainsi toute une série d'inégalités dont la synthèse n'est pas facile à faire par un « indicateur » synthétique.



demandé au même échantillon de Français ce que gagnait le P.D.G. d'une grande entreprise, le Français moyen a répondu 8 800 F par mois. Or si l'on se réfère à des informations publiées par la Revue « European Business » pour les 500 plus grandes entreprises françaises, la moyenne des rémunérations des Présidents-Directeurs Généraux de ces entreprises était alors supérieure à 20 000 F par mois. Donc, la sous-estimation était là très forte. Et cependant, quand on demandait quelques instants après au même échantillon de Français s'ils trouvaient « normal, trop élevé ou insuffisant » ce que gagnait par mois chacune des catégories que nous venions de leur présenter (il y avait au total 9 professions proposées), ils trouvaient que le P.D.G. d'une grande entreprise gagnait trop et le manœuvre pas assez. Ils souhaitaient donc que l'écart entre eux soit moins grand, tout en ne souhaitant nullement une uniformisation des rémunérations.

Un récent sondage du Nouvel Observateur indique que 59 % des Français considèrent comme normal qu'une plus-value revienne en totalité au particulier qui en bénéficie. Qu'en pensez-vous ?

Là, il faudrait se livrer à une analyse à la fois psycho-sociologique et technique. D'abord il y a le problème de la relative technicité de la question posée. Il faut que toutes les personnes interrogées aient une notion assez claire de ce qu'est une plus-value, son origine, sa justification partielle. On ne peut être certain que la nature de la question ait été parfaitement comprise par tous, même si l'on a pris grand soin de la bien poser. Il y a ensuite les attitudes psycho-sociologiques. Beaucoup de Français, pour qui la débrouillardise est un talent reconnu, estimé, peuvent penser que le fait de réaliser une plus-value correspond à une astuce, qui mérite une rémunération. Peut-être certains se disent-ils qu'après tout il est possible qu'ils en bénéficient eux-mêmes un jour; du coup, apparaît dans leur réponse une certaine prudence, ce qui ne les empêche pas de penser que leur voisin, s'il vient de bénéficier d'une plus-value, est un affreux spéculateur.

Est-ce qu'à votre avis la croissance accélérée qu'a connue la France ces dernières années a été un facteur de développement des inégalités ou au contraire le « gâteau » est-il désormais mieux réparti ?

Votre question est double : elle oblige à s'interroger sur les faits, puis sur les causes. D'abord, au cours de la ou des dernières décennies, les inégalités se sont-elles accrues ou au contraire se sont-elles réduites ? Ensuite, la croissance a-t-elle favorisé ou, au contraire, freiné cette évolution ?

Sur le premier point, les avis étaient partagés au sein de notre Commission. Certains membres pensaient que les inégalités s'étaient accrues, d'autres qu'elles s'étaient réduites. Tout dépendait en fait des inégalités sur les-

quelles les uns et les autres mettaient le projecteur.

Certains, enfin, considéraient que le problème n'était pas tellement celui de l'évolution des inégalités, mais celui du système économique dans lequel nous avons vécu. Et, contestant ce système, ils lui reprochaient entre autres d'être générateur d'inégalités.

La Commission ne s'est pas placée finalement sur ce terrain. Elle a pris le système économique comme il était. Et, en ce qui concerne l'évolution des inégalités, elle a émis un jugement très nuancé. Elle a d'abord constaté qu'un certain nombre d'inégalités s'étaient réduites. Par exemple, l'accès à l'enseignement supérieur est bien moins inégalitaire qu'il ne l'était il y a 10 ou 20 ans, même s'il reste encore en partie inégalitaire. C'est vrai aussi quand on regarde les équipements ménagers ou la possession d'une automobile : ces équipements se sont davantage répandus dans les catégories sociales modestes que dans les catégories aisées, qui étaient déjà assez largement équipées il y a 10 ou 20 ans. Enfin depuis 1968 l'éventail des salaires a eu une certaine tendance à se resserrer.

Cependant des inégalités nouvelles ont apparu; d'autres ont été accentuées. Par exemple certaines conditions de travail sont devenues plus dures, de même que, pour certains, les conditions de transport. Autre exemple : les vacances d'hiver et d'été; pour les vacances d'été, les inégalités se sont réduites, mais les vacances d'hiver se sont développées de façon inégale. Constatant ces diverses évolutions, nous n'avons pas cherché à en faire un bilan global. Ce que nous avons observé, c'est qu'il restait aujourd'hui des inégalités suffisamment grandes pour qu'il soit opportun de les atténuer. Voilà en gros ce qu'a été notre position.

Et le lien avec la croissance ?

Il semble que la croissance n'ait pas spontanément tendu à réduire les inégalités. Il y a eu sur ce point un certain accord à l'intérieur de la Commission. Personne n'a démontré en sens inverse que la croissance aurait eu spontanément tendance à accroître les inégalités. Ce que l'on a constaté, c'est que, lorsque il y a eu des réductions d'inégalités, cela n'a pas été sans lien avec les politiques qui ont été menées en ce sens : par exemple, la politique du SMIC, la politique du « minimum vieillesse », le développement des équipements éducatifs. En sens inverse, prenez le cas des allocations familiales : elles ont augmenté moins vite que le salaire moyen au cours des dernières décennies, parce qu'on ne les a pas augmentées davantage, et l'inégalité s'est accrue entre les familles nombreuses et les ménages sans enfant ou les célibataires.

Ce n'est donc pas la croissance qui est coupable, c'est l'utilisation de la croissance qui peut être source d'inégalité ou bien reductrice d'inégalité.

Il y a un point sur lequel nous avons été à peu près unanimes dans la Commission. C'est le fait qu'en tout état de cause la croissance **facilite** la réduction des inégalités. Elle ne l'entraîne pas automatiquement, mais elle la facilite. Cela s'explique aisément. Les « surplus » réalisés d'une année à l'autre peuvent être plus aisément distribués aux catégories les moins favorisées, et par là les inégalités peuvent être réduites, sans prélèvement sur les catégories plus favorisées. Quand la croissance est moins grande, on peut redistribuer moins de « surplus », et, si l'on veut vraiment faire un effort substantiel de réduction des inégalités, il faut à ce moment-là prendre aux catégories plus favorisées. Par conséquent c'est plus douloureux. Il est donc évident qu'on a intérêt à avoir le développement le plus grand compatible, bien sûr, avec les contraintes de l'environnement international et de la lutte contre l'inflation.

Quelle politique proposez-vous en matière de revenus ?

80 % de la population active française est salariée. On ne peut donc réduire les inégalités de revenus sans agir sur les revenus des salariés. Mais nous avons affirmé fortement qu'il était indispensable d'agir aussi sur les revenus des non-salariés. Nous estimons que le gros effort à faire en ce domaine consiste à mieux les connaître en vue d'une taxation plus objective. Nous avons suggéré, entre autres, que l'on renforce l'usage des facultés données aux inspecteurs des impôts de se référer au train de vie, aux dépenses ostentatoires pour estimer le revenu d'une personne. Le fisc dispose déjà des pouvoirs nécessaires, mais nous avons pensé qu'il était nécessaire pour qu'il s'en serve davantage de développer les moyens en personnel de la Direction Générale des Impôts.

Et le développement du paiement par chèque ?

Nous avons suggéré que l'on étudie ce qui a été fait dans certains pays étrangers pour faciliter le paiement par chèque des honoraires de certaines professions libérales. Cela peut paraître une formulation un peu vague. Mais nous n'avons pas eu le temps, à ce stade des travaux du Plan, d'étudier davantage les modalités possibles d'une telle pratique.

Vous proposez également d'ouvrir certaines professions ?

L'accès à certaines professions est sans doute trop réglementé à l'heure actuelle. L'idée a été d'atténuer certains monopoles, pour créer davantage de concurrence.

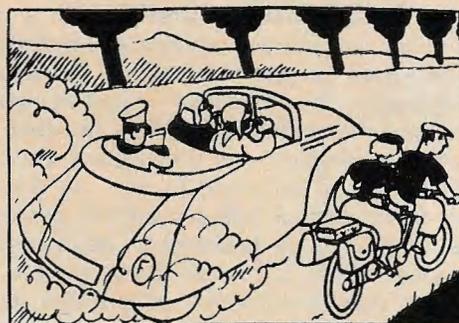
Et en ce qui concerne les revenus salariaux ?

Nous avons distingué les salaires qui sont actuellement inférieurs à un certain plafond, et ceux qui sont supérieurs à ce plafond, ceux que nous appellerons, si vous voulez, les « hauts salaires ». Pour les premiers nous

MEFAITS DES VACANCES PAYEES



— Les wagons de troisième classe sont bondés !
— C'est intolérable ! Tous ces gens en congé payé surchargent dangereusement les trains !



— Quelle peste, ces vacances populaires ! Tu sens celle-là comme elle empoisonne la route avec son parfum bon marché ?



— Oh ! Horreur ! Impossible de rester ici ! Ils se baignent dans notre océan, ils respirent notre air et se font brunir par notre soleil !



— Kiki, n'approche pas ces individus, tu vas attraper des puces !



— Je n'y comprends rien ! Le coq chante bien avant le lever du jour.
— Parbleu ! Tu penses bien que ces salopards ne vont pas à travers le pays sans propager leurs idées de désordre !



— Tu vois ! Je te le disais : à vouloir prendre des vacances parmi ces gens aux idées rouges, on risque d'être l'objet d'une pénible confusion !

« Caricatures sur la loi des congés payés de 1936 ». Depuis cette époque les mœurs ont bien évolué. Pourtant si les inégalités se sont réduites pour les vacances d'été, elles se recréent pour les vacances d'hiver.

sugérons que, pendant la durée du VII^e Plan, ils augmentent mais d'autant plus qu'ils sont actuellement plus bas. Pour les hauts salaires, c'est-à-dire à partir du plafond, nous suggérons qu'ils n'augmentent que dans la proportion de la hausse du coût de la vie, ce qui signifie que leur pouvoir d'achat et d'épargne serait maintenu, mais non augmenté. Le problème était de savoir s'il fallait chiffrer ce plafond, c'est-à-dire préciser ce que nous appelons les « hauts salaires ». Nous avons donné une idée en parlant de 150 000 F de salaire par an. Au-dessus de 150 000 F donc, nous recommandons — car il s'agit d'une simple recommandation — que l'on maintienne le pouvoir d'achat. Bien entendu il s'agit là du salaire pour une fonction donnée. c'est-à-dire que les possibilités

de promotion personnelle de chacun restent entières. Au-dessous de 150 000 F, le pouvoir d'achat de tous les salaires doit augmenter, mais d'autant plus fortement que le salaire est actuellement plus bas. Voilà notre suggestion.

Beaucoup d'entreprises sont déjà, en 1975, moins généreuses que vous.

C'est pour une part un comportement circonstanciel : la conjoncture récente a été médiocre.

Si vous êtes favorable à la progression du pouvoir d'achat des salaires avant impôt, en revanche vous les amputez par le jeu de la fiscalité et des cotisations sociales.

Nous avons dit, c'est vrai, que, surtout si la

croissance était faible, une politique de réduction des inégalités sociales, agissant à la fois par une amélioration relative des ressources des catégories les plus modestes et par un développement des services collectifs, pourrait obliger à une augmentation — modérée mais non négligeable — du prélèvement obligatoire global (fiscal et social) exprimé en pour cent de la Production Intérieure Brute, par rapport à ce qu'était ce prélèvement au cours de la période 1965-73. Toutefois, surtout si la croissance était forte, l'action proposée en matière fiscale se traduisait moins par une ponction accrue que par une redistribution entre catégories. Ainsi, quand nous avons dit que l'on pourrait étudier un éventuel remplacement du quotient familial par des abattements forfaitaires croissant avec le nombre et l'âge des enfants, il ne s'agissait pas dans notre esprit de faire en sorte que le fisc prélève davantage. Ces abattements, tels que nous les imaginions, se seraient d'ailleurs situés à un niveau tel que la diminution des avantages fiscaux accordés aux familles par rapport à ce qu'ils étaient au cours des dernières décennies n'aurait concerné que les familles vraiment très aisées, comme c'est déjà le cas cette année pour les familles ayant des enfants de plus de 18 ans.

N'est-ce pas défavoriser les ménages très aisés avec enfants par rapport aux célibataires par exemple ?

On nous en a fait la remarque. Aussi avons-nous suggéré que le problème soit étudié et que, le cas échéant, le taux de l'impôt sur le revenu soit accru pour les célibataires et les ménages sans enfants à revenus très élevés. Je voudrais ajouter que ce que nous avons dit en matière de quotient familial est inséparable du reste de la politique familiale que nous avons proposée.

Vous semblez très « nataliste ».

Ne nous battons pas sur des mots. Certains membres de notre Commission ont mis l'accent sur le problème démographique français actuel, qui est un vrai problème. Nous avons constaté par ailleurs que la présence d'enfants dans un ménage, malgré les prestations diverses, le quotient familial, etc..., entraînait, toutes choses égales d'ailleurs, une réduction de niveau de vie, donc était un facteur d'inégalité. Certaines mesures que nous avons suggérées permettraient aux femmes, en particulier, de choisir plus librement entre vie professionnelle et vie à leur foyer quand elles sont chargées d'enfants.

C'est l'allocation maternelle ?

C'est cela. Nous avons d'abord suggéré une augmentation substantielle des prestations familiales pour les 3^e et 4^e enfants, puis la création d'une allocation maternelle, qui se substituerait à l'allocation de salaire unique et à l'allocation pour frais de garde des enfants. Cette allocation maternelle serait donnée à toutes les femmes, qu'elles exercent une activité

professionnelle ou non, pour chacun de leurs enfants d'âge pré-scolaire, ou bien quand elles ont de nombreux enfants. Nous n'avons pas encore précisé le mot « nombreux »; ce sera l'objet de réflexions au cours de la deuxième phase de préparation du Plan. Cette allocation pourrait être attribuée à toutes les mères, sans considération de ressources. En revanche, les sommes correspondantes seraient imposables, avec un abattement à la base adéquat pour éviter d'imposer les familles modestes, et en évitant également qu'il y ait transfert de fonds de la Sécurité Sociale vers l'Etat.

Pour en rester sur le chapitre de la Sécurité Sociale, vous proposez un déplafonnement des cotisations. C'est un sujet auquel les cadres sont très sensibles.

Il y a eu effectivement sur ce point des oppositions très vives au sein de la Commission. Tandis que certains membres étaient opposés à tout déplafonnement, d'autres membres de la Commission souhaitaient au contraire des mesures beaucoup plus larges que celles que nous avons suggérées. Ce que nous avons proposé, c'est un déplafonnement étalé dans le temps et concernant uniquement les cotisations maladie, du fait que les prestations en nature de l'assurance maladie croissent avec le revenu : autrement dit un salarié aisé dépense plus pour ses maladies et celles de sa famille qu'un salarié modeste; il est donc assez logique que ce genre de cotisations soient déplafonnées.

Nous avons pris une position différente à propos des cotisations familiales et des cotisations vieillesse. Nous avons affirmé de façon très claire qu'il ne s'agissait pas de les déplafonner. Nous n'avons pas voulu en particulier toucher aux retraites complémentaires des cadres. Nous avons même fait plus : nous avons suggéré que, pour les cotisations qui ne seraient pas déplafonnées, c'est-à-dire famille et vieillesse, on tienne compte, pour la modification annuelle du plafond, non pas seulement de l'évolution du salaire horaire ouvrier, mais de l'évolution de l'ensemble des salaires, c'est-à-dire en particulier des salaires des cadres; si le salaire des cadres croît moins vite que le salaire horaire ouvrier, on tiendrait donc compte de cette moindre progression.

Vous ne faites nulle part allusion à l'impôt négatif. Vous n'y croyez donc pas ?

Nous en avons parlé au sein de la Commission. Il y a eu dans l'ensemble une position assez réservée vis-à-vis d'une formule d'impôt négatif généralisé. L'idée de verser un « impôt négatif » aux ménages est a priori séduisante, mais il est certain que sa mise en œuvre se heurterait actuellement à de grosses difficultés dans un pays comme la France, notamment si on voulait l'appliquer à des non-salariés. Les revenus des non-salariés sont mal connus, et si demain on appliquait à cette catégorie un système d'impôt négatif, des dépenses impor-

tantes risqueraient d'être faites en faveur de personnes dont certaines ne mériteraient pas que la collectivité fasse un tel effort pour elles.

En ce qui concerne les salariés, l'idée d'impôt négatif serait sans doute moins difficile à mettre en œuvre, mais elle ne serait financièrement applicable que si l'on substituait l'impôt négatif à un certain nombre de prestations sociales actuellement existantes, et une telle perspective n'a guère paru acceptable par la majorité de notre Commission.

Il y a cependant une idée qui a été empruntée à celle d'impôt négatif, et qui figure dans notre rapport, c'est celle d'un revenu minimum garanti par unité de consommation pour certaines catégories de familles. Nous pensons que cette idée est valable pour certains « exclus » particulièrement modestes, comme les chômeurs au-delà de la période où ils reçoivent les indemnités, les veuves chargées de famille qui n'ont pas pu travailler ou qui n'ont qu'une retraite très faible, certaines familles ayant à charge des handicapés, etc... Une prestation nouvelle, complétant celles qu'ils touchent déjà ou remplaçant celles qu'ils ne peuvent toucher pourrait leur être versée.

Il semble que vous ayez laissé de côté l'inégalité devant l'épargne, qui est pourtant flagrante.

Nous avons été très attentifs au problème de l'épargne, car l'une des objections qui nous était faite était la suivante : si vous voulez réduire les inégalités, vous allez moins augmenter ou même ne plus augmenter les possibilités financières des personnes les plus aisées : or ce sont elles qui épargnent le plus, donc contribuent le plus au financement des investissements; vous risquez donc d'arrêter cette croissance que par ailleurs vous souhaitez plus forte. Nous nous sommes penchés sur ce problème, mais sans avoir les possibilités d'étudier en profondeur les techniques que l'on pourrait employer pour susciter un développement de l'épargne, notamment celle des catégories moyennes et modestes. Nous avons simplement suggéré, à titre d'exemple, que la part stable de l'épargne « liquide » soit rémunérée davantage, parce que nous savons que les catégories modestes épargnent beaucoup sous forme liquide. Le problème c'est de transformer en « épargne lourde », permettant le financement à long terme des investissements, une épargne qui risque d'être d'autant plus instable qu'elle émanera de catégories plus modestes. Au cours de la 2^e phase de préparation du VII^e Plan, il faudra s'attacher spécialement à ce problème de la stimulation de l'épargne.

Il n'y a pas (ou peu) de « seuils » dans votre rapport. Est-ce un principe ?

Nous avons été très sensible aux inconvénients des « seuils ». Par seuil, nous entendons un certain niveau de revenu au-delà duquel une prestation (bourses d'études, allocation logement, etc...) n'est plus attribuée. Il y a donc une inégalité qui s'instaure entre des personnes dont les revenus diffèrent parfois de très peu :

celles qui sont en-deçà du seuil et celles qui se trouvent au-delà. Autre inconvénient des seuils dans un pays comme la France : la mauvaise connaissance des revenus fiscaux (les seuils sont toujours basés sur des données fiscales). Par conséquent nous avons préféré suggérer, du moins pour ce qui est des prestations nouvelles, que ces prestations soient données sans considération de ressources, quitte à les intégrer ensuite dans le revenu imposable. Nous avons vu un cas de ce genre à propos de l'allocation maternelle.

Quelles sont les chances de voir retenir vos conclusions par le Gouvernement ?

Je pense que, si l'on a choisi de créer, parmi les quatre commissions qui ont débattu des orientations du VII^e Plan, une commission des inégalités sociales — ce qui a constitué une importante innovation — c'est avec une certaine intention. Et si l'on a voulu ainsi s'intéresser au problème des inégalités sociales, c'est évidemment dans le dessein de les réduire, c'est-à-dire de construire une société plus solidaire, plus juste, plus humaine.

Ceci posé, avant de passer aux actes, il faudra étudier ce que coûteraient les mesures que nous avons proposées. Je pense par exemple à l'allocation maternelle, ou encore aux expériences de gratuité en matière de transports en commun dans les agglomérations urbaines. A ce sujet il est évident qu'il ne faut pas interpréter cette suggestion d'étude (comme parfois on l'a fait un peu vite), comme une suggestion d'instaurer sans plus de réflexions la gratuité des transports collectifs. Ce n'est pas ce que nous avons dit. Nous avons dit qu'il fallait se demander si, dans certaines agglomérations actuellement surencombrées, la gratuité des transports collectifs (avec bien entendu leur renforcement), ne serait pas en définitive, et en tenant compte de tous les coûts et de tous les avantages, une solution heureuse socialement et peut-être économiquement. Mais il faut être prudent. Nous avons donc suggéré qu'on fasse les études nécessaires, notamment financières, et qu'on voie quels enseignements on pouvait tirer des expériences actuellement en cours. Par conséquent toutes nos mesures ne sont pas un catalogue qu'il faut mettre en œuvre tout de suite et absolument. Il faut d'abord les étudier. Même dans le cas des mesures que nous préconisons de façon ferme, il est possible que, compte tenu du rythme de croissance, compte tenu aussi du fait que l'on ne pourra pas aller au-delà d'un certain pourcentage de prélèvement obligatoire (fiscal et social), on soit amené à un étalement dans le temps.

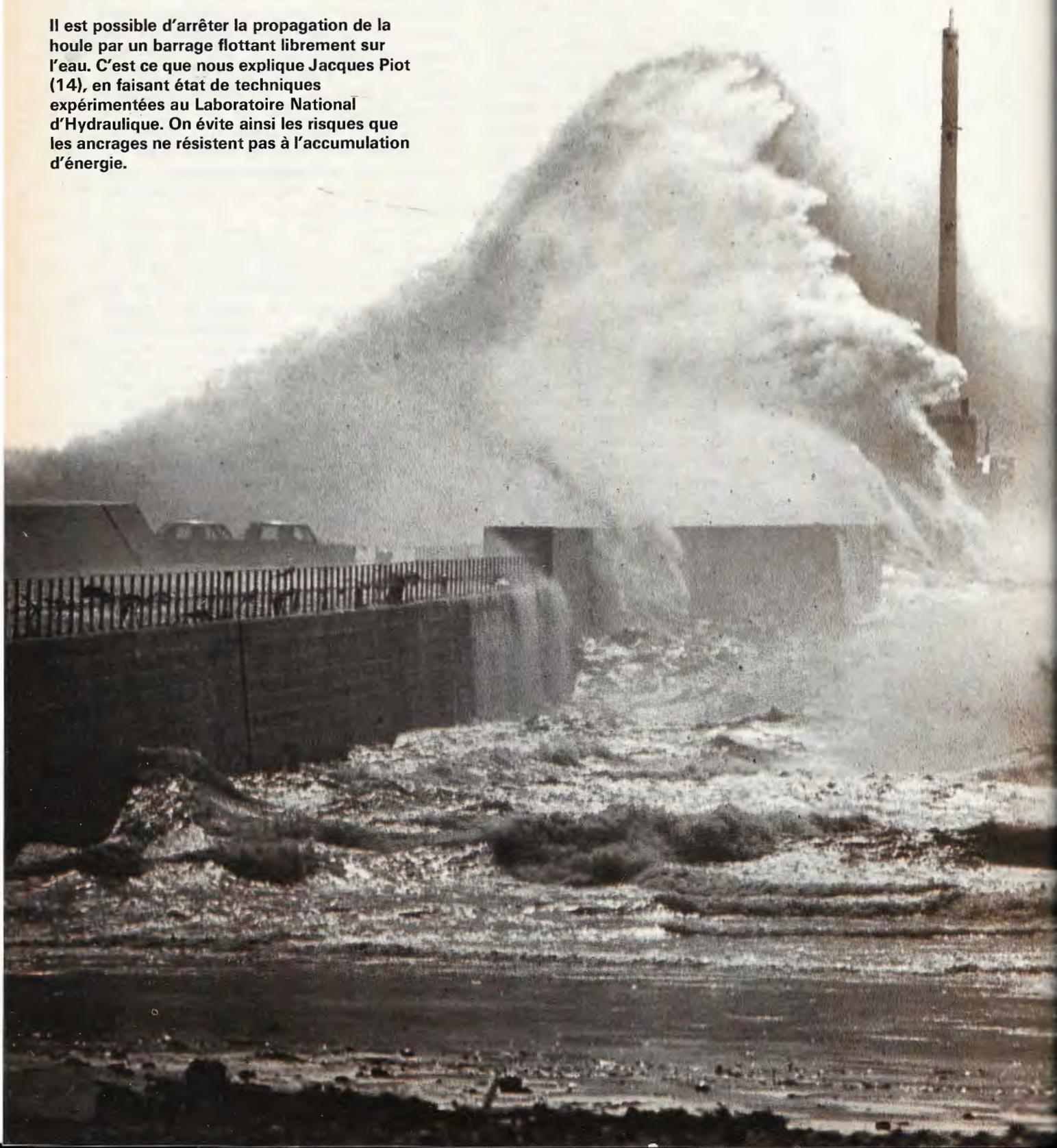
Tout cela sera mis au point dans la 2^e phase de préparation du Plan, après que le Gouvernement ait élaboré son rapport d'orientation à la lumière des travaux des 4 Commissions, que le Conseil Economique et Social ait donné son avis et que le Parlement se soit prononcé.

**Propos de Jacques Méraud (46)
recueillis par François de Witt (64)**

PROTECTION FLOTTANTE CONTRE LA HOULE

NE METTANT PAS EN JEU DES TRACTIONNS OU ANCRAGES

Il est possible d'arrêter la propagation de la houle par un barrage flottant librement sur l'eau. C'est ce que nous explique Jacques Piot (14), en faisant état de techniques expérimentées au Laboratoire National d'Hydraulique. On évite ainsi les risques que les ancrages ne résistent pas à l'accumulation d'énergie.



Une protection contre la houle par barrage flottant aurait de nombreuses applications si elle était efficace et sûre. Avantages : économie, mise en place et forme modifiable. De plus, un tel barrage ne dépasserait pas les sites, étant toujours au ras de l'eau quelque soit la marée.

D'innombrables projets ont été proposés, mais en général les imaginations ont été orientées par ce qui est le plus frappant dans le spectacle de la houle, la propagation d'ondes porteuses d'énergie. A la progression d'un mouvement, ne serait-il que celui de formes, ne paraît-il pas naturel d'opposer un obstacle présentant une certaine surface apparente vis-à-vis de la direction de la propagation que l'on veut arrêter ? Mais s'il s'agit d'ondes porteuses d'énergie, il y a alors risque de réflexion et d'accumulation d'énergie, donc risque que les supports ou ancrages de l'obstacle ne puissent pas résister à des efforts exceptionnels impossibles à prévoir.

Mais le problème ne peut-il pas être abordé autrement ? Le seul mouvement matériel dans la houle est discret : c'est celui des particules d'eau sur leur orbite. Pourquoi ne pas choisir de s'opposer à lui ? Il est très

vulnérable, car on a le choix de la direction à donner à l'obstacle.

C'est la recherche d'une protection flottante pour un mouillage de plaisance qui fut l'occasion de se poser cette question. Il était tentant de chercher une réponse. Cette curiosité conduisit à se faire une représentation des réalités de la houle et la solution apparut alors d'elle-même.

Le procédé qui en résulta fut soumis au ministère de l'équipement et mis à l'épreuve en 1967 par des expériences systématiques qui eurent lieu à l'échelle du dixième dans le grand canal de houle du Laboratoire National d'Hydraulique.

Les résultats de ces essais, très cohérents ont clairement montré qu'il est possible d'arrêter la propagation de la houle par un barrage flottant librement sur l'eau.

I - REPRESENTATION DE LA HOULE

Le merveilleux équilibre du mouvement d'une houle régulière peut naître d'un chaos, d'une agitation désordonnée provoquée par les vents irréguliers, d'une dépression atmosphérique; par compositions de mouvements ou



sélections, tout s'ordonne au-delà de la zone perturbée.

L'énergie se propage alors, portée par des ondes dont la période T ne variera pas jusqu'à la rencontre d'un lointain rivage; leur longueur L reste liée à cette période $L = \frac{g}{2\pi}$ tant que l'eau est profonde; leur célérité $C = \frac{L}{T}$ est la vitesse d'une déformation.

Si la profondeur diminue il en est de même de L et de C . Par exemple la longueur d'une houle de 10 secondes qui est de 156 m au large n'est plus que de 92 m par 10 m de fond et de 75 m par fond de 6 m. Les vagues se resserrent aux abords d'une plage.

Dans une houle établie, un volume d'eau prismatique de longueur L , de largeur frontale de 1 m et allant jusqu'au fond contient une énergie totale $E = \frac{L}{2} \rho g H^2$, ρ étant la moi-

tié du « creux » H de la houle. Cette énergie se partage de façon égale entre énergie cinétique E_c et énergie potentielle E_p .

Les particules d'eau décrivent, à une vitesse constante V une orbite à peu près circulaire (sauf dans les couches profondes). Ce mouvement de période T et de rayon r a pour centre un point à peu près fixe situé à la verticale de la position que la particule occupait lorsque l'eau était au repos. Le rayon r décroît rapidement en profondeur (Figure 1).

Toutes les particules d'eau qui, au repos se trouvaient à la même pression, c'est-à-dire sur un même plan horizontal de niveau b restent dans la houle sur une même surface d'égalité pression S . Elles ont des mouvements orbitaux identiques mais déphasés

d'une période sur la longueur d'une onde, les plus avancées sur leur orbite étant celles qui sont les plus proches de l'origine de la houle.

Il résulte de ce déphasage que les profils des surfaces S sont les trochoïdes d'amplitude décroissante en profondeur, mais engendrées par un même cercle de rayon

$$R = \frac{L}{2\pi}$$

Les profils S^0, S_1, S_2, \dots de la figure 1 sont ceux des surfaces où se trouvent, à l'instant considéré, les particules d'eau qui, au repos formaient les plans de niveau $b = 0; b_1 = 0,2 R; b_2 = 0,4 R, \dots$

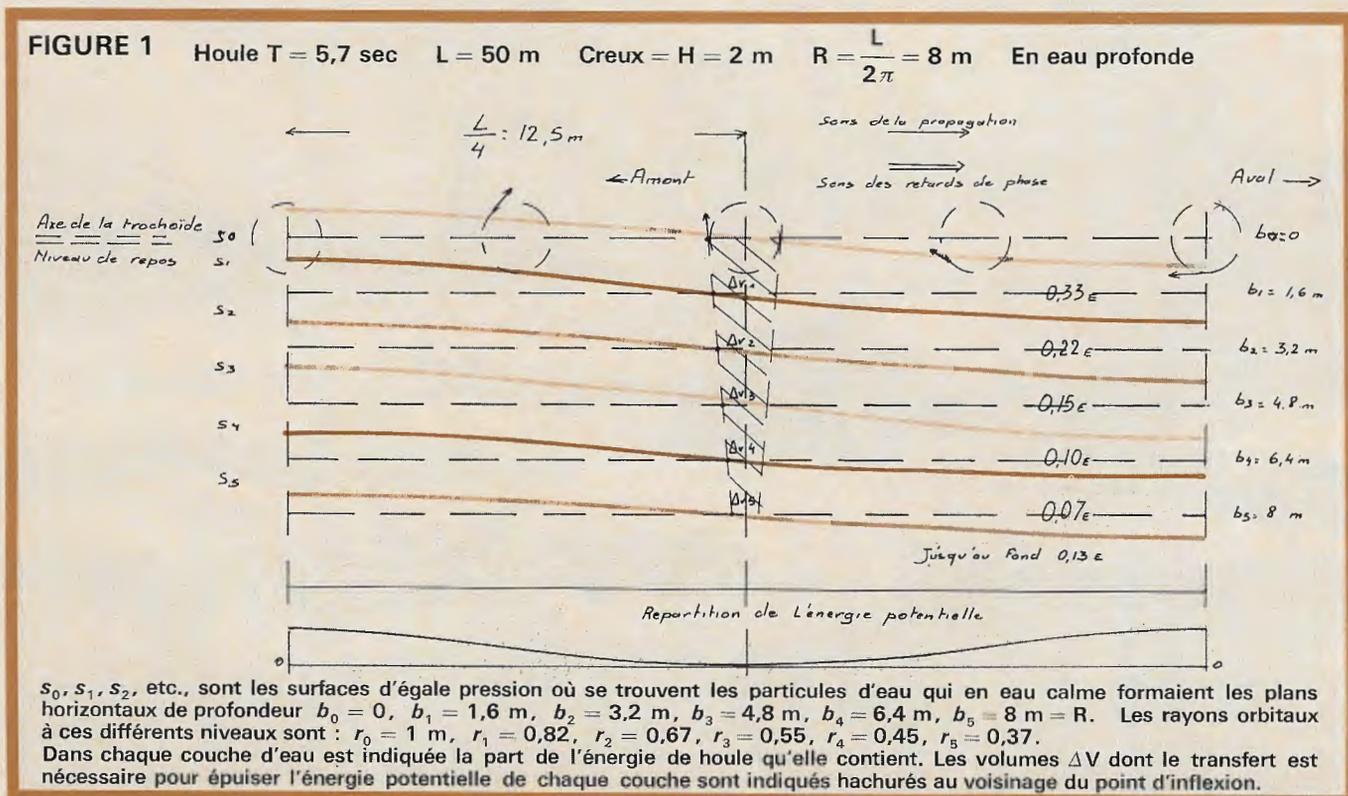
Les particules d'eau qui, au repos se trouvaient dans un même plan frontal, normal à la direction de propagation de la houle, ont des mouvements orbitaux en phase, mais les rayons r de ces orbites étant différents, elles ne sont pas dans un même plan vertical que lorsqu'elles se trouvent au point haut ou au point bas de leur parcours. Lorsqu'elles sont en bas c'est le fond d'un creux.

Conséquences

Sur la figure 1 on constate les conséquences de ce qui précède.

1° Les parties concaves des surfaces d'égalité pression sont plus étendues que leurs parties convexes. Si l'eau revenait au repos son niveau se trouverait au-dessus de l'axe de la trochoïde S^0 (à 6,28 centimètres dans le cas de la houle de la figure 1).

Il en est de même pour les autres surfaces d'égalité pression. Les axes des profils trochoïdaux sont donc surélevés par rapport aux niveaux de repos, d'une hauteur égale



Recherche scientifique

à $\frac{\pi r^2}{L}$. Or ces axes représentent les plans lieux des centres orbitaux des particules, donc figurent la hauteur moyenne de ces dernières pendant leur mouvement orbital.

Cette surélévation, décroissante en profondeur intégrée de $b = 0$ à $b \infty$ donne la valeur de l'énergie potentielle de l'onde :

$$E_r = \frac{L}{4} \rho \omega^2.$$

2° Les surfaces d'égale pression S sont plus espacées dans leur partie concave, comme si le poids spécifique de l'eau variait au cours du passage d'une onde : un sous-marin émerge toujours dans un creux, une bouée s'enfonce davantage quand passe une crête de vague. Cela provient de ce que, suivant la position de la particule d'eau sur orbite, la composante verticale de son accélération centrifuge se retranche de l'accélération de la pesanteur ou s'ajoute à elle.

Répartition de l'énergie en profondeur

Comme il a été dit, les particules d'eau ne peuvent pas sortir de la surface d'égale pression S qui correspond à leur niveau b de repos. Les trochoïdes $S^0, S_1, S_2,$ etc... dessinent les limites de couches d'eau contenant chacune une part définie de l'énergie totale E . Cette répartition est indiquée figure 1 dans le cas d'eau profonde.

Si on prend comme unité des profondeurs $R = \frac{L}{2\pi}$ cette répartition est valable dans tous les cas en eau profonde. Par faible profondeur l'énergie est refoulée vers la surface libre et sa répartition est modifiée.

Chacune des courbes $S_1, S_2, S_3,$ etc... est

le propre de la surface libre d'une houle dont l'énergie totale serait égale à celle qui se trouve au-dessous d'elle. Ainsi le profil S_3 est celui de la surface libre d'une houle de longueur L dont l'énergie serait égale à $0,30 E$, sont « creux » H étant de $1,10 m$.

Répartition de l'énergie le long de l'onde

L'énergie cinétique est uniformément répartie le long de l'onde puisque la vitesse V des particules d'eau sur leur orbite ne varie pas pendant le passage d'une onde.

Pour l'énergie potentielle il n'en est pas de même. L'énergie potentielle individuelle d'une particule d'eau est, à chaque instant proportionnelle à la distance qui la sépare, vers le haut ou vers le bas de sa position d'équilibre, c'est-à-dire de son niveau de repos.

Cette énergie potentielle individuelle est maxima deux fois par période, lorsqu'elle passe une crête d'onde ou lorsque passe un creux. Elle est nulle quand la particule traverse son niveau de repos.

Par suite du déphasage des mouvements orbitaux tout se passe donc comme si un couple d'ondes d'énergie progressait, attaché à chaque onde de houle, l'énergie de ce couple étant égale à $\frac{E}{2}$.

Energie propagée

Lorsqu'une houle progresse en eau calme son front n'avance que de $\frac{L}{2}$ pendant chaque durée de période; chaque onde en effet n'apporte à ce front qu'une énergie égale à $\frac{E}{2}$ soit son énergie potentielle. Dans une

C'est la recherche d'une protection flottante pour un mouillage de plaisance qui fut l'occasion d'étudier ces nouvelles méthodes.



PHOTO CHRISTIAN FÉVRIER/MARINA CEDRI.

FIGURE 2 LOCALISATION DE L'ENERGIE POTENTIELLE

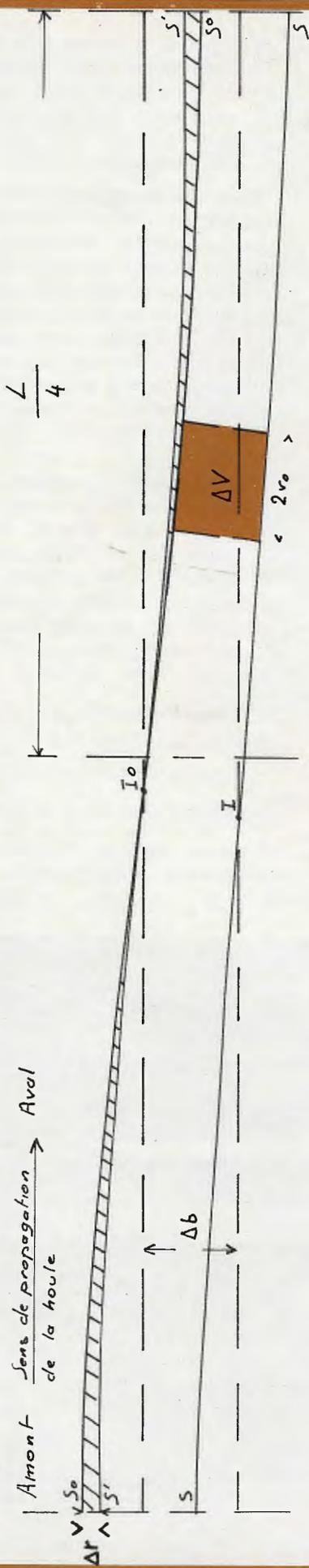
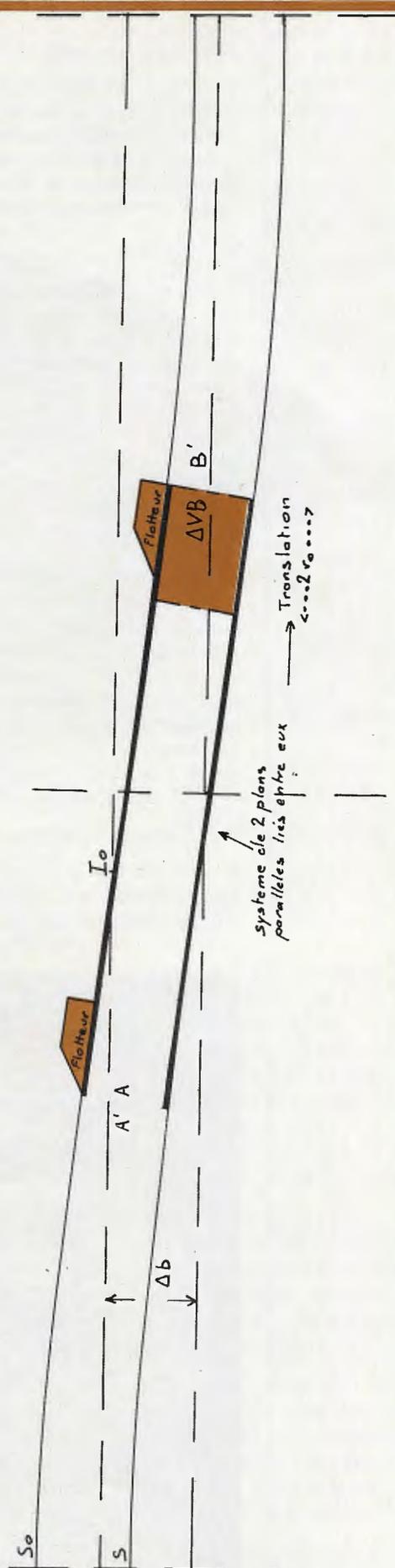


FIGURE 3 PRODUCTION DES TRANSFERTS



houle établie chaque onde reçoit par période une énergie $\frac{E}{2}$ venant d'amont et transmet en aval la même quantité d'énergie. La « ration d'entretien » d'une houle est donc égale à la moitié de l'énergie que contient son onde.

II - PRINCIPE DE LA PRODUCTION DE TRANSFERTS DE MASSE

Energie potentielle et transfert de masse

Sur la figure 2 considérons la couche d'eau comprise entre les deux surfaces d'égale pression S^0 et S correspondant aux niveaux de repos zéro et Δb . Sur la longueur d'une onde cette couche contient l'énergie ΔE . Le profil S est donc celui d'une houle dont l'énergie totale ne serait que $E - \Delta E$.

Si l'énergie ΔE était retranchée, la surface libre de l'eau prendrait le profit S et serait figurée par une courbe S' obtenue en faisant subir à S la translation $-\Delta b$ qui amène en coïncidence les plans de repos correspondant à S^0 et S .

Entre les deux surfaces S^0 et S' existent deux volumes égaux, (hachurés) l'une à la partie convexe, l'autre à la partie concave de l'onde. Par mètre de front de houle ces volumes ont comme valeur commune $\Delta V = 2 r^0 \Delta b$.

L'équivalent de ce volume a été représenté figure 2 par une tranche de la couche Δb au voisinage du point d'inflexion.

Supposons qu'à chaque onde qui se présente on transfère (en annulant le travail produit), l'eau du volume ΔV de crête dans le vide du volume ΔV de creux, cette opération ramènerait le profil de la surface libre de l'eau à la forme S et par conséquent réduirait l'énergie de l'onde de la quantité ΔE énergie totale contenue dans la couche Δb .

Or, si on évalue le travail de la pesanteur pendant ce transfert, on le trouve égal à $\frac{\Delta E}{2}$, c'est-à-dire à l'énergie potentielle de la couche Δb .

On a donc réduit l'énergie de l'onde de ΔE en annulant l'énergie $\frac{\Delta E}{2}$. Cela s'explique à la lumière de ce qui a été dit de l'énergie transportée par l'onde de houle. Avant notre intervention la houle aval d'énergie E était alimentée à chaque arrivée d'onde par une énergie égale à $\frac{E}{2}$. Elle ne le sera plus que par $\frac{E}{2} - \frac{\Delta E}{2}$, par conséquent l'onde aval n'aura plus qu'un profil correspondant à une énergie égale à $E - \Delta E$.

Volumes à transférer

Sur la figure 1, au voisinage des points d'inflexion sont représentés hachurés les volumes $2r\Delta b$ qui devraient être transférés

dans chaque couche pour que l'énergie de l'onde soit réduite d'environ 87%. Ces volumes sont faibles par rapport à ceux des couches : dans le rapport $\frac{2r}{L}$.

On a ainsi pris la mesure du phénomène à provoquer et dès maintenant il est possible de prévoir que si l'intervention ne modifie pas la répartition de l'énergie en profondeur, il y a bien des chances pour que l'opération se passe sans turbulence apparente.

Principe de la production des transferts

La figure 3 représente, immergé dans la houle un couple de plans minces et rigides, parallèles et rigidement liés entre eux; leur longueur est l et leur écartement Δb . Le plan supérieur est maintenu en coïncidence avec la surface libre de l'eau par deux flotteurs.

Supposons le régime établi, l'eau comprise entre les plans ne peut pas participer au mouvement orbital : elle est « inerte ». Lorsque, comme c'est représenté figure 3, une vague arrivant vers lui, le couple de plans prend une inclinaison relevant son extrémité A , une différence de pression proportionnelle à l apparaît dans l'eau inerte entre A et B . L'eau contenu entre les plans prend une vitesse proportionnelle à \sqrt{l} si on admet qu'à l'extérieur la pression est restée la même en A' qu'en B' .

Mais, dès que cet écoulement s'amorce entre les plans, il se prolonge en amont entre les surfaces S_0 et S : une translation se produit dans la couche du sommet qui approche, vers le creux qui l'a précédé.

La composante de la pesanteur qui s'applique à la masse d'eau inerte met donc en mouvement une masse d'eau en général supérieure.

Transfert et translation - Déferlements internes

Le transfert que nous avons théoriquement envisagé s'accomplit donc par une translation de l'eau de la couche vers le bas. L'amplitude de cette translation ne peut pas être supérieure au diamètre orbital de la couche, car lorsqu'elle est égale à ce diamètre, l'énergie potentielle de la couche est épuisée.

Il est important d'observer que si l'énergie potentielle de la couche n'est pas entièrement épuisée, l'unique cause en est que la translation n'aura pas été suffisante, car la perte d'altitude du volume d'eau équivalent au transfert est toujours égale à la différence d'altitude des centres de gravité des deux volumes ΔV hachurés figure 2, l'un à la crête de vague, l'autre dans le creux.

Dans ce qui précède on a supposé que le phénomène est irréversible comme est irréversible le déferlement partiel (mouton) qui se produit à la crête d'une vague trop cambrée. Les translations qu'on provoquera dans chaque couche peuvent d'ailleurs être

Recherche scientifique

assimilées à des « déferlements internes ». La figure 1 montre qu'un transfert de 10 m³ dans une couche d'eau de 8 m x 50 m soit 400 m³ suffit pour réduire de 87 % l'énergie de l'onde aval.

Rendement énergétique

Le rendement énergétique obtenu dans une couche d'eau peut être d'abord défini par la fraction de l'énergie potentielle de cette couche qui est annulée. Il est égal, d'après ce que nous venons de dire au rapport de deux translations : la translation obtenue et la translation maxima 2r.

Si le rendement est égal à l'unité, la houle aval ne sera alimentée par période que d'une quantité d'énergie égale à $E_p - \Delta E_p$; l'énergie contenue dans une de ses ondes sera donc $E - \Delta E$. Si E' est l'énergie de l'onde constatée en aval, le rendement dans la couche Δb peut donc s'écrire : $p = \frac{E - E'}{\Delta E}$.

Vitesse moyenne d'écoulement

Si le rendement est inférieur à l'unité, c'est-à-dire si l'amplitude effective de la translation est inférieure à 2r, c'est que le produit de la vitesse moyenne d'écoulement U par la durée de cet écoulement est inférieur à 2r.

Pour pousser plus loin le calcul on doit faire une hypothèse au sujet de cette durée. On admettra que la translation se produit au cours de la demi-période pendant laquelle le couple de plans porté par ses flotteurs s'élève, tandis que l'eau inerte qu'il contient glisse vers le bas (figure 3).

Supposons que p soit égal à 1. On a alors $U \times \frac{T}{2} = 2r$. On peut en tirer deux expressions de U.

$$U = \frac{l}{2\pi} v \quad U = \frac{2r}{L} = \sqrt{2g \times 2R}$$

La première expression montre que lorsque $P = l$ la valeur moyenne de la vitesse d'écoulement est égale à la valeur moyenne de la projection de la vitesse orbitale sur un axe pendant une demi-période.

La seconde expression, par la présence du facteur 2R sous le radical, indique que le rendement ne peut être égal à l'unité que si la longueur des plans est égale à 2R, soit $\frac{L}{\pi}$.

Action sur une couche épaisse

Pour atteindre une forte proportion de l'énergie de la houle incidente on utilisera un dispositif composé de plus de deux plans, ces plans étant échelonnés en profondeur.

à la détermination du rendement énergétique, en 4 séries : avec amarrages raides, souples, très souples ou sans aucun amarrage.

On trouvera ci-après, à titre d'exemples et extraits du rapport de ce laboratoire les résultats de 18 expériences. Les amarrages très souples laissaient au barrage flottant une grande liberté de mouvement et réalisaient des conditions très proches de celles des expériences de la 4^e série, engins flottants non amarrés.

Comme il est d'usage dans un exposé on ramène toutes les grandeurs à l'échelle 1.

Conditions d'essai : Profondeur d'eau 6 m. Houles à opposer au barrage : longueur 30 à 50 m par fond de 6 m. Creux pouvant aller jusqu'à 2 m.

Engins : longueur l = 10 m, tirant d'eau 3 m.

Notations : L = longueur de la houle par fond de 6 m. H = creux de la houle. ρ rendement énergétique constaté. Q rendement maxi-

mum théorique = $\sqrt{\frac{l}{2R}}$ ou = $\sqrt{\frac{\pi l}{L}}$, F va-

leur maxima de la traction sur amarres par mètre de front du barrage.

Amarrage très souple			
Lm	Hm	ρ	Q
38	1,45	0,90	0,91
	2,05	0,94	
48	1,10	0,81	0,81
	1,95	0,81	
54	1,55	0,73	0,76
	1,95	0,77	

Amarrage souple				
Lm	Hm	ρ	Q	Fkg
38	1,45	0,92	0,91	78
	1,85	0,93		94
49	1,45	0,80	0,80	130
	1,95	0,80		130
52	1,60	0,80	0,77	130
	2,05	0,79		155

Sans aucun amarrage			
Lm	Hm	ρ	Q
33	1,20	0,94	0,97
	1,75	0,96	
43	1,25	0,81	0,85
	1,65	0,80	
49	1,30	0,75	0,80
	1,90	0,75	

On peut observer que lorsque l'amarrage présentait une certaine résistance (amarrages souples) le rendement constaté a été supérieur au rendement maximum théorique Q : la perte d'énergie sur les aspérités des maquettes faites de cornières perforées et de contre-plaqué s'ajoutait alors à la ré-

III - EXPERIMENTATION DU PROCEDE

Environ 150 expériences furent effectuées à l'échelle de $\frac{1}{10}$ dans le grand canal de houle du laboratoire national d'hydraulique. Près de la moitié d'entre elles ont été consacrées

duction d'énergie résultant de l'effet du système de plans.

CONCLUSION

Les essais ont confirmé les hypothèses faites :

1° Le rendement énergétique est absolument indépendant de l'amplitude de la houle, ce qui facilite grandement l'étude d'un barrage.

2° a) Le rendement est uniquement fonction de $\frac{l}{L}$ ou $\frac{l}{2R}$.

b) Les rendements constatés ont toujours été très voisins du rendement maximum théorique $Q = \sqrt{\frac{\pi l}{L}}$ ou $Q = \sqrt{\frac{l}{2R}}$.

3° Il n'y a aucun lien entre la traction sur l'amarrage et le résultat obtenu. Le système ne fait donc appel à aucune force extérieure. Seules agissent les contraintes exercées par les plans sur l'eau qui se trouve entre eux.

4° L'irréversibilité du phénomène obtenu est prouvée. Par ailleurs les déferlements internes provoqués n'ont donné lieu à aucune turbulence appréciable.

Les essais ayant prouvé que l'efficacité du système ne dépend que du paramètre $\frac{l}{L}$ et que le rendement effectif reste très voisin du maximum théorique, il est facile de déterminer les dimensions à donner aux engins d'un barrage flottant lorsqu'on connaît le régime des houles du site où il sera établi.

Houles obliques et irrégulières

Des dispositions ont été prévues, faciles à réaliser, pour obtenir un certain redressement des houles obliques aux abords des engins.

Toutefois, comme les engins ne présentent aucune surface verticale, même latéra-

lement, une série d'entre eux placés côte à côte pour former un barrage délimité entre leurs plans des couches continues d'eau « inerte » où peuvent se produire des translations suivant toutes les directions qui seront imposées par le relief extérieur de l'eau.

Enfin si on donne au tracé du barrage une certaine courbure à convexité tournée vers le large, les engins se protègent l'un l'autre contre les houles obliques. **Jacques Piot (14)**

La Houle

Venue de l'horizon l'inépuisable houle
Étale sur la mer son immense énergie
Faisant se succéder ses ondes qui déroulent
Les fastes primitifs d'envoûtante magie,
Et nos yeux asservis ne peuvent détacher
Leur regard de ces flots simulant avancer,
Fascinante illusion de masses infinies
D'aspect toujours changeant en leur monotonie.

Devant la longue grève, inerte et désarmée,
Les vagues ont serré leurs rangs pour un assaut,
Blancs panachés dressés, comme d'une armée
Les têtes alignées qui se pressent par flots.

Mais la pente légère est pour elles glissante,
L'équilibre est rompu, les vagues hésitantes
Se courbent en avant pour un salut penaud,
Puis s'abattent, léchant le sable de leur eau
En soudain repentir, et, des nappes baveuses
Sont, de tant d'énergie la fin peu glorieuse.

Jacques Piot.

PHOTO RAPHO



LES MARIÉES DE L'AN II

F. Drouin (71)

Les lecteurs attentifs de la Jaune et la Rouge ou les fouineurs assidus des « pages saumon » ont remarqué la petite annonce 3056 du numéro de novembre dernier : « X 73 cherche vue mariage avec X 73 studio pour avril 75. » C'est fait, Gérard Bonnevie a épousé Edwige Tourne et un cher antique compréhensif leur loue un bel appartement.

Des filles à l'X, Anne Chopinet, on en avait beaucoup parlé. Ah! la presse de l'été. Belle promo 72! Et puis, toutes les commères l'avaient deviné : « Un jour, ça arrivera les ménages d'X. » Il a fallu attendre la deuxième promo mixte, l'an II d'une nouvelle Ecole Polytechnique désormais ouverte aux femmes, pour donner raison à ces oracles. Mais savent-elles que c'est précisément en allant regarder leurs résultats au concours que Bonnevie et E. Tourne se sont vus pour la première et inoubliable fois? Un vrai ménage d'X dont le zéro du compteur kilométrique part des tableaux d'affichage de l'admissibilité. Qui peut prétendre faire plus X?

7 dans la promo 72, 11 pour la 73 et 11 encore pour la 74, les élèves féminines font une timide percée dans les effectifs de l'École. Il ne faut pas en conclure qu'elles manquent individuellement de fougue puisqu'une élève de la 74 est un membre assidu de l'équipe de foot. Mais si elles n'ont donc pas peur de pratiquer certains sports, il faut quand même noter l'absence quasi-totale de femmes parmi les fort nombreuses équipes candidates à la Kes. Refusent-elles les combats — pourtant sportifs — des campagnes? Ou bien sont-elles considérées par leurs homologues masculins comme un handicap électoral, et soigneusement écartées de l'arène? La promo 74 participera-t-elle à sa manière à l'année de la femme en élisant une Kessière? Sont-elles vraiment intégrées à l'École?

En ce qui concerne leur intégration au sein de l'X, elles pensent que si « elles sentent parfois une certaine hostilité de la part des antiques qui ont quelque mal à les accepter dans l'École qu'ils ont connue », par contre « parmi les élèves

il n'existe que quelques rares récalcitrants ». En somme c'est une bonne vieille intégration par parties. Remarquons en outre qu'elle se fait le plus possible au moyen d'une assimilation au reste de la promotion. La différence de traitement des unes et des autres est à peine perceptible. Au sens propre également puisqu'elles touchent la même « solde » qu'eux.

Tout juste leur a-t-on aménagé dans le Vieux-Monge et au bout des quatre étages du Joffre quelques caserts plus coquets où elles logent plus au large que les garçons (à 2 ou 3, au lieu de 4 ou 5). Notons d'une part qu'elles sont très sensibles à cet aménagement (meubles en bois, rideaux, carpettes, etc.) et à ce gain d'espace, et d'autre part que certains élèves masculins pensent que cela fait « une différence importante ». Mais est-ce vraiment pour leur confort qu'ils apprécient et jalouent les caserts féminins?

A part ce détail matériel, leur vie à l'école est identique à celle des garçons. La ressemblance est même poussée jusque dans la partie de service militaire, qu'elles accomplissent sous une forme qui n'a pas encore trouvé son point d'équilibre puisqu'elle change un peu chaque année, mais qui est très proche de celle des garçons. C'est ainsi que les élèves féminines de la 73 sont allées au Larzac, où elles ont participé aux exercices militaires, tirant quand il le fallait au « fusil de guerre ». Elles se sont réparties ensuite entre les différentes écoles d'Armes pour s'initier aux subtilités de la technique char ou du tir d'artillerie. Mais à l'étape suivante, on préfère prolonger leur séjour en École d'Armes, tandis que les élèves masculins se rendaient dans les corps de troupe. A la fin de leur scolarité, en février 76, elles seront rattachées à la Direction Ministérielle pour l'Armement et y exerceront en tant que sous-lieutenant des activités de recherche ou de bureau qui sont tout à fait comparables à ce que feront certains de leurs homologues masculins au sein de l'Armée de l'Air par exemple. L'insertion des



**Edwige Tourne
et Gérard Bonnevie
en grand
uniforme
pour leur mariage civil
à Chartres
le 22 mars.**

élèves féminines dans l'organisation et la vie de l'Ecole pousse donc très loin l'effort d'identification au régime des garçons. La justification en est puisée dans l'existence de la notation uniforme entre garçons et filles : dès lors que les sanctions, notes et classements, sont identiques, il ne doit pas y avoir de différence de traitement qui vienne favoriser les uns et léser les autres. C'est sans doute pour cela que Jacqueline Lecordix (73) note que « notre situation est plus proche de celle des garçons français que de celle des élèves étrangers ». Ces derniers en effet bénéficient d'un classement comptabilisé à part car ils ne peuvent bien sûr prétendre sortir dans la fonction publique.

Ce sont donc les débouchés de l'Ecole, la nécessité d'un classement de sortie uniforme qui homogénéisent les modes de vie des garçons et des filles.

Le nombre des élèves mariés à l'X varie, bien sûr, avec leur âge : si l'on n'en dénombre qu'un dans la promo 74, il y en a actuellement 10 dans la 73 (dont deux filles), et il y en avait 30 en février dernier dans la 72 au moment où elle partit accomplir la deuxième partie de service militaire. Les élèves mariés peuvent bénéficier d'une carte d'externe. Ils ne doivent alors être

présents à l'X que pour leurs cours. Mais Edwige Bonnevie et son mari dont les agréables souvenirs de fiançailles doivent sans aucun doute colorer les murs de l'Ecole, auraient bien aimé une fois mariés, plutôt que d'être externes, habiter à l'intérieur de l'X, dans un même casert! Ils en ont fait la demande, le commandement a refusé. Etait-ce par crainte de voir la famille s'agrandir sur place, au point qu'un jour les adjudants de compagnie, après l'appel du matin, aient à faire la tournée des biberons pendant que les parents sont au Gay-Lu?

Catherine Féraud (73), ex. Catherine Montagnon, montre d'ailleurs qu'on peut parfaitement allier « études à l'X » et « maternité ». Elève, elle est en instance d'accoucher. Aussi, à partir de 1993, faudra-t-il prévoir dans le traditionnel questionnaire d'entrée à la rubrique « antécédents polytechniciens » une case supplémentaire pour « mère ».

Quant à la sage-femme qui mettra au monde la progéniture (que nous leur souhaitons nombreuse) d'Edwige et de Gérard Bonnevie, elle n'aura pas grand mal à reconnaître le sexe de chaque enfant : s'il naît avec un bicorne c'est un garçon; s'il a un tricorne, nul doute que ce soit une fille.

PRÉSENTATION AU DRAPEAU



La présentation au drapeau de la promotion 1974 s'est déroulée le 15 mars dernier. Sur le front des troupes le Général de Corps d'Armée Briquet a remis la Médaille Militaire aux adjudants chef Le Marrec, Mondésir et Vely. Monsieur Guillaumat, ancien ministre et ancien Président du Conseil d'Administration de l'École a remis à Monsieur Ullmo, Président du département des sciences économiques, les insignes de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite. Le Général Briquet a ensuite remis à Messieurs Bouvet et Pannetier les insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite et au Chef de bataillon Pierre, au Chef d'Escadrons Grenier Choriol de Ruère et à Messieurs Guyenot, Solomon et Pauline les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au cours de cette cérémonie le Général Briquet a prononcé l'allocution suivante :

Elèves français et étrangers de la Promotion 74, 181^e promotion de l'École Polytechnique

Née il y a près de deux siècles, deux siècles mouvementés au fil desquels une douzaine de régimes se sont succédés dans ce pays, notre

institution, ayant affirmé d'emblée son originalité, a imperturbablement poursuivi, au-delà des secousses nationales et des aliénations passagères, sa mission fondamentale de former pour le service de la Nation et de l'Etat les jeunes

français et étrangers qu'elle rassemble chaque année sur le seul critère équitable d'un concours réputé difficile.

Le bilan, indiscutablement positif pour vos Nations, de l'œuvre ainsi accomplie dans cette Ecole, lui vaut une reconnaissance de valeur essentiellement fondée sur son apport au bien commun.

Vous voici, à votre tour, à la fois héritiers et responsables de ce bien commun sous ses trois aspects classiques et liés, toujours améliorables — donc à améliorer — de l'aisance matérielle, de la justice dans le partage et de l'équité dans les relations.

Mais l'héritage comporte aussi sa part inévitable de moindres vertus, de compromissions douteuses et de défaillances insurmontées. L'honnêteté commande de le rappeler. La vertu de prudence aussi : il serait en effet dangereux pour les pêcheurs de perles de croire à une mer privée de tout requin.

Il faut certes se souvenir que l'on peut humainement chuter, que l'on peut humainement échouer.

Si la chute ou l'échec ont malgré tout respecté la dignité et l'honneur de la collectivité dans chacun de ses membres, la gloire de la communauté ne peut qu'en être rehaussée.

Mais il faut tout autant se rappeler, constamment, qu'une chute ou un échec entraînés

par l'égoïsme, l'orgueil, l'envie, l'ambition, le sectarisme ou la tentation de la facilité profitant à tout coup des tensions du moment dans la collectivité vivante, entâchent le bien commun et condamnent alors un plus grand nombre d'héritiers à encore plus de vertu, d'humilité et d'effort.

Le patrimoine de votre école est, l'histoire en témoigne, suffisamment riche en idées généreuses, en succès scientifiques, en dévouements à la chose publique et au progrès de l'humanité pour vous garantir une assise de départ à l'abri des atteintes de l'extérieur. A vous, à l'intérieur, d'en élargir les bases, d'en approfondir les racines, de la valoriser par votre travail avant de la transmettre, encore améliorée, aux promotions suivantes.

Assumer le passé, dans sa totalité, garantir un présent de labeur digne de respect, préparer un futur encore plus juste, plus clair et plus rayonnant, telle est la mission inlassablement rappelée par la devise de l'Ecole inscrite sur la soie de son drapeau : « Pour la Patrie, les Sciences et la Gloire ».

Rendre les honneurs des armes au Drapeau de l'Ecole, c'est pour vous, aujourd'hui, affirmer face à chacune de vos Nations respectives, qu'elles peuvent d'abord et avant tout compter sur votre volonté de les servir.

Le Général de Corps d'Armée Briquet
Directeur Général de l'Ecole Polytechnique



**AVIS
DE VACANCES
D'EMPLOIS
DANS LE PERSONNEL
ENSEIGNANT
DE L'ÉCOLE
POLYTECHNICIENNE**

Sont actuellement vacants des emplois de

**Chef de Travaux Pratiques
en INFORMATIQUE.**

Les candidats à ces postes devront adresser leur demande au Directeur Général de l'Ecole Polytechnique — 21, rue Descartes 75230 Paris Cedex 05 — en y joignant un exposé de leurs titres et services (un imprimé pour cet exposé leur sera remis par le Secrétariat Général pour les Etudes — 17, rue Descartes). Les demandes devront parvenir **AVANT LE 15 SEPTEMBRE 1975** — Elles seront instruites par les Conseils de l'Ecole.

LISTE DES PLACES

PRISES PAR LES ÉLÈVES

DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

SORTANT EN 1975 (PROMOTION 1972)

Les services sont inscrits dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la note du Ministre de la Défense qui a fixé le nombre des places offertes dans chacun d'eux.

Places offertes	prises
30	2
1	0
2	0
2	0
3	0
1	0
39	2

I - CORPS D'OFFICIERS

Officiers de l'Armée de Terre.
Michel Xavier, Bescond Benoit
Gendarmerie.
Officiers de Marine.
Commissaire de la Marine.
Officiers de l'Air.
Commissaire de l'Air.

II - INGENIEURS MILITAIRES.

42	42	<i>Ingénieurs de l'Armement.</i> Ranquet Robert, Ramacciotti Patrick, Montagne Jean-Louis, Giroux Daniel, Macqueron Jean-Philippe, Avril Jean-François, Cornand Jean-Pierre, Chatenet Bruno, Ramette Philippe, Fraysse Jean-Louis, Nahon Jean-Charles, Garbit Jean-Yves, Giraud Marc, Polycarpe Gilles, Fagegaltier Francis, Bellouard Patrick, Palazzi Paul-Marie, Baillet Jean-Patrick, Brasile Jean-Pierre, Cazaubon Louis-Pierre, Gerlier Patrick, Queinnec Christian, Unternaehrer Gérard, d'Antin Tournier de Vaillac José, Lauvaux Jérôme, Montclar Patrick, Domine Charles, Nicolet Philippe, Samier Patrick, Manivel Christian, Gauthier Jean-Claude, Quinchon Pierre, Fernandez Gilles, Rotrubin Jean-Louis, De Marin de Montmarin Thierry, Gault Michel, Labrande Jean, Leroy Philippe, Boyer Gérard, Vincent Philippe, Pillot Patrick, Le Pivain Louis.
----	----	--

III - CORPS CIVILS

11	11	<i>Ingénieurs des Mines.</i> Cazalet Jean, Matheu Michel, Cartigny Jean-Denis, Mehr Patrick, Amestoy Michel, Coste Emmanuel, Damamme Gilles, Tricoire André, Chopinet Anne, Wanecq François, Bourbic Thierry.
30	30	<i>Ingénieurs des Ponts et Chaussées.</i> Delcambre Bertrand, Duthilleul Jean-Marie, Roche Max, Gontier Nicole, Gaillot Jean-Claude, Girardot Philippe, Bancourt Pascal, Boutot Alain, Petitjean Alain, Millan Angel Luis, Bouchard Georges, Scherrer Paul, Schuhl Jean-Claude, Lebacque Jean, Mesqui Jean, Dupont Charles, Velter Gérard, Narring Pierre, Gounot Denis, d'Annunzio Dario, Bauchot Philippe, Cléret Christian, Gounon Jacques, Guilhaudin Patrick, Richard Jean-Michel, Prolongeau Bernard, Kerlan Elisabeth, Simon Bernard, Scherman Daniel, Serre Paul.
30	30	<i>Ingénieurs des Télécommunications.</i> Rosencher Gilles, Puech Michel, Pannel Patrice, Sigelle Marc, Vilain Denis, Bertrand Jean-Jacques, Picaud Michel, Melquiond Jean, Duthoit Bruno, Quesnel Laurent, Péronnet Jean-Pierre, Vanot Jean-Philippe, Dardayrol Jean-Pierre, Stakowski Robert, Bardin Jean-Michel, Lentiez Gérard, Coustel Jean-Pierre, Caclin Daniel, Durand Gilles, Noblet Marc, Bayon Michel, Bourgoïn Pierre, Vuitton Philippe, Grynberg Jean-Claude, Mazziotto Gérard, Martel Pierre, Serreault Jean-Yves, Vellard Alain, Garneau Jean-Luc, Diacre Jean-Louis.
5	4	<i>Ingénieurs géographes.</i> Poulain Jacques, Kirsner Dominique, Kasser Michel, Munier Philippe.
7	7	<i>Ingénieurs du Génie Rural et des Eaux et Forêts.</i> Burban Gilles, Hurand Patrick, Marsat Jean, Labat Philippe, Cabane Etienne, Lesaffre Benoit, Molle Jean-François.

12	12	<i>Administrateurs de l'INSEE.</i> Cotton Jean-Pierre, Rouchet Jean-Charles, Portier Jean-Michel, Gaudenet Jean, Renard Eric, Catinat Michel, Verger Daniel, Mantz Patrice, de Saboulin Bolléna Michel, Blancard Jacques, Lienhardt Jean, Audibert Pierre.
3	3	<i>Commissaires Contrôleurs des Assurances.</i> Sénéquier Dominique, Albrecht Joanny Michel, Delord François.
8	5	<i>Ingénieurs de la Météorologie.</i> Roquefort Jean-Pierre, Blondin Christian, Lafeuille Jérôme, Duée Claude, Picchi Yves.
7	7	<i>Ingénieurs de l'Aviation Civile.</i> Langumier Philippe, Bitteur Hervé, Lefèvre Gérard, Goutel Alain, Hervieu Halvard Henri, Wachenheim Michel, Guy Didier.
7	7	<i>Ingénieurs des Instruments de mesure.</i> Dunoyer François, Angrand Henri-Pierre, Dorison Alain, Jouffray Alain, Ferry Anne, Sorro Jean-François, Flandrin Roger.
2	2	<i>Ecole Nationale d'Administration.</i> Doublet Francis, Durand Patrice.
122	118	

III. - FORMATION COMPLEMENTAIRE.

(Elèves n'ayant pas demandé ou obtenu un service public).

Abréviations utilisées : Ft = Formation technique

Ge = Gestion

Re = Recherche

Arbelot Eric (Ft), Arribart Hervé (Re), Astolfi Jean-François (Ft), Aubry Michel (Ft), Balenbois Thierry (Ge), Barthelemy Laurent (Ft), Basalo Hugues (Ft), Berlemont Jean-Marc (Ft), Bernard Jean-Marie (Ft), Bernateau Didier (Ft), Bernheim Antoine (Ge), Bigo Régis (Ft), Blondel Alain (Re), Bogliolo Félix (Ge), Bonnet Thierry (Ft), Borot Damien (Ft), De Botton Isidore (Ge), Boucly Philippe (Ft), Bouissou Jérôme (Ft), Boutrouille Pierre-André (Ft), Brouard Nicolas (Ft), Buchoud Jean-Pierre (Ft), Cabannes André (Ge), Cabart Michel (Ft), Cambier Philippe (Re), Carminati Antoine (Ft), Carron Pierre (Ft), Casier Jean (Ft), Chaboud Michel (Ft), Champart Denis (Ft), Chapelle Pierre (Ft), Charlet Vincent (Ft), Charpentier Philippe (Re), Chauvier Bruno (Ft), Choumert Denis (Ge), Cichostepski Patrick (Ft), Coffy Marc (Ft), Collinet Olivier (Ge), Collot Edmond (Ft), Combelles Françoise (Ft), Cordier Patrice (Ge), Cofréze Dominique (Ft), Coulange Norbert (Ft), Crumeyrolle Bernard (Ft), De Curieres de Castelnau Marc (Ft), Dancette Michel (Ft), Decamp Erik (Re), Dechoux Jean-Luc (Ft), Defaucheux Jacques (Ft), Deloffre Jean (Ge), Demilecamps Louis (Ft), Deneux Thierry (Ft), Devred Hervé (Ft), Diou Jean-Paul (Ft), Domange Jean-Marc (Ge), Dombret Hervé (Ft), Doms Richard (Ge), Dormigny André (Ge), Duclos Pierre (Ft), Dupont François (Ge), Duval Didier (Ft), Fabre Pierre (Ft), Faccarello Victor (Ft), Ficheur Alain (Ge), Flory Denis (Ft), Foissey André (Ft), François Olivier (Ge), Frechet Julien (Ft), Furois Jean-Michel (Ft), Gallen Gérard (Re), Gauthier Michel (Ge), Gavaldi Jean-François (Ft), De Gaye Xavier (Ft), Gouzel Hervé (Ft), Gremillet Bernard (Ft), Guezo Gilles (Ft), Hanrot Simon (Ft), Hardy Philippe (Ge), Heinzel Patrick (Re), Hermelin Paul (Ft), Houssin Olivier (Ft), Huét Alain (Ft), Huitema Christian (Ge), Jourdan Daniel (Ge), Klein Olivier (Ft), Kuhn Benoît (Ge), De la Porte François (Ft), Larroque Pierre (Ge), Lasseigne Hervé (Ge), Latizeau Jean (Ge), Le Cocq Christian (Re), Le Gall Georges (Ft), Lemaître Pierre (Ft), Lemerre Jean-François (Ft), Manteau Denis (Ft), Matly Michel (Re), de Maublanc de Boisboucher Henri (Ge), Merlini Marc (Ft), Meyer Carol (Re), Michel Gérard (Ft), Milliotte Marc (Ge), Nicol François (Ge), Oलगnon Michel (Ft), Pagnard Arnaud (Ft), Paillusseau François (Ft), Pascal Olivier (Ft), Pelissier Jean-Paul (Ge), Pertoldi Jean-Marc (Ft), Piétu Jacques (Ft), Queau Philippe (Ft), Rambaud Jean-Luc (Ft), Ramstein Philippe (Ft), Rast Olivier (Ge), Raulic Philippe (Ft), Roesch Bernard (Ge), Rollet Alain (Ft), Rousseau Denis (Ft), Sautter Lionel (Ge), Sauvadet Jacques (Ft), Sauvage Gilles (Ft), Sauvet-Goichon Bernard (Ft), Scott de Martinville Laurent (Ge), Seguineau Jean (Ft), Sichler Frédéric (Re), Simeon Christian (Ft), Soquet Jean-Luc (Ft), Souron Hugues (Ft), Taquin Marc (Ft), Tenenbaum Gérald (Re), Thomas Christian (Ft), Tribout Jacques (Ft), Usunier Jean-Yves (Ge), Vaulot Daniel (Ft), Viallat Jacques (Ft), Vidailhet Pierre (Ft), De Vienne Gilles (Ft), Virlogeux Marc (Ft), Weiss Richard (Ge).

Totaux partiels : FT 93 - Ge 33 - Re 12.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Conseil d'administration de l'A.X.

du 8 Janvier 1975

Etaient présents :

M. P. Loygue (34), Président,
MM. Gaspard (20 N), Gardent (39),
Beullac (43), Méo (47), Vice-présidents;

M.M. Panié (23), Clerget (24), Guérin (25), Vinçotte (28), Gasquet (29), Cazelles (31), Tranié (31), Gautier (31), Aubert (34), Lauré (36), Dreyfus (37), Boilot (40), Mathieu (40), Leveugle (43), Duréault (49), Pébureau (50), Moutton (53), de Marcillac (55), de Vulpian (55), Crespel (56), Bourcier (59), Bridenne (59), Collomb (60), Maury (61), Bégon-Lours (62), Gadonneix (62), Bournaud (63), Granboulan (63), Bréfort (66).

Excusés :

MM. Lafon (52), Stoffaes (66).

Assistaient à la séance :

MM. Fleury (18), Villers (38), Présidents d'honneur de l'A.X.;
MM. l'Ingénieur gén. Weil (29), délégué général; Général Mazin (40), délégué général adjoint; Baudrimont (35) ; Chargé du Bureau des Carrières.
La séance est ouverte à 19 heures; dans une salle du Cercle Interallié, sous la présidence de P. Loygue, Président de l'A.X.

Une modification de l'ordre du jour,

demandée par plusieurs administrateurs, est adoptée; le point 2 sera consacré à une communication du Président, suivie d'un débat éventuel, sur les grands problèmes qui se posent à l'Association, et en particulier sur les statuts de l'Ecole.

1 — Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 1974

Après diverses observations de Moutton, Leveugle, Clerget, Guérin, Vinçotte et Panié, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec plusieurs additions.

2 — Exposé du Président sur l'ensemble des problèmes posés à l'Association

Après un examen approfondi de la situation, poursuivi avec les vice-présidents pendant 2 mois, et après de nombreuses prises de contact, le Président expose les problèmes les plus pressants, dont l'affaire de Palaiseau est loin d'être le seul.

— *La crédibilité externe de l'A.X.*

L'affaire de Palaiseau, au-delà des discordances qu'elle a engendrées au sein de l'A.X. a donné, en fait, à notre Asso-

ciation, une nouvelle dimension en affirmant sa vocation à connaître et à traiter des problèmes de la formation des jeunes polytechniciens et de leur avenir.

Or, cette vocation est actuellement contestée par certains de nos interlocuteurs.

Sans doute l'avenir de l'Ecole Polytechnique n'appartient-il pas exclusivement aux anciens élèves mais à la Nation tout entière.

Sans doute également faut-il être conscient que les jeunes Polytechniciens, comme toute la jeunesse actuelle, ne sauraient être emprisonnés dans un système au seul nom des vertus de la tradition.

Sans doute enfin, des autorités sont-elles directement responsables de l'Ecole Polytechnique, de son présent et de son avenir : le Conseil d'Administration de l'Ecole tout d'abord, de son Ministère de tutelle, le Ministre des Armées, qui a la charge d'un budget de fonctionnement particulièrement lourd (l'X est la seule Grande Ecole où les élèves reçoivent une rémunération qui représente annuellement plus d'un milliard d'anciens francs; le « prix total » du polytechnicien est de l'ordre de 300 000 F dont le tiers environ est consacré aux laboratoires de recherche, qui n'interviennent qu'indirectement, sauf dans un très petit nombre de cas, dans la formation des élèves).

Cependant, la place que les Polytechniciens ont acquise dans la Nation et qu'ils doivent, non pas seulement à la formation qui leur est donnée, mais également à l'esprit de discipline scien-



tifique et de rigueur morale qu'ils ont su préserver au long de leur vie professionnelle, me paraît devoir conduire les Pouvoirs Publics à attacher à leur avis un certain poids — et il n'y a pas d'autre voie que celle de leur Association pour exprimer cet avis. Mais pour que cet avis soit accepté, il faut certainement que nous donnions de l'A.X. une image débarrassée du souvenir des événements récents. La réconciliation du 28 octobre était nécessaire. Il faut maintenant qu'elle parvienne à passer dans les faits — et notamment au niveau du Conseil.

Ce sera, au cours des mois à venir, la tâche de tous — et d'abord la mienne. J'ai voulu, dès le départ, marquer aux yeux de l'opinion publique l'importance que nous attachions tous à la restructuration de notre Association comme à son action future, en demandant à quatre membres du Conseil parmi ceux qui illustrent le mieux la place qu'occupe l'Ecole Polytechnique dans l'économie française d'accepter, malgré leurs charges professionnelles, celle de vice-président de l'A.X. Ils ont accepté et je les en remercie; c'est le choix que vous avez ratifié le 12 novembre en élisant Gaspard, ancien Président de Schneider, Gardent, Directeur général des Charbonnages de France, Beullac, Directeur général adjoint de Renault, Meo, Président de Havas.

— *La désaffection des jeunes.*

La crédibilité externe de l'A.X. commence, bien entendu, par sa crédibilité interne. Or, il y a sur ce point un problème

sérieux : la désaffection des jeunes.

Autrefois, 90 % des anciens élèves adhéraient à l'A.X.

La rupture s'est produite avec la promotion 1964, rupture brutale puisque le passage de 90 % à moins de 60 % s'est réalisé en deux ans. Elle a donc, semble-t-il, précédé les événements de mai 1968.

La situation est-elle stabilisée? Les promotions 1970 et 1971 ne comptaient encore récemment, sur un effectif total de 619 Polytechniciens, que 286 sociétaires.

Il est encore trop tôt pour en tirer une conclusion mais il est à peine besoin de souligner que si le mouvement de désaffection devait s'aggraver, c'est l'existence même de l'A.X. qui serait mise en cause : l'A.X., coupée depuis huit ans de près de la moitié des Polytechniciens sortant de l'Ecole, en voit, évidemment, sa vocation à traiter leurs problèmes amoindrie et discutée.

Il est donc fondamental de comprendre les raisons de cette demi-confiance qui nous est mesurée à la sortie de l'Ecole. Il est essentiel de nous rapprocher des jeunes — et c'est la raison pour laquelle je proposerai prochainement au Conseil de compléter le Bureau, provisoirement composé, à l'heure actuelle, de 5 anciens, par 4 jeunes. J'entends par là des hommes d'une trentaine d'années, ayant déjà une expérience de la vie mais parlant encore, dans un monde en dramatique évolution, la langue des élèves. Ils auront notamment pour tâche de comprendre les raisons de cette situation

et de rechercher les mesures de nature à la prévenir.

— *Le problème des Statuts;*

Les événements récents trouvent leur origine beaucoup moins dans une divergence profonde d'opinions sur le fonds de l'affaire de Palaiseau que dans les défauts des règles statutaires qui ont permis de dégager, suivant le système de vote utilisé, des majorités contradictoires.

Cette constatation suffit pour se convaincre qu'une révision des statuts est nécessaire.

Je viens d'examiner très attentivement, et les statuts actuels, et le projet qui avait été élaboré par le précédent Conseil. Je suis arrivé à la conclusion qu'une refonte plus complète et peut-être plus profonde était nécessaire.

— *Le problème du rétablissement de notre équilibre budgétaire.*

L'exercice 1974 se soldera par un déficit de plus de 400 000 F, soit près du tiers des recettes escomptées. Il sera, bien entendu, nécessaire de prélever cette perte sur les réserves disponibles, qui s'élèvent à un peu plus de 2 millions de F et qui seront, par conséquent, amputées d'environ 20 %. Ces déficits proviennent à la fois de dépenses exceptionnelles de l'exercice 1974, de l'inflation et enfin, pour une part importante, de la tentative de transformation de « La Jaune et la Rouge » dans des conditions qui s'avèrent, pour le moment, financièrement difficiles.

Une chose est certaine : nous ne pouvons pas nous installer dans le déficit et des mesures très énergiques doivent

être prises pour rétablir dès 1975 l'équilibre. Ce retour à l'équilibre ne pourra être obtenu qu'en agissant à la fois sur l'augmentation des recettes et sur la diminution des dépenses.

Je vous proposerai tout à l'heure un budget en équilibre, décrit dans le dossier distribué.

Le problème de Palaiseau.

La grève des postes a interdit de soumettre à l'ensemble des polytechniciens le communiqué prévu au dernier Conseil. Le remettre à la presse aurait entraîné un trop grand risque de coupures importantes et mal venues. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus. Une lettre de protestation, signée de Clogenson au nom de G.X.M., vous a été adressée : le G.X.M. a, d'autre part, passé dans la presse un court extrait du communiqué joint à cette lettre. L'absence d'écho qu'il semble avoir rencontré me paraît justifier, a posteriori, notre propre décision de nous abstenir d'une manifestation de ce genre.

Mais le Bureau n'est pas resté inactif. Il a commencé par se rendre à Palaiseau.

Le site est particulier inhospitalier : un plateau au sol imperméable, mal drainé, battu par le vent d'ouest, sans aucun arbre, dans un dramatique isolement.

Du moins, aurait-on pu construire là quelque chose comme l'Université de Mexico ou un édifice de Brasilia. En fait, l'architecture externe et interne est d'une désolante banalité.

Mais les constructions sont très avancées. Les laboratoires sont terminés et installés; 250 personnes sont déjà sur place. L'effectif total (600 personnes) sera installé en février. Les amphithéâtres et autres locaux d'enseignement seront terminés avant fin 1976. Il en sera de même des H.L.M. semi-circulaires qui doivent abriter les 600 polytechniciens.

Il est évident que l'ensemble du site ne se prête pas à la vie moderne d'un internat et que la seule solution est celle d'un externat. Mais n'est-ce pas ce qui est déjà passé dans les faits à la Montagne?

Le jeune polytechnicien d'aujourd'hui ne ressemble plus à ce que nous étions et nous devons prendre garde de ne pas lui prêter les sentiments que nous avons aujourd'hui à 50, 60, voire plus de 70 ans. Et le fossé est sans doute aussi grand à 35 ans. Ce qui était pour nous les « lieux saints » de la Montagne n'est plus chargé du même poids de l'histoire.

Certains, parmi les jeunes, se disent sans doute qu'avec de bons laboratoires, ils auront de bons professeurs et qu'avec de bons professeurs ils auront une bonne Ecole et qu'ils auront, à la sortie de cette Ecole, de bonnes places dans la Société française.

Dès le lendemain de cette visite, j'ai pris rendez-vous avec les différents cabinets ministériels intéressés. Il m'est clairement apparu que la décision de transfert dont tout le monde considère qu'elle a effectivement été prise par, ou tout au moins avec l'accord de M. Valéry Giscard d'Estaing, était considérée par tous nos interlocuteurs comme irrévocable :

— l'autorisation de reprendre les travaux à Palaiseau qui avait été suspendue en juillet, a été donnée par M. Chirac;

— la Commission Brasseur qui avait été chargée d'étudier la dévolution des locaux de la Montagne, a été mise en suspens jusqu'à ce que l'Ecole Polytechnique ait fait des propositions pour l'utilisation par elle de ces locaux;

— l'exécution de la décision du 25 octobre a été confiée à M. Giraud, Président du Conseil d'administration de l'Ecole, et à M. Delpech, Délégué ministériel à l'Armement.

Quelle peut être notre position?

J'estime personnellement, après tous les contacts pris, qu'il n'y a plus aucune chance aujourd'hui d'obtenir que l'Ecole ne soit pas transférée à Palaiseau.

Ce que nous pouvons faire, c'est nous battre sur deux plans :

Le premier est celui de l'environnement. On ne peut certainement pas laisser les choses en l'état. Les Ecoles qui devaient venir s'installer sur le site ont, l'une après l'autre, obtenu de ne pas y aller. La Délégation à l'Aménagement du Territoire refuse un aménagement « urbain ». On peut certainement améliorer, et le site avec du temps, et les accès.

Le second est celui de l'enseignement « Montagne ». L'implantation reconnue à l'Ecole Polytechnique sur la Montagne doit être consacrée à un enseignement dont les lignes directrices restent à préciser — et à faire accepter. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu à cet égard.

Dans l'esprit de la décision du 24 octobre, il s'agit d'un enseignement délivré par l'Ecole Polytechnique sur la Montagne, mais pas aux élèves de l'Ecole. Il s'agirait d'un centre de rayonnement de l'Ecole Polytechnique essentiellement tourné vers les sciences économiques, peut-être un haut

enseignement scientifique destiné aux Ecoles d'application parmi lesquelles, bien sûr, d'anciens Polytechniciens.

Or il s'agirait, à mes yeux, d'aller plus loin et d'obtenir que cet enseignement puisse également intéresser les élèves de l'Ecole, en marge de l'enseignement délivré à Palaiseau.

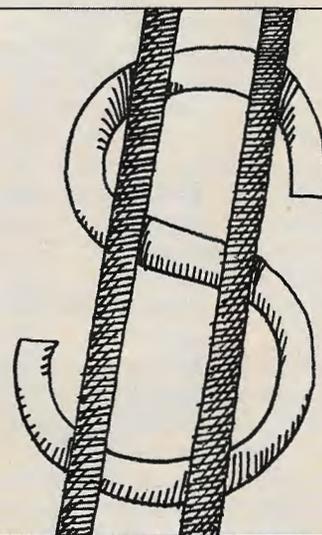
Il y a donc beaucoup à faire pour parvenir à une solution satisfaisante.

M. Giraud a créé une Commission des implantations et de l'environnement, présidée par de Montbrial (63) brillant professeur d'Economie à l'Ecole. Cette Commission doit remettre son rapport en juin : elle se scindera en deux sous-commissions, « Montagne » et « Palaiseau ».

— La Commission « Montagne » devrait étudier le type d'enseignement « polytechnicien » qui serait délivré, sous le contrôle de l'Ecole Polytechnique, à la Montagne;

— la Commission « Palaiseau » devrait étudier les conditions de vie et l'environnement dans la nouvelle Ecole.

M. Giraud nous a proposé de désigner



un représentant de l'A.X. dans chacune de ces deux commissions qui me paraissent devoir être efficaces.

Par ailleurs, nous devons nous préoccuper, d'une façon plus générale, du « statut » du Polytechnicien, statut qui pose actuellement de très nombreux problèmes tant sous l'angle de l'Ecole elle-même (statut militaire, semi-militaire ou civil) que des débouchés et des carrières.

Mais il faut d'abord que, patiemment, nous ayons retrouvé une crédibilité suffisante devant le Gouvernement et la Nation.

Et maintenant, avant de vous donner la parole, je voudrais vous dire que je comprendrais très bien que vous n'adoptiez pas cette position et que vous préféreriez une autre ligne d'action

— et je laisserais très volontiers la place à celui que vous estimeriez mieux désigné que moi pour la conduire. Je ne veux, en aucun cas, être un obstacle à la ligne de conduite que la majorité décidera.

3 — Discussion relative à l'exposé du Président concernant le transfert.

Aubert : Je souhaite que le Conseil réponde à une question claire et simple : « les conditions matérielles — notamment les bâtiments — offertes sur le Plateau à une école prestigieuse qui va bientôt atteindre un second centenaire, sont-elles acceptables? » Ou, plus simplement encore, « accepteriez-vous que votre fils aille dans une école de ce genre? Ne pourrait-on demander à chacun d'entre nous de se prononcer sur cette question? »

Panié : je dois dire que, pour ma part, je ne peux qu'approuver tout — et je ne suis pas le seul — tout ce que vous avez dit sur votre visite à Palaiseau, les constatations que vous avez faites.

Polytechniciens n'étaient pas unis dans la protestation.

Vous avez dit que le G.X.M. avait fait une manifestation; bien sûr, il l'a faite et il a regretté d'avoir à la faire; il aurait préféré qu'elle fut faite par l'A.X. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'elle n'a pas révolutionné la planète, mais croyez-vous que le G.X.M. ait autant de crédit que l'A.X.? Nous ne le prétendons pas.

Voilà pourquoi, pour ma part, je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Je suis attristé parce que votre jugement confirme le mien, que j'avais fait depuis quelques années. Mais permettez-moi de vous dire qu'il est encore temps de résister. Je crois qu'il faut se convaincre qu'il est temps d'agir, qu'aucun gouvernement ne voudrait, contre le gré des Polytechniciens, poursuivre une opération désastreuse. Il y a d'autres problèmes que celui de Palaiseau : celui du statut civil ou militaire de l'Ecole; celui du recrutement des Ecoles d'ingénieurs, etc... Je ne crois pas qu'il y ait de difficulté à nous unir pour publier un communiqué dans le genre de celui du G.X.M., un communiqué qui aura plus d'influence. Vinçotte : Je ne suis pas d'accord avec Aubert. Les taupins continueront, dans tous les cas, à choisir l'X par priorité, en raison de l'attrait de la solde, mais séjourneront le moins possible dans la « cambrousse » du Plateau. Etant contre le transfert, ils seront conduits fatalement à la contestation systématique.

Granboulan : Le « prix » du Polytechnicien est pratiquement au même niveau que celui de l'E.N.A. dont le budget se monte à 39 millions pour les 120 élèves, contre 91 au total pour les 300 polytechniciens.

Collomb : Je rappelle qu'en juillet dernier j'avais proposé une « structure bipolaire » utilisant à la fois la Montagne et Palaiseau; mais la décision qui a été prise est différente de ce que j'avais suggéré. Ma proposition, en effet, mettait la Montagne et Palaiseau sur le même pied — avec un partage des activités de l'Ecole entre les deux sites — alors que la décision actuelle transfère la totalité de l'Ecole à Palaiseau, la Montagne n'ayant plus qu'un rôle extérieur.

Ceci dit, je réponds à la question d'Aubert : Palaiseau est-il acceptable? Est-ce que les bâtiments de Palaiseau sont acceptables? Est-ce qu'on peut envoyer un Polytechnicien faire ses études à Palaiseau? Je réponds : oui. Je n'ai jamais pensé qu'une Ecole était ce qu'étaient ses bâtiments seuls. Marcillac : l'état de surpeuplement et

de dégradation des locaux actuels sur la Montagne est déjà inadmissible et le sera bien plus encore à long terme. Il sera difficile, c'est vrai, de commencer à vivre dans les bâtiments isolés du Plateau, mais c'est là une objection à court terme : l'environnement viendra. L'A.X. aurait probablement obtenu mieux que la solution actuelle si la division des polytechniciens n'avait pas amoindri ses possibilités d'action.

Bournaud : Une cause de la désaffectation des jeunes vis-à-vis de l'A.X. n'est-elle pas l'attitude prise par elle au cours de l'affaire Postel-Vinay?

Gasquet : L'Ecole Normale a trouvé le moyen de s'agrandir considérablement sur place (en 1965) et l'Ecole des Mines n'a pas bougé. On n'a jamais étudié le problème de la rénovation sur place de l'Ecole; pourtant, l'étude sommaire, menée par Aubert et moi, montre qu'on peut trouver sur place l'équivalent des 100 000 m² de plancher de Palaiseau. Et il y a des réutilisations possibles pour les bâtiments de Palaiseau.

Fleury : Une grande école scientifique exige impérieusement des laboratoires. A l'X, 80 élèves prennent, chaque année, l'option Physique et Chimie expérimentales, et vont tous dans des laboratoires mais pas toujours, faute de place, dans ceux de l'Ecole. Je rappelle que l'A.X. s'est occupé de longue date de reprendre le contact avec les élèves, et je rends hommage, en particulier, au travail de Gautier et de Bailly, travail qu'il serait bon de poursuivre.

Panié : Je ne conteste pas l'importance des laboratoires — mais l'X pourrait faire aussi bien ce qu'a fait Normale dans son site actuel.

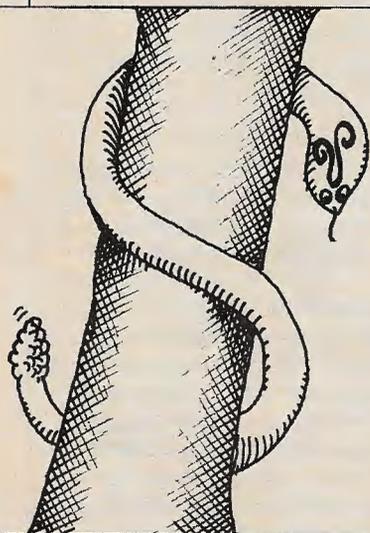
Aubert : Je retire ma question. Cette question, j'aurais souhaité que l'on y réponde « à chaud ». On l'a dénaturée en ouvrant un débat que j'aurais souhaité voir clos.

J'insiste sur deux points :

— Je regrette le manque de foi dans une possibilité de se battre pour rétablir l'X sur la Montagne.

— Je mets en garde contre la fréquentation par les élèves de laboratoires situés à Palaiseau, et je donne, à cet égard, l'exemple de Centrale. Depuis le déménagement, l'assiduité a considérablement diminué. En première année, il y a des études dont le temps de présence hebdomadaire ne dépasse pas une heure et demie.

Gardent : Tout en restant à Paris, l'Ecole des Mines a essaimé des laboratoires à Fontainebleau sans qu'aucun absentéisme systématique ne se



Il est un point, cependant, sur lequel je ne vous suivrai pas (puisque vous tenez à ce que je sois un peu opposant, je ne peux pas vous décevoir), c'est sur la conclusion, car, malgré tout, je suis convaincu qu'il est possible d'agir.

Il est évident que si, après l'Assemblée Générale de mai dernier, le Ministre de la Défense a reçu l'instruction de surseoir aux travaux, c'est que, tout de même, le gouvernement avait ressenti le vent de la contradiction et cette contradiction le gouvernement ne l'aime pas.

Le gouvernement n'aurait pas aimé et n'aimerait pas dire qu'il a agi contre le gré de tous les Polytechniciens. Et si la situation est aujourd'hui plus mauvaise qu'en juillet, c'est que le Gouvernement a eu le sentiment que les

manifeste. Palaiseau est minable comme bâtiments, nul comme environnement, mais est utilisable pour l'enseignement, laboratoires compris. S'il fallait d'ailleurs, par miracle, rester sur la Montagne, la situation serait bien pire car on ne pourrait aménager convenablement celle-ci dans un délai raisonnable.

Clerget critique la politique des laboratoires et ne croit pas à leur efficacité pour le recrutement de bons professeurs.

Pebereau apporte d'abord une information : l'École des Ponts a obtenu l'annulation de son implantation à Palaiseau et a négocié une extension près de son emplacement actuel. En ce qui concerne l'A.X. les termes de l'alternative sont clairs : opposition systématique au sujet de Palaiseau ou acceptation des faits et attitude constructive pour améliorer la situation en tirant le meilleur parti de la Montagne et en se battant pour l'environnement de Palaiseau. De toute façon, les choses ne peuvent continuer dans l'état actuel. Quant aux positions prises par les polytechniciens, elles sont divergentes et toute décision dans un sens ou dans l'autre risque de produire un clivage important. Par souci de l'efficacité, il faut se rallier aux propositions du Président, avec deux précisions fondamentales :

a) notre action doit s'inscrire dans le cadre d'une rénovation très profonde, dans laquelle l'A.X. doit peser de tout son poids;

b) il faut être très attentif aux modalités : l'alliage Montagne-Plateau sera bon si la « teneur en Montagne » est suffisante et si la qualité de Palaiseau devient ce que l'on avait espéré. Pour tout cela, il faut une suffisante unanimité du Conseil.

A l'issue du débat, le Président estime nécessaire que le Conseil se prononce sur l'une des 2 propositions suivantes qui définiront la politique du Conseil à l'égard de Palaiseau.

Proposition A - refus catégorique d'accepter la décision prise par le Gouvernement le 24 octobre dernier.

Proposition B - considérant qu'il n'y a pas d'espoir de voir modifier la décision gouvernementale du 24 octobre, action énergique pour obtenir une solution « polytechnicienne » pour la Montagne et un aménagement acceptable du site de Palaiseau.

(A noter que c'est déjà cette seconde proposition qui a été votée à l'unanimité le 8 novembre.)

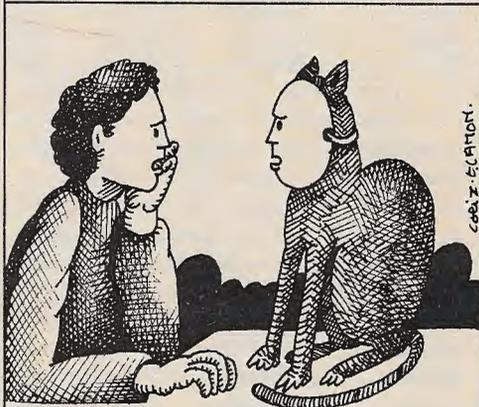
Avant de procéder au vote, le Président fait observer qu'il est nécessaire

de savoir si la minorité — quelle qu'elle soit — acceptera la politique décidée par la majorité. La réponse sera évidente si une partie du Conseil n'était pas des éléments agissant du GXM — groupement dont il avait été affirmé par son Président d'alors qu'il se mettrait en sommeil aussitôt le nouveau Conseil et son Président élus. La situation présente n'est pas claire.

Un rapide débat sans conclusion s'instaure sur ce sujet. Le Président décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

— 9 votes pour la politique A : Begon Lours, Bréfort, Clerget, Gasquet, Leveugle, Moutton, Panié, Vinçotte, de Vulpian;

— 20 votes pour la politique B : Beullac, Boilot, Bournaud, Bourcier, Bridenne, Cazelles, Collomb, Crespel, Dreyfus, Gadonneix, Gaspard, Gardent, Gautier, Granboulan, Guérin, Maury,



de Marcillac, Méo, Pébereau, Tranié; — 2 abstentions : Aubert et Loygue. Duréault, Lauré et Mathieu qui ont dû quitter la séance avant le vote n'ont pas pris part au vote.

Deux explications de vote :

Granboulan intervient pour rappeler que le G.X.M. dépasse ses fondateurs, et que ce groupe a maintenant sa vie propre, son action. Il n'est pas dans le pouvoir des membres du Conseil de l'A.X., présentés par le G.X.M., de s'engager au nom du groupe; il n'est pas possible de leur demander *de se renier*, car leur opposition au transfert à Palaiseau n'est pas passionnée, mais découle d'un examen lucide du dossier actuel. En fin, en ce qui concerne le choix d'une attitude, souple pour l'A.X. dure plus que le G.X.M., il faut accepter la dualité. Pour sa part, Granboulan approuve le programme que le Président de l'A.X. a proposé pour l'A.X.

Aubert : Je me sens incapable de dire si la solution dure ne pourrait pas être tentée. Il faut, en tout cas, être honnête : je dis que la solution dure continuera, que vous la fassiez à l'intérieur

de l'A.X. ou non. C'est pour cela que je m'abstiens.

(Interruption de séance.)

A la reprise de séance, le Président tire deux conclusions du vote qui vient d'intervenir :

— La première, est qu'il y a une nette majorité pour penser que l'A.X. doit prendre la position B définie tout à l'heure,

— la seconde est qu'il y a une minorité appréciable qui souhaite qu'on n'abandonne pas tout espoir de faire revenir le Gouvernement sur sa décision. Le problème du G.X.M. doit être envisagé, je pense, dans cette optique.

Je retire ma demande de tout à l'heure. Il n'y a sans doute pas opposition à ce que le G.X.M. continue. Certains ont même pensé que ceci pourrait être utile et commode; et je le pense aussi car je pense qu'il n'y a pas d'opposition de fond, mais de méthode. Certains pensent qu'il faut agir d'une façon, d'autres d'une autre. Ce que je crois simplement, pour la bonne règle, c'est que pour la vie de notre Association et de ce Conseil, vous ne pouvez pas vous trouver en opposition par les fonctions que vous rempliriez dans un organisme quelconque, G.X.M. ou autre.

Je crois que sur ce point nous pouvons arriver, j'allais dire à une « coopération intelligente ». Ce qui suppose, bien entendu, une entière bonne foi.

4. - Budget 1975

Le Président analyse le projet de budget distribué aux administrateurs et joint en annexe au présent P.V. Il souligne l'absolue nécessité de parvenir à rétablir l'équilibre financier dès l'exercice 1975. L'A.X. ne dispose que de faibles réserves : 2 millions de francs environ fin 1974, et il ne peut être question de les amputer à nouveau après les pertes de 1974.

A noter que ce projet de budget ne tient pas compte du litige avec Gauthier-Villars qui s'est vu privé de l'édition de l'Annuaire. Ce litige est actuellement entre les mains des conseils juridiques. La demande de Gauthier-Villars paraît d'autant plus scandaleuse que depuis de très nombreuses années cette édition se fait sans aucun bénéfice pour l'A.X. qui, bien au contraire, sur demandes répétées de Gauthier-Villars, a dû accepter de ne pas recevoir les sommes qui lui étaient dues et de prendre à son compte un certain nombre de dépenses de secrétariat.

Le Président commente également un tableau joint au présent procès-verbal et qui établit une comparaison entre

le budget de l'A.X. et celui de l'Ecole Centrale.

Le problème essentiel est celui du niveau des cotisations.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil à le porter à 200 F mais qu'il trouve ce chiffre très élevé et qu'il estime prudent de ne pas dépasser 150 F.

Le Président fait également observer que les difficultés financières de l'A.X. proviennent pour partie du fait que l'inflation a considérablement diminué les ressources provenant du placement des « rachats » de cotisations autorisés jusqu'en 1963.

Le seul moyen pratique d'améliorer la situation, au moins dans le court terme, est d'essayer d'obtenir que tous les « rachetés » acceptent de payer à nouveau une certaine cotisation. Il a été prévu qu'une démarche sera faite en ce sens auprès d'eux.

Finalement la grande majorité du Conseil se déclare d'accord pour la fixation du taux de cotisation à 150 F.

Le budget est en conséquence adopté, sous réserve des modifications, essentiellement de présentation, apportées comme il est dit ci-après pour « La Jaune et la Rouge ».

5. - La Jaune et la Rouge.

5.1. Création d'un budget propre à la « jaune et la Rouge »

Bourcier fait observer que le terme de « déficit » utilisé dans le projet de budget n'est pas correct. Il est en effet anormal de demander à « la Jaune et la Rouge » d'équilibrer son budget seulement sur ses recettes de publicité et sur ses petites annonces : aucune publication ne peut y parvenir. Il serait par contre normal de lui demander d'équilibrer son budget en l'acréditant de la part « abonnement » de la cotisation globale de 150 F à l'A.X.

Le Président fait observer que le projet comprend :

- une somme de 100 000 F au titre d'un « déficit » accepté par « la Jaune et la Rouge »
- et 80 000 F à titre de « Divers », soit au total... 180 000 F, qui représentent en effet à peu près le montant d'un abonnement de 30 F à prélever sur les 150 F de cotisation.

Cette présentation est certainement plus correcte et il est finalement décidé qu'elle serait retenue. Le budget sera donc modifié, dans sa formule, en ce sens.

5.2. Sur le principe du maintien d'une revue polytechnicienne

Un certain nombre d'observations ont été faites.

Tranié : A partir du moment où vous parlez de l'équilibre du budget, je ne peux que souscrire à la rigueur que vous apportez, mais je voudrais rappeler que, dans une association comme la nôtre, il n'y a qu'un lien efficace, Panié le rappelait tout à l'heure, celui du bulletin. Il faut qu'il soit intéressant pour être lu. S'il fallait renoncer à ce lien, il faudrait renoncer à la vie de l'association.

Je pense, par conséquent, qu'il faut trouver une solution pour qu'il ne coûte pas trop cher. C'est une question d'appréciation et c'est dans ce sens que le travail fait par Bourcier mérite d'être regardé de près.

Une seconde observation, c'est que lorsque l'on cherche à équilibrer le budget d'une publication de ce genre, qui repart, il faut un minimum de deux ans pour arriver à l'équilibrer par les recettes de la publicité.

Collomb : Dans ce que vous avez dit au début, vous avez mis en évidence deux faits : d'une part la désaffection des jeunes, d'autre part la nécessité de restaurer l'union. Je pense que la revue est un élément essentiel de l'image de marque de l'A.X. Je pense que, sous sa forme ancienne, c'était un élément important de l'image de marque d'une association ronronnante autosatisfaite... un élément important de la désaffection des jeunes. Et il est remarquable que Bourcier ait voulu changer cette image et qu'il l'ait fait personnellement avec une énergie à laquelle nous ne rendrons jamais assez hommage. Le résultat peut être discuté; nous ne saurons s'il a atteint son objectif que lorsqu'il y aura eu des sondages et des réactions face au nouveau contenu de la revue.

Quant à savoir ce que cela va coûter, je suis d'accord avec vous. Nous devons gérer les choses rigoureusement et ne pas nous embarquer à l'aveuglette; mais je rejoins la conclusion de Tranié : cela peut coûter un peu plus ou un peu moins cher; si, pour sauver le style d'un bulletin, il faut mettre la cotisation à 160 F, il faudra l'expliquer aux camarades. Notre objectif prioritaire doit être de modifier l'image de marque de l'A.X. dans le sens que vous avez défini. Je crois que la revue peut être un élément très important, le reste venant après.

Vinçotte : Je suis tout à fait d'accord avec ces propositions.

5.3. Sur la rapidité d'impression

Le Président : Si la Jaune et la Rouge

doit être un lien, il est nécessaire que l'impression soit plus rapide. Dans les circonstances présentes, le délai qui s'écoule entre l'information et la diffusion du journal est beaucoup trop long. C'est une question technique qui fera l'objet d'un examen séparé, le but étant d'obtenir, même si cela doit coûter un peu plus cher, sinon une impression d'ensemble plus rapide, au moins l'impression séparée d'un cahier d'information rapide.

5.4. Sur la réduction du coût

Le Président : Dorénavant, « La Jaune et la Rouge » devra équilibrer son budget sur la base de ses recettes qui comprennent le montant de l'abonnement compris dans la cotisation globale (30 F), la publicité et les petites annonces.

Pour aboutir à ce résultat, il sera certainement nécessaire de faire des économies :

- réduction du nombre de numéros dans l'année (10 au lieu de 11, par exemple),
- réduction du nombre de pages,
- suppression des rubriques n'ayant pas de caractère spécifiquement polytechnicien,
- diminution de l'illustration, notamment celle de la première page qui pourrait ne pas être nécessairement en quadrichromie,
- les frais de routage si l'on parvient à trouver un meilleur système que celui utilisé actuellement,
- enfin, on examinera si la publicité ne pourrait pas être obtenue à moindre prix.

5.5. Sur le centrage de la rédaction

Il est nécessaire que la rédaction soit plus centrée qu'elle ne l'est actuellement sur les questions proprement polytechniciennes. C'est un problème difficile de rédaction qui donnera lieu à un examen plus détaillé avec Bourcier.

6. - Elections complémentaires au bureau

Le Président propose l'élection aux 4 postes restant à pourvoir, de Bégon Lours, de Vulpian, Collomb, et Bridenne.

Collomb indique qu'il n'est pas en mesure d'accepter cette charge supplémentaire.

Devant cette situation et l'heure tardive, le Président remet à la prochaine séance les élections complémentaires au Bureau.

La prochaine séance est fixée au 17 février 1975, 19 h. 00.

La séance est levée à minuit.

Le Président : **P. Loygue**

**NOTES
SUR
LE BUDGET
DE L'A.X.**

Vous trouverez, ci-joint, un tableau donnant d'une part, les estimations budgétaires de 1974 et d'autre part, le projet de budget 1975 retenu par le Bureau.

Ce tableau appelle les observations suivantes.

1. Frais exceptionnels

Les frais exceptionnels 1974 (130000 F) ont été motivés par la situation que l'on connaît. Ils comprennent :

- le coût d'une Assemblée supplémentaire (45 000 F),
- le coût du referendum de mars (40 000 F),
- le coût d'impression du projet de nouveaux Statuts (35 000 F),
- divers (10 000 F).

Il n'a été prévu en 1975 qu'une seule Assemblée Générale dont le coût serait d'environ 50 000 F, mais on peut réfléchir à des solutions moins onéreuses. Un chiffre indicatif de 20 000 F a été retenu.

Une provision de 30 000 F a été prévue pour l'impression des Statuts qui seront soumis à l'Assemblée Générale.

2. Secours

Le montant total des secours est resté inchangé de 1968 à 1973 (au niveau de 420 000 F).

Par contre, le nombre de bénéficiaires a diminué de près de moitié, ce qui a permis de presque doubler leur montant individuel moyen, qui est passé de 1 500 à 2 700 F. Parallèlement, l'âge moyen est passé de 66 ans à 72ans.

Ces éléments traduisent assez bien le fait que l'amélioration des régimes de retraite, des assurances-décès et

**BUDGET
COMPARAISON CENTRALE - AX**

	Centrale 74-75 (10 mois)	AX 75 (12 mois)
Nombre d'anciens élèves	11 500	12 500
Nombre de cotisants	9 000	7 500
Cotisations	120 F	150 F
DEPENSES		
Entraide	360	470
Placement	230	70
Publications		100
Frais Généraux :		
- personnel	640	600
- loyer	160	0
- divers	240	250
	1 630	1 490
RECETTES		
Cotisations	860	1 000
Produits financiers	430	150
Publications	100	0
Divers	240	340
	1 630	1 490

les nombreuses protections qu'assurent aujourd'hui les dispositions légales ou conventionnelles dans le domaine de l'emploi, réduisent le nombre des demandeurs.

En 1974, la Caisse de Secours avait émis le vœu que le budget soit porté à 520 000 F.

Dans l'état actuel du Budget de l'A.X., il n'est pas possible d'accepter cette augmentation et le projet de budget maintient en conséquence le montant de ce poste au niveau 1974, soit 470 000 F.

A noter qu'il convient d'ajouter à ces secours directs une quote-part, de l'ordre de 50 %, des frais de personnel de l'A.X. (notamment le bureau des Carrières).

3. Publications

Les publications comprennent d'une part l'Annuaire et d'autre part « La Jaune et la Rouge ».

La situation de ces deux publications fait l'objet d'un examen séparé.

Il doit simplement être souligné ici que le déficit de « La Jaune et la Rouge » nouvelle formule semble être actuellement d'environ 35 000 F par numéro, ce qui conduirait à un déficit annuel (onze numéros) de quelque 400 000 F.

Ce déficit n'est évidemment pas acceptable.

L'objectif fixé pour 1975 est, en tout cas, de ne pas dépasser un déficit de 100 000 F.

4. Cotisations

Les cotisants théoriques s'élèvent en 1974 à :

- 3 300 « titulaires »
- 4 200 « volontaires »

soit au total 7 500 sur 11500 sociétaires.

La différence de 4000 constitue le groupe des sociétaires qui ont antérieurement rachaté leur cotisation et ne cotisent plus.

Deux questions se posent : l'augmentation de la cotisation et l'augmentation du nombre des cotisants.

a) Augmentation de la cotisation

La cotisation, qui était de 30 F en 1963, est passée à 60 F en 1966, et à 100 F en 1973,

soit une multiplication par 3 en 10 ans, ce qui est beaucoup. Des signes d'essoufflement apparaissent : en novembre 1974, 600 cotisations n'étaient pas encore rentrées.

Finalement, les Services de l'A.X. estiment que le produit des cotisations 1974 ne dépassera pas 650 000 F.

L'Assemblée Générale du 28 octobre a autorisé une augmentation des cotisations dans la limite de 200 F. Il paraît très difficile de procéder à une telle augmentation. En se limitant à

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'AX

	Estimations 1974	Prévisions 1975	Observations sur les prévisions 1975
DEPENSES			
Personnel	560 000	670 000	Majoration de 20 % A vérifier.
Matériel	60 000	70 000	
Assemblée Générale	40 000	20 000	Voir note par. 1)
Frais exceptionnels ..	130 000	30 000	
Secours	470 000	470 000	Voir note (par. 2).
Déficit des publi- cations	230 000	100 000	Voir note (par. 3).
Divers	45 000	50 000	
Imprévus	-	80 000	
TOTAL	1 535 000	1 490 000	
RECETTES			
Cotisations « normales »	650 000	900 000	Voir note (par. 4) A vérifier
Complément		100 000	
Bal	300 000	325 000	
Revenus	150 000	150 000	
Divers	15 000	15 000	
TOTAL	1 125 000	1 490 000	
DEFICIT	410 000	0	

150 F, il paraît prudent de compter sur un nouveau rétrécissement des cotisations et de prévoir un produit global ne dépassant pas 900 000 F.

b) Augmentation du nombre des cotisants

L'effort principal doit porter sur les 4 000 sociétaires « rachetés » et qui, à l'heure actuelle, ne cotisent pas volontairement.

Sans doute leur situation est-elle en accord avec les Statuts, mais il est non moins certain :

- d'une part, qu'en période de forte inflation, un « rachat effectué il y a maintenant plus de 10 ans (puisque le système a été supprimé en 1964) pose un problème,

- d'autre part, que la situation des 4 000 non cotisants volontaires est inéquitable comparée à celle des 4000 volontaires.

Il n'est, au surplus, pas certain que la décision de non cotisation soit toujours délibérée. Des cas particuliers précis ont montré qu'il pouvait s'agir également d'oubli ou de méconnaissance de la situation.

A défaut d'une décision générale, qui devrait d'ailleurs être étudiée, un effort particulier devra être fait en tout cas auprès des 4000 A.X. en cause.

Cet effort devrait amener une amélioration des cotisations qui, pour 1975,

pourrait apporter des rentrées supplémentaires non négligeables.

Un chiffre indicatif de 100 000 F a été prévu à cet effet.

Le projet de Budget présenté se trouve finalement en équilibre avec un poste de dépenses pour « Imprévus » de 80 000 F.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que de nombreuses inconnues subsistent et que cet équilibre est en fait très précaire. Des efforts très importants seront nécessaires pour parvenir à le réaliser.

Publications A.X.

1. Annuaire

La situation de l'Annuaire est anormale.

Ce genre de publications donne lieu le plus généralement à revenus pour les Associations. Il n'en est pas ainsi pour l'A.X. qui, non seulement au cours des précédentes années, n'a reçu de son éditeur aucun versement, mais a exposé des frais importants de secrétariat.

De surcroît, un changement d'éditeur décidé en 1974 donne lieu aujourd'hui à l'ouverture d'un contentieux en « rupture abusive de contrat ».

La situation est actuellement à l'étude. Dans la meilleure hypothèse, il n'est pas possible d'envisager des résultats bénéficiaires pour 1975.

2. « La Jaune et la Rouge »

Le déficit de « La Jaune et la Rouge » nouvelle formule semble être actuellement d'environ 35 000 F par numéro, ce qui conduirait à un déficit annuel (onze numéros) de quelque 400 000 F. Ce déficit n'est évidemment pas acceptable. Son importance est telle que la recherche d'un équilibre — ou du moins d'un déficit acceptable — ne résultera que d'un ensemble de moyens. Ces moyens se classent en deux groupes : augmentation des recettes et réduction du coût.

Augmentation des recettes

Cette augmentation porte sur deux points : publicité et abonnement.

- En ce qui concerne la *publicité*, un examen préliminaire semble montrer que le budget pourrait en être augmenté par différents moyens (majoration des tarifs qui paraissent encore faibles, aménagement des surfaces minima, amélioration du support),

- en ce qui concerne les *abonnements*, on pourrait songer à affecter à la publication la part de la cotisation figurant sous cette dénomination — mais ce serait, bien entendu, sans effet sur le total du Budget de l'A.X.

On peut par contre envisager en s'appuyant sur l'article 24 du Règlement Intérieur, de ne servir le journal qu'aux A.X. payant l'abonnement et le réclamer aux 4000 A.X. « rachetés », qui ne payent pas de cotisation bénévole. On peut peut-être obtenir ainsi 2 000 abonnés spéciaux ce qui, au tarif de 60 F pour l'abonnement (il est prévu ci-après de majorer de 50 % la cotisation, et donc l'abonnement qui est actuellement de 40 F), représenterait une ressource complémentaire de 120 000 F.

Réduction des dépenses

Différents moyens peuvent être mis en œuvre :

- diminution du nombre des numéros, qui pourrait être ramené de 11 par an à 10 (comme de nombreux mensuels) et même à 6 ou 8 si nécessaire — ce qui, en l'absence de frais fixes, réduirait proportionnellement le déficit;
- diminution du coût de fabrication (notamment par suppression des quadrichromies de couverture et légère réduction du nombre de pages);
- diminution du coût de routage sur Paris.

L'objectif fixé pour 1975 est, en tout cas, de ne pas dépasser un déficit de 100 000 F (à défaut de recettes d'abonnement), voire de revenir à l'équilibre (grâce à des abonnements de non cotisants).

Conseil d'administration de l'A.X.

du 17 Février 1975

Etaient présents :

M. P. Loygue (34) Président,
MM. Gaspard (20 N), Gardent
(39), Méo (47) vice-présidents,
MM. Panié (23), Clerget (24),
Guérin (25), Vinçotte (28), Gas-
quet (29), Gautier (31), Tranié (31)
Aubert (34), Boilot (40), Mathieu
(40), Dureault (49), Lafon (52),
Moutton (53), de Marcillac (55), de
Vulpian (55), Crespel (56), Bour-
cier (59), Bridenne (59), Collomb
(60), Bégon Lours (62), Bournaud
(63), Granboulan (6), Brefort (66)
Stoffaës (66).

Excusés :

MM. Beullac (43), Cazelles (31),
Dreyfus (37), Gadonneix (62),
Lauré (36), Leveugle (43), Maury
(61), Pebereau (50);
M. Fleury (18), Président d'hon-
neur de l'A.X.;
M. Richardet (48), Président des Y;
MM. L'ingénieur gén. Weil (29),
délégué général;
Général Mazin (40), délégué géné-
ral adjoint;
Baudrimont (35), Chargé du Bu-
reau des Carrières.

Sur la proposition du Président,
la séance commence par le ré-
examen du budget (point 4 de
l'ordre du jour) et des questions
qui lui sont essentiellement liées,
les publications (point 5) et le Bal
(point 6).

1. Budget

Des faits nouveaux étant interve-
nus, le Président se voit dans l'obli-
gation de présenter un nouveau
budget 1975, en régression par
rapport au précédent.

Voir le tableau page 44. Il appelle
les commentaires ci-après :

A) Les comptes du Bal accusent
pour 1974 une moins-value de
60 000 F par rapport aux prévi-
sions et les perspectives 1975
sont mauvaises. On ne peut espé-
rer, en effet, le maintien du blocage
des prix de l'Opéra ni escompter,
à un moment où tous les budgets
se resserrent, une augmentation

des dons des Sociétés. Malgré
ce climat défavorable, une action
sera tentée auprès des dirigeants
d'entreprises polytechniciens pour
les inciter à faire un effort. Nous
avons, d'autre part, bon espoir de
pouvoir continuer la tombola.
Néanmoins, après une longue dis-
cussion, la Commission du Bal
(qui este présidée, en 1975, par
Rambaud, assisté de deux vice-
présidents) a conclu qu'il ne fallait
pas compter, en 1975, sur un
bénéfice net supérieur à 150 000 F.
C'est le chiffre inscrit au projet de
budget rectifié.

B) Diverses modalités concernant
la Jaune et la Rouge ont été mises
au point, au cours d'un entretien
auquel assistaient le Président,
Méo et Bourcier.

a) le journal doit être recentré sur
des préoccupations et des produc-
tions plus spécifiquement poly-
techniciennes;

b) le « mot du Président » dont le
titre sera changé, fera l'objet d'un
traitement spécial pour qu'il puisse
paraître très rapidement après sa
rédaction; d'autre part, le rédacteur
en chef ne prendra pas position sur
les problèmes de l'A.X. — domaine
du Président;

c) l'équilibre financier doit être
obtenu en 1976 et le découvert
limité à 40 000 F en 1975 au
moyen de ressources comprenant
la publicité et le produit des abon-
nements (30 F par cotisant à l'A.S.).
Le nouveau Budget ne prend donc
en recette que 120 F de cotisation,
les 30 F d'abonnement étant por-
tés au compte spécial de la Jaune
et la Rouge dont on ne voit figurer,
au Budget, que le solde.

C) Pour assurer l'équilibre du bud-
get global il est nécessaire de dimi-
nuer les frais de personnel ramenés
à 550 000 F (contre 560 000 F en
1974) ce qui fait une diminution
importante en raison de la hausse
des salaires prévisible. Les moda-
lités de cette réduction seront défi-
nies par le Président avec le Délé-
gué général.

Le nouveau projet de Budget est

alors mis en discussion.

Clerget : « Il est scandaleux que
pour un budget de 400 000 F la
Caisse de Secours ait à supporter
la moitié des frais de personnel et
de secrétariat de l'A.X.

Il faut absolument limiter les frais
généraux de l'A.X. Ne peut-on,
comme autrefois, utiliser pour cer-
tains emplois, les services béné-
voles de quelques camarades ? »

Le Président répond :

1° — que les secours ne se limitent
pas à la distribution de sommes
d'argent. Comme les autres Asso-
ciations d'Anciens Elèves, l'A.X.
estime devoir également — et prin-
cipalement — aider les camarades
en difficulté en les aidant à sur-
monter les difficultés qu'ils rencon-
trent dans leur carrière. C'est le
rôle du « Bureau des Carrières ».

2° — que l'administration courante
(recouvrement des cotisations no-
tamment) demande un secrétariat :
les Anciens bénévoles savent rare-
ment taper à la machine.

3° — qu'enfin l'A.X. n'a pas encore
décidé de réduire son action au
niveau d'une Caisse de Secours et
qu'un minimum de services est
nécessaire.

4° — que le Budget de l'A.X. est
tout à fait comparable à celui
d'autres Associations et notam-
ment de celle des Centraux.

Sur une question de Panié le
Président indique qu'il a person-
nellement vérifié le niveau de trai-
tement des secrétaires de l'A.X.
Il a constaté qu'il se situait à la
hauteur des traitements pratiqués
par sa propre Société.

Sur une question de Vinçotte, il
est convenu que la liste du per-
sonnel en fonction aujourd'hui et
il y a quatre ans sera donnée à une
prochaine séance.

Clerget, revenu sur la Caisse de
Secours, pense qu'elle n'intervient
qu'en dernier ressort, après les
secours trouvés directement au-
près des promotions. Il demande
si l'on peut savoir ce que fait cha-
que promotion.

Aucune indication n'existe à l'A.X.
à ce sujet.

Guérin fait observer que les indus-
triels sont sollicités sept ou huit
fois séparément pour le Bal, « La
Jaune et la Rouge », l'Annuaire, le
Groupe Parisien, la Caisse des
Elèves, etc... Or, les services char-
gés de la publicité et des dons font
l'addition des demandes de toutes
les organisations polytechni-

ciennes, sans faire de distinctions. Le Président et Panié verraient un inconvénient à un groupement pur et simple de ces demandes en un appel unique car le résultat serait certainement moins bon. Gautier rappelle que l'entente avec la Caisse, au sujet de la publicité, a donné durant sept ou huit ans des résultats positifs. Fleury, par contre, indique qu'une opération semblable avait été tentée par le G.P.X., et n'a pas eu de suite.

Gardent trouve très pessimiste la prévision 75 pour le Bal; car la baisse de 1974 est due, en grande partie, à la grève des postes.

Le Président répond qu'en effet les mauvais résultats de 1974 sont dus en partie à la grève des postes mais il confirme que la Commission du Bal n'a pas estimé pouvoir articuler un chiffre supérieur à 150 000 F, étant donnée l'évolution probable des recettes et des dépenses. Encore faut-il, pour obtenir ces résultats, que la tombola puisse effectivement être maintenue en 1975 malgré les mises en garde successives de l'Administration.

Panié fait observer que le budget tel qu'il a été distribué n'est pas complet et qu'il devrait comprendre en annexe le budget de « La Jaune et la Rouge ».

Le Président retient l'observation et donne le budget annexe en cause :

— **Recettes**

— Abonnements	210 000 F
— Publicité et divers	310 000 F
— Total	520 000 F

— **Dépenses** 560 000 F

Boucier indique qu'il a commencé à réduire les dépenses par une réduction de 16 pages sur le numéro de Février, et autant sur celui de Mars. Il tente d'autre part d'obtenir un meilleur rendement de la publicité. Mais la réussite de la nouvelle publication reste un pari. Avec la nouvelle définition de la revue, moins ambitieuse, ce pari devrait pouvoir être tenu.

Panié insiste sur les délais de publication actuels qui empêchent pratiquement la parution de toute nouvelle d'actualité. Le Président indique qu'on y remédiera par un court fascicule de 4 ou 8 pages, agrafé au dernier moment, ce qui

réduira à huit jours seulement le délai de parution des « dernières nouvelles ».

Finalement, le budget est voté à l'unanimité moins 1 voix, celle de Clerget.

2. Procès-verbal de la séance du 8 janvier 1975.

Panié trouve que le projet dans son ensemble rend très mal compte des débats.

Aubert juge le procès-verbal trop long pour un simple memento et trop court s'il s'agit d'un procès-verbal détaillé.

Le Président fait observer que la rédaction d'un procès-verbal pose un problème à peu près insoluble :

- le texte en sténotypie est beaucoup trop long et de surcroît devrait être très largement réécrit, la langue parlée passant très difficilement sous forme écrite;
- dans la rédaction d'un procès-verbal condensé, il est bien évident



que seules les observations importantes peuvent être retenues et qu'elles doivent elles-mêmes être placées dans le contexte général que l'on veut décrire.

Il examinera personnellement la sténotypie des débats et cherchera si le procès-verbal peut être modifié pour donner une meilleure appréciation des débats.

L'approbation du procès-verbal est finalement renvoyée à la séance suivante.

3. Les rapports de l'A.X. et du GXM.

Le Président rappelle le débat qui s'est instauré lors de la séance du 8 janvier au sujet des relations de l'A.X. et du GXM.

Granboulan lui a précisément écrit pour lui proposer de rédiger son intervention comme suit :

« Granboulan rappelle que le GXM dépasse actuellement ses fondateurs et que ce groupe a maintenant sa vie propre, si bien que le GXM continuera son action. Il n'est pas dans le pouvoir des membres du Conseil de l'A.X. présentés par le GXM de s'engager au nom du groupe. Il n'est pas possible de leur demander de se renier car leur opposition au transfert à Palaiseau n'est pas passionnée mais découle d'un examen lucide du dossier actuel; enfin en ce qui concerne le choix d'une attitude, souple pour l'A.X., dure pour le GXM, il faut accepter la dualité. Pour sa part, Granboulan approuve le programme que le Président de l'A.X. a proposé.

« Le Président reconnaît le bien-fondé de l'intervention, prend acte de l'existence et de la poursuite de l'activité du GXM mais souhaite qu'il n'y ait pas opposition car cela entraînerait inconciabilité ».

Il est bien exact qu'au cours de la séance du 8 janvier le Président a accepté que, contrairement aux indications qui lui avaient été données et aux engagements pris (voir notamment le P.V. de la séance du 8 novembre 74) le GXM ne se mette pas en sommeil. Une coopération entre l'AX et le GXM pourrait même être considérée comme satisfaisante. Ceci implique, bien entendu, une complète loyauté dans les rapports entre l'AX et le GXM.

Or le Président doit constater que telle n'est pas la position du GXM. Son Président, M. Clogenson, dans une information de « dernière heure » datée du 15 janvier 1975 prétend résumer en quatre lignes les débats du Conseil de l'AX du 8 janvier, résumé qui ne vise qu'à ridiculiser l'AX et son Conseil.

Mais il va plus loin en écrivant que: « *Le GXM doit représenter A LA PLACE DE L'AX la collectivité des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique.* »

Le Président fait alors la déclaration suivante :

« *Je suis arrivé sur un malentendu.*

J'avais compris qu'on avait fait la paix, qu'il y avait une liste acceptée constituant un Conseil d'Union et que ce Conseil devait régler les questions suivant la règle de la majorité.

Il est bien clair aujourd'hui que la règle de la majorité est rejetée par la minorité.

Il est bien clair également que cette minorité, par son action extérieure, vise clairement la destruction de l'AX.

J'ai donc pris la décision de donner ma démission.

Auparavant, je voudrais vous dire ma conviction de la nécessité d'une modification des statuts.

La situation présente est très directement le résultat d'un système qui oppose la légitimité du Conseil, élu par correspondance, et les majorités dégagées aux Assemblées Générales par les présents ou représentés.

Une modification, profonde, des Statuts est une condition du retour à la normale. Le projet de nouveaux Statuts, préparé par le précédent Conseil présente des inconvénients sérieux :

— la suppression du système de cooptation n'est pas possible — comment peut-on faire choisir par 10 000 polytechniciens s'étageant sur quelque 60 promotions, les membres du Conseil d'Administration sur une liste de 50 ou 100 candidats qu'ils ne connaîtraient généralement absolument pas ?

— le système du double vote (par présent et par correspondance) sur un certain nombre de questions, à la requête du Conseil ou d'une minorité, ne peut qu'engendrer la confusion.

« Une solution pourrait être inspirée de celle retenue par les Arts et Métiers : création d'un « Grand Conseil » représentatif de la masse polytechnicienne, constituée des délégués de promotion, des Présidents des différents Groupes X, de jeunes, de personnalités, etc... C'est ce « Grand Conseil » qui établirait la liste du Conseil proposée à la ratification de l'Assemblée Générale. Le « Grand Conseil » serait, d'autre part, convoqué par le Conseil deux fois par an pour définir la politique générale à suivre par l'AX.

Je me déclare prêt, si le Conseil en est d'accord, à établir très rapidement ces statuts et à les présenter

à la prochaine séance pour les faire adopter avant de rendre ma démission effective.

Je propose une suspension de séance pour réfléchir à cette proposition. »

Aubert demande alors la parole pour lire, au nom des 11 membres du GXM du Conseil de l'AX, le « communiqué » du GXM ci-après : « Depuis juin 1972, une part importante de l'opinion polytechnicienne, stimulée par la question du transfert de l'Ecole Polytechnique sur le plateau de Palaiseau, s'est intéressée progressivement à l'ensemble des problèmes concernant l'Ecole et s'est préoccupée de plus en plus du fonctionnement de notre Association amicale des Anciens Elèves.

Ce faisant, cette opinion a réagi dans le même sens que l'opinion publique en général qui a remis en cause à la fois l'évolution de notre mode de vie et ceux qui s'y étaient installés égoïstement.

Dans un but d'apaisement et devant la situation désastreuse offerte à l'Ecole sur le nouveau site, l'AX et le GXM ont pensé pouvoir se rapprocher après l'Assem-

blée Générale de juin 1974 qui avait montré l'étendue de nos divergences et la gravité des questions à résoudre.

Ceci a abouti à un accord comportant notamment une liste « commune » qui a été élue au Conseil de l'AX.

En pratique, cette tentative méritoire d'union n'a abouti qu'à un immobilisme presque parfait et à une nouvelle perte de temps de huit mois.

Lors de la réunion du 8 janvier 1975 le Président a fait au Conseil d'Administration de l'AX un exposé extrêmement sévère sur sa visite du chantier de la Nouvelle Ecole en compagnie de quatre vice-présidents.

Mais, dans sa conclusion, il s'est contenté d'adopter une attitude analogue à celle de ces prédécesseurs.

De toute façon, aucun plan d'action commune n'aurait pu être élaboré. »

« En conséquence, le GXM considère que la période, trop longue, pendant laquelle il pouvait espérer provoquer un changement de com-

BUDGET DE L'AX.

	Estimations 1974	Prévisions 1975
DEPENSES		
Personnel	560 000	550 000
Matériel	60 000	70 000
Assemblée Générale	40 000	20 000
Frais exceptionnels	130 000	30 000
Secours	470 000	400 000
Déficit des publications	230 000	0
Divers	45 000	45 000
TOTAL	1 535 000	1 115 000
RECETTES		
Cotisations « normales »	650 000	750 000
Complément		50 000
Bal	265 000	150 000
Revenus	150 000	150 000
Divers	15 000	15 000
TOTAL	1 080 000	1 115 000
DEFICIT	455 000	0

portement de l'A.X. est définitivement close.

Cette attente n'a abouti qu'à faire gagner du temps aux partisans inconditionnels du transfert et à ceux qui les appuient dans les Cabinets ministériels « pour ne pas perdre la face ».

Les Ministres ont même pu croire que notre Association se contentait de régler ses problèmes intérieurs.

L'A.X. a montré ainsi à toute la collectivité polytechnicienne qu'elle n'était pas capable de mener pour l'A.X. un combat dur et loyal contre des décisions prises, récemment encore, en dehors d'elle, sans même consulter les responsables pourtant nommés par le Gouvernement.

Le GXM, tirant les conclusions de cet état de fait et sollicité avec fermeté par de nombreux camarades, prend provisoirement à son compte les problèmes de défense de l'X et des X qu'il s'efforcera de traiter avec réalisme par les moyens utilisés de nos jours en pareil cas. La collectivité polytechnicienne a trop souffert de la fusion de 1963 entre la S.A.X. et la S.A.S.

Il est nécessaire d'assurer un retour à une dualité constructive : d'une part une Société de défense, jalousement indépendante du pouvoir, très largement ouverte aux jeunes et très libre dans son action; d'autre part l'Association Amicale, reconnue d'utilité publique, responsable principalement des actions de solidarité et les menant à bien avec des frais généraux raisonnables.

La première association servant de fer de lance à l'autre, toute polémique devrait disparaître.

Le GXM expliquera dans son bulletin : GXM - Information N° 5, les raisons de son attitude et exposera son programme d'action qu'il met en œuvre dès maintenant. »

Après un tel texte qui confirme la position de combat adoptée par le GXM, le Président estime parfaitement inutile une suspension de séance et décide de la lever purement et simplement.

Il rappelle qu'il est démissionnaire et qu'il se bornera à l'expédition des affaires courantes jusqu'à la prochaine réunion du Conseil qui devra procéder à l'élection d'un nouveau Président.

BUDGET DE L'A.X. RECTIFICATIF

Divers éléments nouveaux amènent à rectifier le budget 1975 présenté au Conseil du 8 janvier.

1. Bal de l'X

La recette nette du Bal de l'X 1974 a été, non pas de 325 000 F, mais de 265 000 F.

De l'examen auquel a procédé la Commission du Bal de l'X le 5 février, il résulte que les perspectives sont assez sombres et qu'il est prudent de compter sur une recette nette de 150 000 F, pour 1975.

Un vigoureux effort sera entrepris pour tenter d'améliorer cette situation mais il apparaît imprudent à ce stade d'escompter un résultat supérieur à celui qui vient d'être indiqué.

2. « La Jaune et la Rouge ».

Il est finalement apparu préférable d'affecter à « La Jaune et la Rouge » une quote-part des cotisations. Cette quote-part a été fixée à 30 F, la Direction de « La Jaune et la Rouge » s'engageant à équilibrer son budget à partir de cette base. Il est possible que cet équilibre ne puisse pas être totalement atteint en 1975, mais il

s'agirait alors d'un déficit exceptionnel, et qui ne se renouvelera en aucun cas en 1976.

Ceci conduit à une modification de la présentation des comptes :

— aux dépenses : suppression du déficit des publications (100 000 F) et du poste « aléas » (80 000 F),

— en recettes : réduction du poste « cotisations » dans la proportion de 140 à 120 F.

3. Cotisations

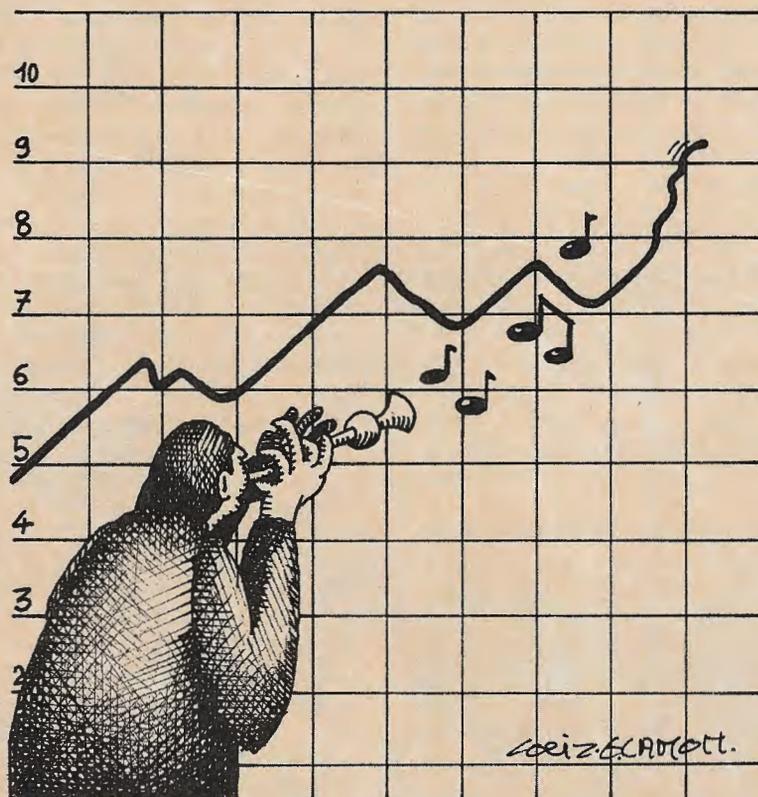
Le nombre des cotisants à fin 1974 accuse une réduction d'environ 250 personnes par rapport à 1973. Il a été jugé, dans ces conditions, prudent de rectifier les prévisions de cotisations et notamment le supplément à obtenir des « rachetés » non cotisants.

Ceci a conduit à apporter une rectification en baisse des dépenses.

Sur deux points :

— une réduction des frais de personnel, ramenés de 560 000 F à 550 000 F, réduction dont la réalisation posera évidemment un problème délicat.

— Une réduction indicative (70 000 F) du montant des secours ramenés de 570 000 F à 500 000 F.



Conseil d'administration de l'A.X.

du 19 Mars 1975

Etaient présents :

M. P. Loygue (34), Président;
MM. Gaspard (20N), Gardent (39),
Beullac (43), Méo (47), Vice-Présidents;
MM. Clerget (24), Guérin (25),
Vinçotte (28), Gasquet (29),
Cazelles (31), Gautier (31), Tranié
(31), Aubert (34), Dreyfus (37),
Boilot (40), Mathieu (40), Leveugle
(43), Dureault (49), Lafon (52),
Moutton (53), de Marçillac (55),
de Vulpian (55), Crespel (56), Bour-
cier (59), Bridenne (59), Collomb
(60), Maury (61), Bégon-Lours
(62), Gadonneix (62), Bournaud
(63), Granboulan (63), Bréfort
(66), Stoffaés (66).

Excusés :

MM. Lauré (36), Panié (23), Pébe-
reau (50).

Assiaient à la séance :

M. Fleury (18), Président d'hon-
neur de l'A.X.;
M. Richardet (48), Président des
Y;
MM. l'ing. gén. Weil (29) délégué
général; le Général Mazin (40),
délégué général adjoint, Baudri-
mont (35), Chargé du Bureau des
Carrières.

La séance est ouverte à 18 h 15
par le Président Loygue.

1 - Approbation de procès-verbaux

Les procès-verbaux des séances du
8 janvier et du 17 février 1975,
rédigés à nouveau par Loygue,
sur la demande du Conseil, sont
approuvés, moyennant diverses
modifications apportées en séance,
à l'unanimité moins trois voix.

2 - Enregistrement de démissions

Le Président Loygue confirme sa
démission, mais avant qu'elle ne
prenne effet, adresse au Conseil
un dernier appel. Il met l'accent sur
deux « problèmes sérieux » :

a) ni l'A.X. ni le G.X.M. ne seront
entendus dans l'état actuel des
choses si l'un et l'autre ne modi-
fient pas leur attitude, et ne par-
viennent pas à une entente;

b) rien ne pourra être fait si on ne
résoud pas le problème des statuts.
Considérant alors que sa démission
prend effet, il passe la présidence
à Gaspard, doyen d'âge.

Celui-ci prend acte, en la regrettant,
de la démission de Loygue comme
président, ainsi que celle de Méo
(comme vice-président); il remet,
en même temps, à la disposition
du Conseil son propre poste de
vice-président ainsi que ceux, sur
leur demande, de Gardent et de
Beullac.

3 - Election du Président

Gaspard propose la candidature
du Général Cazelles (31) et
demande à celui-ci s'il est disposé
à accepter cette charge au cas où
le Conseil l'élirait.

Cazelles accepte étant données les
circonstances, et indique les avan-
tages et les inconvénients qu'il
voit à celle-ci. Avantages : étant en
fin de carrière, il pourra consacrer
à l'A.X. plus de temps que ses pré-
décesseurs. Inconvénients : le fait
de n'être plus en fonction lui ren-
dra moins facile les accès aux
divers ministères; d'autre part,
comme commandant de l'Ecole
de 1962 à 1965, il était d'accord
sur le transfert, mais non sur le
site de Palaiseau. Ceci étant, il fera
pour le mieux si un nombre suffi-
sant de camarades votent pour lui.
Bréfort présente la candidature de
Panié : des trois tendances du
Conseil actuel, deux ont déjà été
représentées par un président,
Gautier pour l'ancien Conseil,
Loygue pour les neutres. Il serait
« démocratique » d'avoir mainte-
nant un président G.X.M.

Aubert : les deux candidats sont
fort sympathiques, mais leur pré-
sentation reste exagérément som-
maire; ils devraient présenter un
programme et dire tout d'abord
comment ils entendent résoudre
les nombreuses difficultés
de l'heure. Faute de le faire, on
reste prisonnier d'un système tout
en foulant gaillardement aux pieds

les statuts qu'on parle tant de réfor-
mer (voyez les articles 5 et 23 des
statuts 9, 10, 11 et 23 du règle-
ment intérieur notamment sur l'élec-
tion du Bureau) – ce qui est parfai-
tement inutile si on est décidé à
ne pas les appliquer!

Gardent : soyons sérieux. Le
Bureau a toujours été élu démocra-
tiquement mais il est bien clair
qu'il doit d'abord être agréé par le
Président.

Loygue : il peut être exact que, par-
fois, les statuts n'ont pas été appli-
qués à la lettre, en particulier pour
l'élection du Bureau. Mais, en ce
dernier cas, le retard vient des atta-
ques personnelles qui ont entraî-
né, au dernier moment, un retrait
de candidature.

Gaspard : il ne paraît pas néces-
saire de demander aux candidats
un programme détaillé; nous ne
sommes pas, d'une part, une
assemblée politique, et, d'autre
part, les positions des candidats
sont suffisamment connues par
leurs déclarations au Conseil. Pas-
sons immédiatement au vote.

Gasquet : la candidature Panié
n'est pas une candidature de
combat à l'égard de quiconque,
mais les camarades opposés
au transfert à Palaiseau voteront
pour lui.

Moutton : quelles sont les inten-
tions du Général Cazelles au sujet
du transfert dans ce désert qu'est
Palaiseau?

Gaspard : « il a voté pour la propo-
sition Loygue (1). »

Bégon-Lours : « Pourquoi Loygue
a-t-il démissionné? » Si on reprend
la même politique dans les mêmes
circonstances, où va-t-on?

De Vulpian : Seule une consulta-
tion de l'ensemble des X sur la
question du transfert résoudra le
problème politique de l'association.
Duréault et Crespel protestent :
une telle consultation a déjà eu
lieu, point de vue que contestent
certains membres du Conseil.

Lafon : l'existence de deux candi-
datures est une alternative démoc-
ratique suffisante; les statuts
n'imposent pas la déclaration préa-
lable d'un programme.

Gaspard : la politique n'est pas « la
politique du Président » mais celle
du Conseil, que le président
consulte.

On procède au vote; le scrutin

(1) Procès-verbal de la séance du 8 janvier 1975
(§3, proposition « B »).

donne les résultats suivants : Cazelles, 19 voix, élu; Panié, 10 voix; blancs ou nuls : 2.

Cazelles prend la présidence et suspend la séance pour permettre aux candidats au Bureau de se faire connaître; il souhaite que, parmi ceux-ci, se trouvent des camarades n'ayant pas voté pour lui : « Je prendrai cela », dit-il, « pour une marque de confiance particulière. »

4 – Election du Bureau

41 – Election des vice-présidents
Sont proposés comme candidats :

– par le Président : Gaspard, Tranié, Mathieu et Vinçotte;

– par Gasquet, Leveugle et Aubert.

Le scrutin secret donne les résultats suivants (le nombre de voix étant indiqué entre parenthèses à la suite de chaque nom), avec 32 votants dont 3 bulletins nuls : Gaspard (29), élu; Mathieu (25), élu; Tranié (20), élu; de Vulpian (11), élu; Vinçotte (9); Leveugle (9); Aubert (9); Lauré (2); Collomb (2); Panié (4); Gardent (1); Dreyfus (1); Gadonneix (1); Moutton (1) Loygue (1).

Gaspard, Tranié et Mathieu acceptent leurs postes respectifs; avant de faire de même, de Vulpian, qui n'avait pas été candidat, indique au Président qu'une prochaine mission de longue durée à l'étranger l'empêchera de consacrer, dans les mois à venir, beaucoup de temps aux activités de l'A.X. Le Président prend acte de cette déclaration mais estime qu'elle ne lui semble pas de nature à devoir modifier les résultats du scrutin. A la suite de sa réélection comme vice-président, Gaspard est confirmé dans son poste de Président du Comité de la Caisse de Secours.

42 – Election des secrétaires généraux et des trésoriers

Le Président propose pour les postes de secrétaire général, secrétaire général adjoint, trésorier et trésorier adjoint, respectivement Bégon-Lours, Bourcier, Bréfort et Crespel.

Aubert se présente pour le poste de secrétaire général adjoint.

Le scrutin donne les résultats suivants, avec 32 votants (nombre de voix obtenu entre parenthèses);

– Secrétaire général : Bégon-Lours (29), élu; Vinçotte (1); Beullac (1); Collomb (1).

– Secrétaire général adjoint : Bourcier (18), élu; Aubert (8); Crespel (2); Stoffaés (2); Bréfort

(1); Bournaud (1).

– Trésorier : Bréfort (29), élu; Méo (1); de Marcillac (1); Crespel (1).

– Trésorier adjoint : Crespel (20), élu; Moutton (5); Bourcier (3); Aubert (1); Granboulan (1); Guérin (1); Stoffaés (1).

Les élus acceptent leur poste.

5 – Tirage au sort pour le renouvellement des administrateurs.

Outre Guerin, Dureault, de Marcillac et Bourcier dont les mandats viennent normalement à expiration en 1975, Panié, Clerget, Loygue, Crespel et Begon-Lours sont désignés par tirage au sort pour compléter à 9 (quart statutaire du Conseil) le nombre de postes vacants. A l'exception de Guerin, tous sont rééligibles.

6 – Membres correspondants de l'A.X.

En application de l'article 15 du règlement intérieur, le Conseil désigne les membres correspondants ci-après, proposés par le Comité de la Caisse de Secours :

– Biseau (23), pour le département des Yvelines;

– Delteil (30) pour le département du Var;

– Hardouin (50) pour les départements des Hautes-Alpes, Drôme, Saône-et-Loire;

– Mallet (58) pour les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne;

– Duval (62), pour le département de la Manche;

– Bouvier (63) pour le département des Hautes-Pyrénées.

7 – Questions diverses

71 – Demande du G.A.X. 50.

Aubert présente une demande du G.A.X. 50 en vue de créer une Commission destinée à améliorer le placement de camarades âgés en chômage. Sur proposition du Président, Aubert est désigné comme rapporteur pour cette question.

72 – Représentation de l'A.X. aux Commissions Montbrial et Long. Bégon-Lours s'informe de l'état de la question. Le président proposera des représentants au prochain Bureau. Beullac, représentant à la Commission Montbrial, ne peut continuer à assumer cette tâche et donnera à son successeur, quand il sera désigné, tous les renseignements utiles.

Vinçotte estime que les représentants de l'A.X. aux commissions de ce genre, doivent être désignés par le Conseil et il propose Gasquet et Aubert. Le Président indique que le choix du Bureau sera soumis à la ratification du Conseil.

73 – Consultation de l'ensemble des Sociétaires.
Dans une lettre au Président Loygue et dont il donne lecture (2), de Vulpian propose un référendum sur la question du transfert. Le Président mettra la question à l'ordre du jour du prochain Conseil. Crespel pense qu'il n'existe d'autres formules de consultation à envisager.

74 – Signatures des comptes postaux et bancaires.

M. le Général d'Armée Bernard Cazelles, demeurant à Paris, 43 rue de la Pompe, élu président de l'Association, est habilité à signer toutes les pièces relatives aux comptes postaux ou bancaires de la Société aux lieu et place de M. Pierre Loygue, ancien Président. Par délégation de M. Cazelles, sont habilités à signer les mêmes pièces Messieurs :

– D. Bréfort, élu trésorier, aux lieu et place de M. Fabry, trésorier sortant;

– E. Crespel, élu trésorier adjoint, aux lieu et place de M. Bourcier, trésorier adjoint sortant;

– B. Weil, Délégué général de la Société;

– J. Mazin, Délégué général adjoint de la Société,

et, uniquement en ce qui concerne le fonctionnement de la revue « La Jaune et la Rouge » :

– F. Bourcier rédacteur en chef de cette publication.

75 – Date de la prochaine séance. La prochaine séance est fixée au 24 avril 1975, à 19 h 00, à la Maison des X.

Le Secrétaire général :

Bégon-Lours

le Président :

Cazelles

(2) jointe au présent procès-verbal.

Rapport moral 1974

Notre Société amicale a connu en un an trois Présidents, Decelle (29), Loygue (34), Cazelles (31); le Conseil d'Administration a été renouvelé en totalité en octobre; vous comprendrez, dans ces conditions, que votre Secrétaire Général éprouve quelques difficultés à faire le point sur la politique suivie par notre association. Le plus sage en ce domaine est sans doute de s'en tenir le plus souvent possible aux faits et de se reporter aux textes publiés.

Il est plus aisé par contre de décrire l'activité de notre Association. C'est une partie plus traditionnelle du rapport moral, mais elle est fondamentale et il sera important de noter que, malgré les discontinuités intervenues dans l'administration de l'A.X., son activité a pu se maintenir grâce au dévouement constant du personnel de l'A.X. Il convient ici de lui en rendre hommage.

La politique de l'association

La politique de l'Association au cours de l'année écoulée est dominée par trois préoccupations majeures :

- l'avenir de notre Ecole,
- la représentation des membres de l'Association,
- la gestion des fonds de l'Association,

ces deux dernières questions ayant d'ailleurs créé des difficultés principalement du fait d'une divergence d'opinion entre les membres de l'Association en ce qui concerne l'avenir de l'Ecole Polytechnique ou, tout au moins, les moyens à mettre en œuvre pour le préserver.

L'Assemblée du 11 juin 1974 : rejet du projet de statuts, vote défavorable sur l'action du Conseil, refus du budget.

L'Assemblée Générale du 11 juin 1974 est le point culminant de la crise au sein de l'A.X. L'Assemblée, la plus nombreuse jamais réunie (1 161 présents), rejette le projet de nouveaux statuts,

censure le Conseil, refuse de voter le budget 1974.

La « censure » est une conséquence directe de la divergence de vues qui existe entre les membres de l'Association sur la politique à suivre à l'égard des pouvoirs publics en ce qui concerne le transfert de l'Ecole à Palaiseau.

Le Conseil fonde la légitimité de sa politique, sur les votes pour le renouvellement de ses membres, exprimés pour l'essentiel par correspondance.

C'est pour le contraindre à démissionner que la majorité des membres présents à l'Assemblée refuse le budget 1974.

Comment dès lors faire fonctionner l'Association, c'est-à-dire engager des dépenses pour les secours, la rémunération du personnel ?

Comment sortir de ce « conflit de légitimité », celle fondée sur les votes par correspondance puisque la liste des candidats présentés par le Conseil est élue à la grande majorité des votants, et celle fondée sur les votes en Assemblée Générale ?

C'était déjà pour tenter de résoudre cette difficulté que le Conseil avait proposé à cette même Assemblée du 11 juin 1974 un projet de nouveaux statuts. Il avait été repoussé, en début de séance, dans des conditions assez confuses, des modifications de dernière heure étant apportées et l'Assemblée ayant hâte d'aborder les problèmes de politique générale.

L'accord du 7 juillet et l'Ordonnance du 24 juillet 1974.

C'est principalement pour permettre à l'A.X. de fonctionner sans avoir à recourir à un administrateur provisoire qu'intervient un rapprochement avec le G.X.M. Dans un premier temps, Decelle (29) est coopté par le Conseil en remplacement de Mayer (47) démissionnaire, et est élu Président de l'A.X.

Le 7 juillet, les représentants de l'A.X. et du G.X.M. signent un accord qui est entériné par l'ordonnance du 24 juillet 1974 rendue par le juge des référés à la requête conjointe de Decelle et de Gaspard (20N), Président du G.X.M. L'ordonnance autorise Decelle, en attendant l'Assemblée Générale prévue en octobre pour le vote du budget, à engager des dépenses limitées à la somme de 1,5 million de francs.

L'accord du 7 juillet résout parallèlement, à titre provisoire, le problème de la représentation des membres de l'A.X. Selon le texte de la requête :

1. Le Conseil d'Administration de l'A.X. actuellement en fonction convoquera une Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement avant le 31 octobre 1974 et remettra l'ensemble des mandats de ses membres à la disposition de cette Assemblée Générale.

2. Une liste d'union de candidats du Conseil sera établie par les requérants de manière que chaque opinion soit représentée à parité, dans des conditions qui font l'objet d'un accord spécial.

L'accord spécial prévoit que la liste d'union comportera environ un tiers de candidats désignés par le Conseil actuel de l'A.X., un tiers par le G.X.M. et le dernier tiers de membres de l'A.X. pressentis d'un commun accord par Decelle et Gaspard.

3. Une Assemblée Générale du G.X.M. sera convoquée en temps utile pour être en mesure de prononcer sa dissolution comme groupe indépendant et son affiliation à l'A.X., dès la proclamation des résultats des élections au Conseil de l'A.X.

La politique d'union est consacrée par la lettre du 19 juillet 1974 adressée à tous les camarades et signée conjointement par Gaspard, Decelle et Gautier (31). Il s'agit, ensemble, « d'éviter pour l'Ecole deux mauvaises solutions :

- aller à Palaiseau dans un désert;
- rester sur la Montagne si les locaux n'étaient ni agrandis, ni rénovés, les constructions du plateau recevant une autre affectation. »

L'Assemblée du 28 octobre approuve la politique d'union.

La participation à l'Assemblée d'octobre est plus faible qu'en juin 1974 et qu'en juin 1973. Elle reste supérieure à ce que l'on pouvait constater antérieurement. Ceci tient sans doute aux difficultés postales et au fait que la plupart des camarades ont estimé que les difficultés internes de l'A.X. étaient terminées.

La liste d'union est élue avec 92 % des bulletins exprimés. L'Assemblée vote le budget de 1974, en déficit de près de 400 000 F, autorise le Conseil à relever le montant des cotisations afin de rétablir l'équilibre financier, mais, marquant sa volonté de ne pas donner un blanc seing au Conseil, refuse le budget 1975. C'est la raison pour laquelle, le vote du budget 1975 figure à nouveau, comme il est d'usage, à l'ordre du jour de l'Assemblée d'aujourd'hui. La clôture de l'Assemblée marquait le terme — fixé par lui-même — de la mission de conciliation du Président Decelle. L'A.X. se doit de le remercier de la tâche particulièrement ingrate et difficile qu'il a remplie avec sa diplomatie coutumière, au prix d'un travail acharné.

Les décisions du Comité Interministériel du 25 octobre 1974 concernant le transfert à Palaiseau mettent l'A.X. devant le fait accompli.

Trois jours avant l'Assemblée du 28 octobre, un Comité Interministériel comprenant MM. Chirac, Premier Ministre, Fourcade, Ministre des Finances, Soufflet, Ministre des Armées, Soissons, Secrétaire d'Etat aux Universités et auquel assistait M. Giraud (44), Président du Conseil d'Administration de l'X, décide que l'Ecole sera transférée en totalité à Palaiseau en octobre 1976, sans que soit assuré l'environnement minimum décidé par le Président Pompidou en mai 1972. Toutefois l'X conservera une partie des locaux de la Montagne Sainte-Geneviève où elle devra créer un enseignement qui reste à définir.

Cette décision n'est rendue publique que le 5 novembre soit quelques jours après la réunion du Conseil d'Administration de l'X (31 octobre) qui a été lui-même en grande partie renouvelé.

L'A.X., le nouveau Conseil d'Union, Loygue, Président pres-

senti, élu le 12 novembre 1974, sont mis devant le fait accompli.

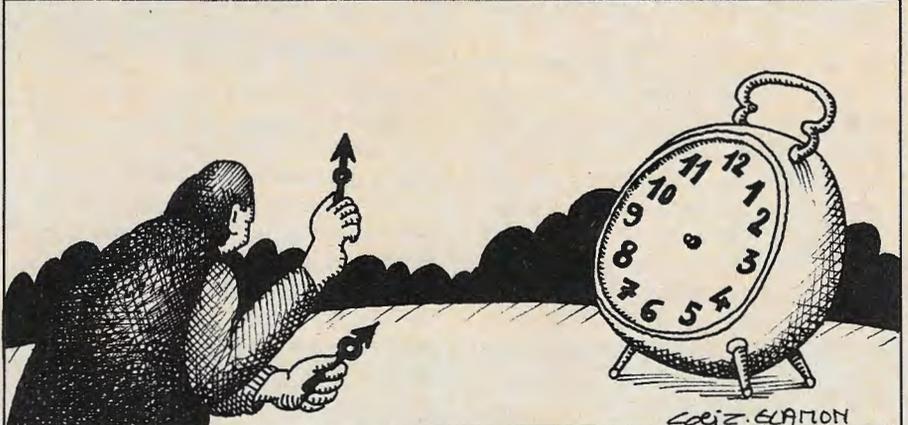
C'est le point de départ d'une nouvelle divergence de vues, qui va s'exprimer cette fois au sein même du Conseil, sur la politique à mettre en œuvre à l'égard des pouvoirs publics : faut-il combattre ou accompagner la décision prise? *Le Conseil décide d'accompagner la décision des Pouvoirs publics.*

Malgré le tableau très sombre que brosse le Président Loygue de la vie à Palaiseau — « on imagine mal que 600 polytechniciens viennent habiter les H.L.M. semi-circulaires qui leur sont destinés dans ce lieu désert » — à la suite de la visite sur place effectuée avec les quatre vice-Présidents, il propose au Conseil de tenter d'accompagner au mieux les décisions prises; une majorité se dégage au sein du Conseil pour approuver une telle politique. L'A.X. est invitée à participer à la commission créée par le Conseil d'Administration

de représentation polytechnicienne que le Président Loygue est prêt à accepter s'il s'agit d'agir sur deux fronts, « l'action du G.X.M. visant à la remise en cause de la décision Palaiseau et l'action de l'A.X. visant à obtenir que cette décision fut aménagée au moindre mal possible », mais non pas si les représentants au Conseil de la tendance G.X.M. approuvent la politique de leur groupe tendant à « ramener l'A.X. au rang d'une Association amicale responsable des actions de solidarité ».

C'est dans ces conditions que Loygue démissionne lors du Conseil du 17 février 1975. Il s'en explique longuement dans l'encart publié dans la Jaune et la Rouge de février.

Le Conseil du 19 mars 1975 portera le Général Cazelles (31) à la Présidence de l'A.X. et, sur sa proposition, le Conseil du 24 avril 1975 arrêtera le principe d'une



de l'X pour la définition du réemploi des bâtiments et des terrains de la Montagne Sainte-Geneviève (Commission de Montbrial (63)). L'A.X. est invitée à participer à la commission également créée par le Conseil d'Administration de l'X pour améliorer les conditions d'environnement à Palaiseau. (Commission Marceau Long).

Le Président et les vice-présidents prennent de multiples contacts auprès des cabinets ministériels, de la DATAR; ils se préoccupent du statut militaire de l'Ecole actuellement remis en cause et du contenu et du niveau de l'enseignement dispensé à l'Ecole.

Cette ligne politique majoritaire au sein du Conseil va en fait provoquer une renaissance des activités du G.X.M. et une dualité

consultation de l'ensemble des camarades portant sur le transfert de l'Ecole, afin que l'Assemblée et le Conseil puissent désormais s'appuyer sur l'opinion d'une majorité incontestable de camarades.

Le Président Loygue aura, avant de démissionner, fait siennes les deux autres préoccupations majeures de l'A.X. : la question des statuts et l'équilibre financier de l'Association.

Nous devons tous remercier Loygue de son dévouement et du travail considérable qu'il a pu accomplir en quelques mois malgré les difficultés inhérentes à la situation de fait créée par la décision du 25 octobre et malgré l'importance des tâches professionnelles qu'il assume.

Le dossier des statuts.

Il est apparu au Président Loygue comme d'ailleurs au Conseil en place jusqu'au 28 octobre 1974, que seule une modernisation de nos statuts permettrait de résoudre le conflit de légitimité qui s'est manifesté à plusieurs reprises au cours de la crise qu'a subie notre Association. Ce thème est largement développé dans l'encart déjà cité publié dans la Jaune et la Rouge de février.

L'équilibre financier de l'Association.

Le déficit important constaté en 1974 et qui a entamé de plus de 25 % les réserves mobilières de l'A.X. rend absolument prioritaire l'action du Conseil pour un retour à l'équilibre réel des comptes de l'Association.

Il convient d'agir à la fois sur les recettes et sur les dépenses. Le rapport du Trésorier présente en détail les mesures prises afin de permettre à votre Conseil de vous présenter un budget 1975 en équilibre.

Il ne faut pas cependant se cacher les difficultés que rencontreront le Conseil et son nouveau Président, Cazelles, pour faire respecter cet équilibre, tant les arbitrages nécessaires sont douloureux à certains, qu'il s'agisse du montant des cotisations, du budget de la Jaune et la Rouge, des rémunérations du personnel ou qu'il s'agisse surtout du montant des secours accordés à nos camarades en difficulté.

L'activité de l'Association.

Les effectifs.

Notre Société compte, au 1er janvier 1975, 11 472 membres (contre 11 668 au 1er décembre 1973) sur 13 070 polytechniciens vivants (contre 12 905 à la même date. 8 076 d'entre eux ont racheté leurs cotisations. Parmi ceux-ci, 3 982 ont fait en 1974 un versement annuel bénévole équivalent à celui des membres titulaires. Beaucoup de membres de toutes les catégories participent, en outre, aux dépenses de l'A.X. par des versements occasionnels (Bal de l'X, dons divers, etc...).

Les jeunes promotions continuent, depuis la promo 65 à s'inscrire assez peu à l'A.X., même compte tenu du fait que

nos jeunes camarades ne s'inscrivent pas dès leur sortie de l'Ecole. Le graphique ci-dessous donne les effectifs de chaque promotion pour chacune des années ayant suivi leur sortie de l'Ecole.

Il y a là une situation grave pour l'avenir de notre association. Il faut toutefois tempérer un peu le

des difficultés budgétaires et dans l'attente du moment où sera clarifié le problème de la représentation des ingénieurs à l'échelon national.

Les liaisons avec les élèves.

La nouvelle Jaune et Rouge a consacré une rubrique permanente à la vie à l'Ecole, ce qui a permis



tableau, car dans les promotions anciennes (avant 1956) dont presque tous les membres sont sociétaires perpétuels, seule la moitié environ verse bénévolement un don équivalent à la cotisation, d'où l'on peut conclure que dans les promos anciennes comme dans celles qui sont postérieures à 1964, seule une moitié des polytechniciens s'intéresse assez à l'A.X. pour la faire vivre. L'exception est constituée par les promotions 1957 à 1964 dont le taux de membres titulaires (cotisant effectivement) dépasse 75 %.

Les nouveaux groupes.

Conformément à l'article 12 des statuts et à l'article 21 du règlement intérieur, l'Assemblée du 28 octobre 1974 a approuvé l'agrément donné par le Conseil aux groupes X suivants :

- Groupe X-Littérature, formé à l'initiative de Callot (31) et Monge (31).
- Groupe X - Grande-Bretagne, formé à l'initiative de Sautter (37) et Deperrois (60).

Les relations avec les Associations d'Ingénieurs.

Le Conseil a décidé de réexaminer son adhésion à la Fasfid, en raison

à un certain nombre d'élèves de s'exprimer, et à bien des anciens de mesurer combien l'Ecole avait évolué ces dernières années.

Les publications de la Société

La Jaune et la Rouge.

Le Conseil a décidé, fin 1973 de modifier la présentation comme le contenu de la Jaune et la Rouge : vous en avez vu le résultat, à partir du numéro d'avril. La revue est devenue un véritable journal.

Toutefois, en une période où s'effondre le marché de la publicité, la formule utilisée est très coûteuse : elle conduit à des frais annuels nets voisins de 350 000 F, chiffre inacceptable pour l'Association. C'est pourquoi nous avons dû revenir à une solution plus modeste en établissant pour la Jaune et la Rouge un budget dont les dépenses, en 1975, seront limitées au produit des abonnements, soit 30 F par cotisant à l'A.X., et au produit de la publicité, ces deux postes étant respectivement évalués à 200 000 F et 100 000 F.

Il faut en tout cas remercier le camarade Bourcier, Directeur de la Revue, et l'équipe dynamique

qu'il a réunie autour de lui du travail considérable accompli pour rajeunir, en la transformant, la Jaune et la Rouge.

L'Annuaire.

Pour des motifs financiers nous avons dû, à notre grand regret, changer d'éditeur pour l'annuaire, interrompant ainsi une collaboration A.X./Gauthier-Villars plus que séculaire et provoquant d'ailleurs l'ouverture d'un contentieux encore en cours.

La présentation de l'annuaire sera modifiée pour permettre, à la fois, des économies de réalisation et un meilleur rendement de la publicité; la totalité du contenu de l'ancien annuaire se retrouvera dans le nouveau. Nous en espérons un revenu positif du même ordre, en valeur absolue, que la perte enregistrée ces dernières années, soit 50 à 100 000 F par an.

Publications du Comité Henri Poincaré.

Le tome II des Œuvres complètes de Paul Lévy, publiées sous la direction de M. Daniel Dugué, professeur à l'Université de Paris-VI, est sorti en octobre 1974 des presses de Gauthier-Villars. On sait que cette édition ainsi que les éditions antérieures d'œuvres diverses de Henri Poincaré, de Cauchy et de Gaston Julia est financée par le Comité Henri Poincaré fondé par l'Académie des Sciences en 1948, et géré par notre Société. L'édition complète des Œuvres de Paul Lévy comprendra 5 ou 6 tomes et son achèvement est prévu en 1976.

L'entraide

La Caisse de Secours.

Le rapport annuel au Conseil d'Administration du Président du Comité de Gestion de la Caisse de Secours qui figure dans ce même numéro de « La Jaune et la Rouge » montre que l'entraide a conservé globalement en 1974 une importance comparable à celle qu'elle a revêtue les années précédentes. Par rapport à 1973, les secours distribués par dossier ont, en moyenne, augmenté d'environ 7 % (en francs courants) tandis que les sommes revenant à chaque bénéficiaire de fait se sont trouvées majorées de 11,5 %.

Au total plus de 415 000 F ont été distribués à 98 personnes qui

en font vivre 137, contre 413 000 F en 1973 pour 104 personnes et 152 bénéficiaires.

64 000 F ont, en outre, été prêtés à 3 personnes passagèrement en difficulté.

Parallèlement à cette aide matérielle, les camarades du Comité apportent, avec un inlassable dévouement, leurs conseils, leur soutien, en tout cas une assistance morale non négligeable et souvent une aide administrative efficace aux personnes dont ils suivent particulièrement la situation.

Il convient, en cette occasion, de remercier nos camarades correspondants de province qui apportent par leurs démarches une aide précieuse au Comité.

L'Aide aux Elèves.

30 bourses (sous forme de prêts) pour un montant total de 40 800 F et 8 dons (6 150 F) ont été accordés à des élèves (notamment étrangers) pour leur permettre de participer à des voyages d'étude ou d'exercer des activités sportives diverses.

Par ailleurs, l'A.X. a avancé les frais annuels de scolarité de deux élèves étrangers, soit 30 491 F.

La Résidence de Joigny.

Elle n'a été occupée cette année qu'à 77 % de sa capacité maximale. Plus de 8 000 F ont été consacrés à des travaux d'amélioration intérieure et d'entretien du mobilier.

La gestion reste difficile, notamment du fait de l'augmentation relative des charges de personnel dont l'effectif ne peut suivre les variations (de 28 à 38 en moyenne selon les mois) de celui des pensionnaires car celles-ci sont imprévisibles. Malgré l'augmentation

des prix de pension, le compte d'exploitation de 1974 s'est soldé sur un déficit de 41 054 F, correspondant à 5,21 F par journée de pension réellement fournie.

La Maison de Vauquois (Meuse).

Elle aura rapporté environ 8 255 F environ en 1974.

L'appartement destiné à être utilisé par des personnes recherchant le calme n'a pas été occupé au cours de l'année.

Le Bureau d'information sur les carrières.

L'activité du Bureau a été, en 1974, comparable à celle des années précédentes. Le nombre de camarades inscrits au fichier a tendance à augmenter et atteignait 200 au 31 décembre 1974. Sur ces 200 inscrits :

— 31, âgés de plus de 60 ans, recherchaient une situation de complément ou à mi-temps,

— 32, sans prédominance par tranches d'âge, étaient en chômage, ou obligés de trouver une autre situation.

— 137, dont 115 dans la tranche d'âge 30-50 ans, recherchaient une autre situation pour diverses raisons de convenances personnelles.

Il faut noter qu'au 31 octobre 1974 il y avait 180 camarades inscrits, dont seulement 15 en chômage ou obligés de trouver une autre situation.

Le Bureau a reçu 257 visites (288 en 1973) et le nombre de camarades qui ont signalé avoir trouvé une nouvelle situation, parmi ceux qui ont fait appel au bureau, a été de 65, alors qu'il avait été de 129 en 1973. La répartition par tranches d'âges de ces 65 camarades est la suivante :

— plus de 55 ans : 11
— entre 40 et 55 ans : 17
— moins de 40 ans : 37

Ces chiffres montrent la difficulté croissante qu'éprouvent les camarades de plus de 55 ans à retrouver un emploi (25 % contre 17 % en 1973).

On ne saurait trop exhorter les camarades qui le peuvent à montrer plus de solidarité envers le Bureau des carrières en lui adressant le maximum d'offres de situation pouvant intéresser, ou exclusivement destinées, à des polytechniciens. Sur les 261 offres d'emploi reçues par le



Bureau en 1974, 26 % seulement émanaient directement d'anciens polytechniciens.

Il faut noter d'autre part que les insertions d'offre d'emploi dans la Jaune et la Rouge sont devenues payantes, ce qui en améliore la qualité mais en diminue le nombre.

Il est rappelé que le Bureau édite tous les mois une ronéo des dernières offres d'emploi reçues dans le mois écoulé. Elle peut être adressée, moyennant un abonnement annuel de 15 F, à tous les camarades intéressés.

Crédit X.

Crédit X, créé avec l'appui de l'A.X. pour faciliter aux camarades, ainsi qu'aux veuves et orphelins de camarades, l'obtention de prêts à des taux plus avantageux que ceux que pratiquent ordinairement les banques, a poursuivi normalement son activité, toujours principalement au profit des jeunes

promotions (81 % pour des moins de 40 ans).

Au cours de l'année 1974, il a été cautionné 84 prêts (diminution de 32 % par rapport à 1973), ce qui porte à 749 le total des cautions accordées depuis la création de Crédit X. Le montant des prêts de 1974 est de 9,3 millions de francs ce qui porte le total des prêts depuis l'origine à 54,8 millions de francs.

52 prêts ont été amortis en 1974, à leur échéance normale ou par anticipation. L'en-cours au 31 décembre 1974 est de 36,4 millions de francs et le fonds commun de garantie de 642 000 F.

La situation des impayés ne présente toujours aucun caractère inquiétant.

Le Bal de l'X.

La Commission du Bal 1974 était présidée par Rambaud (41). Le Président de la République nous a fait savoir qu'il se trouvait malheureusement dans l'impossi-

bilité d'assister cette année à ce gala. Monsieur Jacques Soufflet, Ministre de la Défense, a bien voulu accepter de présider cette manifestation traditionnelle qui s'est déroulée le mardi 26 novembre à l'Opéra avec le succès habituel.

Malgré la gêne apportée dans son organisation par la grève du tri postal, la soirée a procuré à l'A.X. (Caisse de Secours) une ressource nette de 265 000 F (contre 312 000 F en 1973).

L'A.X. se doit de remercier ici tous les membres de la Commission pour le dévouement et la compétence qu'ils ont, cette année encore, manifestés en cette occasion.

Giraud (44) ne pouvant en 1975 prendre la suite de Rambaud, ce dernier a bien voulu accepter de rester en fonctions. Il sera assisté d'une commission renforcée.

J.-P. Begon-Lours (62)

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée	du 11 Juin 1974.	Compte-rendu J. et R. Septembre 74.
Conseil	du 19 Juin 1974. du 4 Juillet 1974. du 11 Juillet 1974.	Compte-rendu J. et R. Octobre 74.
Lettre	du 19 Juillet 1974.	(Gaspard, Decelle, Gautier).
Conseil	du 11 septembre 1974. du 25 Septembre 1974.	Compte-rendu J. et R. Décembre 74. Janvier 1975.
Assemblée	du 28 Octobre 1974. « relation d'un participant » résultat des élections.	J. et R. Novembre 74. J. et R. Décembre-Janvier 75.
Mot du Président	« Principaux problèmes de l'heure » (Pierre Loygue)	J. et R. Décembre-Janvier.
Conseil	du 12 Novembre 1974.	Compte-rendu J. et R. Février 75.
Conseil	du 8 Janvier-17 Février.	Compte-rendu dans ce numéro de la J. et R.
Mot du Président	« Pourquoi j'ai démissionné (Pierre Loygue).	J. et R. Février 75.
Conseil	du 19 Mars 1975.	¹ Compte-rendu dans ce numéro de la J. et R.

Conseil d'Administration de l'A.X. du 12 Novembre 1974

paru dans le numéro 9 (février) page 40

Rectificatif

Au dernier alinéa du paragraphe 5 deux mots de la dernière phrase ont été oubliés à l'impression. Nous précisons donc cette phrase qui perdait tout son sens.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une « Consultation » de la base mais, la résolution « style Lauré » ne s'inscrivant pas dans la ligne définie aux précédentes Assemblées générales il paraît souhaitable qu'une « information préalable soit donnée ».

Rapport du trésorier sur l'exercice 1974 et le budget 1975

du 28 octobre 1974 et entérinée par celle-ci :

a) Dans les recettes, les cotisations et abonnements n'atteindront pas le montant de F. 720 000 prévu. En l'état actuel des choses, nous pensons que le chiffre de F. 650 000 ne sera pas dépassé, d'où un déficit de F. 70 000 par rapport à nos prévisions initiales. Les autres postes des recettes ne semblent pas devoir subir, dans un sens ou dans l'autre, des modifications importantes; en particulier, et cela intéresse au

1 - Exécution du budget 1974

Le budget 1974, approuvé par la dernière Assemblée Générale du 28 octobre 1974, prévoyait un montant de recettes de 1 490 000 F et des dépenses pour 1 890 000.

(après déduction des recettes et dépenses de l'Annuaire évaluées les unes et les autres à 260 000 F). Nous reproduisons ci-dessous la justification du déficit de 400 000 F, donné à l'Assemblée

premier chef notre Caisse de Secours, la prévision des recettes de la Commission du Bal semble toujours valable.

b) Du côté des dépenses, les frais de fonctionnement de l'A.X. devraient excéder les prévisions de F. 200 000 environ. A cela deux raisons principales : d'une part, les Assemblées générales, dont le

415 000 F pour les autres activités (comprenant des reprises d'excédents antérieurs affectés à la provision du premier semestre). Le détail des comptes du budget est donné en Annexe 3.

Si de nombreux postes, tant en ressources qu'en dépenses, présentent peu de différences entre les prévisions et les réalisations –

361 000 F. Des mesures de redressement et l'affectation d'un montant de 30 F d'abonnement par cotisation devraient permettre de mieux équilibrer les postes « Publications ».

2 – Bilan 1974 (voir annexe 1) et propositions d'affectation des résultats.

Le bilan 1974 appelle deux remarques essentielles :

a) sous réserve de votre approbation, le déficit de 1974 soit 565 911,31 est prélevé sur les fonds de réserve, pour le montant de 103 716,13 F qui excède la « provision pour dépenses du premier semestre » déjà affectée à cet objet par une résolution de l'Assemblée du 28 octobre 1974;

b) L'évaluation du montant des réserves tient compte :

– des plus values et moins values sur remboursements et ventes de titres.

– de la dépréciation des titres en portefeuille en raison de la baisse générale de la Bourse en 1974. Il y a lieu de remarquer (30 Avril 1974) que la hausse intervenue

LE BUDGET 1974

	Prévisions 1974 (en F)	Réalisations 1974 (en F)	Différence
– Recettes	1.490.000	1.274.000	216.000
– Dépenses	1.890.000	1.840.000	– 50.000
– Déficit	400.000	566.000	166.000

nombre et le coût direct ou indirect est nettement plus élevé que prévu et, d'autre part, la hausse du coût de la vie, qui avait été sous-estimée.

c) Enfin, en ce qui concerne les publications, le bilan établi par le rapprochement, d'une part, des recettes figurant aux postes « Publicité dans les publications » et « Petites annonces Jaune et Rouge » et, d'autre part, des dépenses « Frais des publications » devrait aboutir à un déficit effectif d'environ F. 230 000 alors qu'initialement un déficit de F. 45 000 avait été prévu. La raison essentielle en est le coût plus élevé de « La Jaune et la Rouge », tant par l'alourdissement particulièrement élevé des charges normales de tout ce qui se rapporte à l'édition que par la mise en place de la revue sous sa nouvelle formule. Le Président, dans son allocution, a évoqué les mesures de redressement à terme qui sont envisagées.

Voici comment ce budget actualisé en octobre a été réalisé au 31 décembre (Annexe 3). Les recettes ont été inférieures de 216 000 F aux prévisions et ce essentiellement en raison d'une surestimation des recettes de publicité et de petites annonces de « La Jaune et la Rouge », et d'une surestimation des recettes du Bal. Quant aux dépenses, elles ont été de 50 000 F inférieures au montant prévu en raison notamment de la parution du numéro spécial de « La Jaune et la Rouge ».

Le déficit total de 566 000 F n'a pu être apuré que par prélèvement sur les fonds de réserve : 151 000 F pour la Caisse de Secours et

rappelons que ce budget a été voté fin octobre 1974 – il faut toutefois souligner les points ci-après :

a) Les ressources provenant de la Commission du Bal sont en régression, ce qui affecte directement les secours accordés dont ces ressources constituent la part importante. Une fois de plus, nous devons constater le caractère précaire des recettes provenant

VALEURS IMMOBILIERES

	Valeur d'origine	Valeur boursière au 31.12.74
Affectés à la Dotation :		
– Caisse de Secours	272.384,10	259.064,13
– Autres activités	419.189,44	331.633,45
Non affectées à la Dotation :		
– Caisse de Secours	1.046.387,90	940.495,60
– Autres activités	270.220,42	191.575,30
Total	2.008.181,86	1.722.768,48

du Bal, et ce, malgré le dévouement et les efforts des membres de la Commission du Bal.

b) Les revenus mobiliers et immobiliers ont été, cette année, supérieurs aux prévisions; il faut néanmoins en prévoir une diminution pour l'avenir, en raison de la diminution des revenus des fonds de réserve qui, eux-mêmes, diminuent.

c) En ce qui concerne les publications, et exception faite de l'Annuaire qui ne coûte et ne rapporte rien, la comparaison des recettes figurant aux postes « Publicité dans les publications » et « Petites annonces Jaune et Rouge » d'une part, et « Frais de publications » d'autre part, laisse apparaître un déficit de

depuis le début de 1975 diminue considérablement cette dépréciation.

Les mouvements qui ont affecté les principaux postes du Bilan sont relatés dans l'annexe 2.

Nota : le montant des valeurs immobilières inscrit à l'Actif du Bilan est indiqué en valeur d'origine (prix d'acquisition); le tableau ci-dessus donne ce montant ainsi que celui de la valeur boursière au 31 décembre 1974.

3 – Budget 1975

Le budget est un budget très serré. Il y a peu de commentaires à en faire si ce n'est sur les postes suivants :

Les cotisations ont été augmen-

ACTIF**BILAN AU 31 DECEMBRE 1974***(Annexe 1)***I - Valeurs affectées à la Dotation****Caisse de Secours***Maison de Joigny*

Valeur au 31 Décembre 1974	766.284,29	
Amortissement en 1974	15.964,00	
Valeur au 31 Décembre 1974		750.320,29
<i>Autres propriétés (Vauquois, Hourquebie)</i>		171.315,85
Valeurs mobilières		
Valeurs d'origine	272.384,10	
Provision pour dépréciation	13.319,97	
Valeur au 31 Décembre 1974		259.064,13
Disponibilités		343.143,67
	(sous total : 1.523.843,94)	

Autres Activités

Valeurs mobilières		
Valeurs d'origine	419.189,44	
Provision pour dépréciation	87.555,99	
Valeur au 31 Décembre 1974		331.633,45
Disponibilités		89.512,61
	(sous total : 421.146,06)	

2 - Valeurs non affectées à la Dotation

Joigny, valeur de l'aménagement		256.422,89
Prêts d'honneur		207.107,89
Valeurs mobilières du Fonds de Réserve « Caisse de Secours »		
Valeurs d'origine	1.046.387,90	
Provision pour dépréciation	105.892,30	
Valeur au 31 Décembre 1974		940.495,60
Valeurs mobilières du Fonds de Réserve « Autres activités »		
Valeurs d'origine	270.220,42	
Provision pour dépréciation	78.645,12	
Valeur au 31 Décembre 1974		191.575,30
Recettes à recouvrer		61.226,97
Disponibilités (Banque, Caisse, C.C.P.)		261.424,65

Total de l'ACTIF 3.863.243,30

tées, ce qui était indispensable pour équilibrer le budget. A noter que le montant de 800 000 F ne comprend que la partie « Cotisation proprement dite » des versements annuels des sociétaires.

Dans le projet de budget 1975, les dépenses de publications sont équilibrées par les abonnements et les recettes de publicité.

Les frais de personnel, secrétariat et divers ont été légèrement réduits ce qui correspond, en raison de la hausse des salaires prévisibles en 1975 à une diminution effective. Enfin, on a prévu une diminution importante (par rapport aux dépenses réelles de 1974) des frais de « colloques et manifestations », qui comportent essentiellement les frais d'assemblée générale, et qui ont été exceptionnellement élevés en 1974.

4 - Résolutions soumises au vote de l'Assemblée

1 - Les comptes et le bilan 1974 sont approuvés, ainsi que le budget de 1975. Cette approbation vise en particulier :

- en vue de couvrir le déficit de

l'année 1974, les prélèvements ci-après :

- Sur le fonds de réserve « Caisse de Secours » de 151 202,43 F, après reprise d'excédents antérieurs de 311 291,89 F affectés à la provision du 1er semestre;

- Sur le fonds de réserve « Autres activités » de 414 708,88 F, après reprise d'excédents antérieurs de 150 903,29 F affectés à la provision du 1er semestre.

- en vue d'enregistrer d'une part la dépréciation des titres en portefeuille et d'autre part les moins- et plus-values sur remboursements ou de ventes de titres, les prélèvements suivants :

- Sur le fonds de réserve de la Caisse de Secours : 119 212,27 et 69 625,40 F

soit... : 188 837,67 F.

- Sur le fonds de réserve des autres activités... : 166 201,11 F moins 51 640,69 F

soit... : 114 560,42 F.

2 - Le Conseil pourra employer les fonds des dotations en tous placements autorisés par les statuts. Il pourra effectuer tous

arbitrages entre les différentes sortes de placements autorisés. Le Conseil est autorisé à déléguer les pouvoirs correspondants à un Comité de placement de trois membres désignés par ses soins.

3 - Le Conseil pourra employer les fonds de réserve et pratiquer tous arbitrages entre les espèces disponibles et les valeurs mobilières, à la seule condition qu'il s'agisse de titres figurant au portefeuille actuel ou de valeurs mobilières cotées à un marché officiel. Le Conseil est autorisé à déléguer les pouvoirs correspondants à un Comité de placement de trois membres désignés par ses soins.

4 - L'Assemblée exprime ses remerciements aux Camarades, famille de camarades et autres personnes, auteurs de libéralités ou de dons envers la Société au cours de l'année 1974. Elle exprime également ses remerciements aux membres de la Commission du Bal dont l'activité et le dévouement ont apporté au budget de notre Caisse de Secours une ressource des plus précieuses.

PASSIF		COMPTES SPECIAUX
1 - Dotation		
Caisse de Secours	1.523.843,94	Compte promos . 66.971,15
Autres activités	421.146,06	Cours postsecondaires 2.219,15
(sous-total 1.944.990,00)		Comité Poincaré 324.974,72
2 - Fonds de réserve		
Caisse de Secours	1.469.497,97	
Autres activités	70.183,28	
(sous-total 1.539.681,25)		
3 - Dons reçus pour Joigny		
	281.457,14	
4 - Provisions		
- Gros travaux JOIGNY	40.483,89	
- Commission du Bal	5.000,00	
5 - Frais à payer		
.....	51.631,02	
Total du « Passif »	3.863.243,30	

**MOUVEMENT DES DIFFERENTS
POSTES DU « PASSIF » DU BILAN
au cours de l'exercice 1974.**

(Annexe 2)

I - DOTATION

Aucune modification n'est intervenue dans les montants de la Dotation.

La Caisse de Secours reste à	1.523.843,94
Les autres activités restent à	421.146,06

II - FONDS DE RESERVE

	Caisse de Secours	Autres activités	Total
Montant au 1er Janvier	1.498.246,18	448.549,29	1.946.795,47
Reprise d'excédents antérieurs affectés à la provision 1er semestre	<u>311.291,89</u>	<u>150.903,29</u>	<u>462.195,18</u>
	1.809.538,07	599.452,58	2.408.990,65
Moins-value pour remboursement et vente de titres	-69.625,40		
Plus-value pour remboursement et vente de titres		+ 51.640,69	- 17.984,71
Total	<u>1.739.912,67</u>	<u>651.093,27</u>	<u>2.391.005,94</u>
Prélèvement pour apurer le déficit de l'exercice 1974	151.202,43	414.708,88	565.911,31
Provisions pour dépréciation des titres en portefeuille (1)	119.212,27	166.201,11	285.413,38
Montant total à déduire	<u>270.414,70</u>	<u>580.909,99</u>	<u>851.324,69</u>
Montant des Fonds de Réserve au 31 Décembre 1974 à faire figurer au Bilan	1.469.497,97	70.183,28	1.539.681,25

(1) cf. provisions pour dépréciation portées au bilan 31-12. 1974 ACTIF



EXECUTION DU BUDGET 1974 et PREVISIONS 1975

(Annexe 3).

RESSOURCES	Prévisions 1974 (Ass. générale 28.10.74)	Comptes 1974	Prévisions 1975
Cotisations (statutaires et bénévoles)	390.000	390.264,01	800.000
Abonnements et ventes Publications	260.000	260.176,01	200.000
Commission du Bal	300.000	264.981,96	150.000
Revenus mobiliers et immobiliers	150.000	171.089,82	150.000
Dons avec affectation (Caisse de Secours)		17.060,77	
Dons sans affectation spéciale	15.000	3.000,00	15.000
Recettes Publicité dans les Publications		139.297,83	
Petites annonces Jaune et Rouge	375.000	28.665,75	100.000
TOTAL	1.490.000	1.274.536,15 565.911,31 <u>1.840.447,46</u>	1.415.000
Déficit prélevé sur Fonds de réserve			
REPARTITION			
1 - Caisse de Secours			
- Cotisations	195.000	195.132,01	400.000
- Commission du Bal	300.000	264.981,96	150.000
- Revenus mobiliers et immobiliers	100.000	119.758,82	100.000
- Dons affectés à la Caisse	10.000	17.060,77	10.000
- Dons sans affectation	2.500	1.500,00	2.500
- Subvention des autres activités à la Caisse			47.500
- Déficit prélevé sur Fonds de réserve		151.202,43	
	607.500	749.635,99	710.000
2 - Activités autres que la Caisse de Secours			
- Cotisations	195.000	195.132,00	400.000
- Abonnements et ventes Publications	260.000	260.176,01	200.000
- Revenus mobiliers	50.000	51.331,00	50.000
- Dons sans affectation	2.500	1.500,00	2.500
- Publicité dans les Publications		139.297,83	
- Petites annonces Jaune et Rouge	375.000	28.665,75	100.000
	882.500	676.102,59	752.500
- Subvention à la Caisse de Secours (à déduire)			47.500
- Déficit prélevé sur Fonds de réserve		414.708,88	
		<u>1.090.811,47</u>	<u>705.000</u>
DEPENSES			
Secours		429.737,37	400.000
Bourse	470.000	2.500,00	-
service d'entr'aide et d'orientation professionnelle		62.430,31	55.000
Frais de personnel, Secrétariat et divers	770.000	572.366,93	565.000
Colloques et manifestations		178.790,72	50.000
Frais de publications	605.000	528.610,71	300.000
Subventions diverses	45.000	44.470,00	45.000
Cotisations FASFID		21.541,42	
TOTAL	1.890.000	1.840.447,46	1.415.000
REPARTITION			
I - Caisse de Secours			
Secours	420.000	429.737,37	400.000
Bourses		2.500,00	-
Service d'entraide et Orientation	25.000	31.215,15	27.500
Frais personnel, Secrétariat	360.000	286.183,47	282.500
	805.000	749.635,99	710.000
II - Autres Activités			
Service d'entraide et Orientation	25.000	31.215,16	27.500
Frais personnel et Secrétariat	360.000	286.183,46	282.500
Colloques et Manifestations	50.000	178.790,72	50.000
Frais de Publications	605.000	528.610,71	300.000
Subventions diverses		44.470,00	45.000
Cotisations FASFID	45.000	21.541,42	
	1.085.000	1.090.811,47	705.000

N.B. : Dans les « Prévisions 74 » comme dans les « comptes 74 » il n'apparaît que les « Ressources » et « Dépenses concernant la Jaune et la Rouge. Il n'a pas été tenu compte de l'Annuaire pour lequel recettes et dépenses devaient s'équilibrer et étaient fixées arbitrairement à 260 000 F. aux budgets précédents.

Caisse de secours

Rapport au Conseil d'administration de l'A.X.
sur l'activité en 1974

1) Généralités

Secours « réguliers » distribués périodiquement aux personnes dont les difficultés sont permanentes et auxquelles l'A.X. assure finalement un minimum de ressources qui leur permet de survivre, secours exceptionnels pour soulager des détresses momentanées, prêts d'aide sociale, aides de diverses formes (conseils pratiques, interventions) bourses de voyages (accordées dans la majorité des cas sous forme de prêts) prêts d'études pour les élèves étrangers, soutien de la résidence de Joigny, relations avec les correspondants sociaux et mise au point d'un guide social, tels sont les domaines principaux dans lesquels s'est exercée en 1974 l'action du Comité de la Caisse de Secours de l'A.X.

Il convient une fois encore à ce propos de mentionner particulièrement le dévouement des correspondants du comité; c'est bien grâce à eux, en province notamment, qu'en toute connaissance de cause, les actions du comité peuvent être adaptées aux besoins. Que ces correspondants et, en particulier, ceux qui ont répondu à l'appel lancé dans la Jaune et la Rouge soient ici remerciés.

2) Statistiques 1974 des activités de la Caisse de Secours.

21 - Secours (à caractère d'aide sociale).

Répartition des secours (réguliers et exceptionnels) par catégories de titulaires :

Titulaires	Nombre de dossiers (N 1)		Nombre de bénéficiaires (N 2)	
	1973 (p. m.)	1974	1973 (p. m.)	1974
Camarades	10	4	13	5
Veuves	34	31	62	56
Mères	6	6	6	6
Filles	47	46	61	56
Sœurs	3	5	3	6
Autres parents	4	6	7	8
	104	98	152	137

Nombre de dossiers de secours suivant le nombre de personnes effectivement aidées.

	1	2	3	4	5	Totaux N 1/N 2
Camarades	3	1				4/5
Veuves	18	6	4	1	2	31/56
Mères	6					6/6
Filles	39	6			1	46/56
Sœurs	4	1				5/6
Autres parents :	5	1				6/8
Totaux :	75	15	5	1	3	98/137

22 - Prêts

Sur les 26 prêts en cours au 31.12.73, 5 ont été soldés pendant l'année (remboursements correspondants : 16 000 F) - 1 début de remboursement (2 000 F) a été amorcé.

Par ailleurs, 5 prêts d'honneur pour un montant de 94 491 F ont été accordés dont 1 pour un élève étranger non boursier de la promotion 73 et 1 autre de la promotion 72 (pour lequel l'A.X. avait déjà fait l'avance en 1973 des frais de sa scolarité); l'un de ces prêts d'honneur a été remboursé par l'assurance-vie qu'avait contractée ce camarade décédé depuis; un autre a connu un début de remboursement.

De plus, 30 prêts (dont l'un a déjà été remboursé) à des élèves de la promo 73 pour les aider à effectuer un stage d'été aux U.S.A. (montant total 40 800 - 1 200 = 39 600 F).

Finalement la somme totale due à l'A.X. par 53 emprunteurs se monte à 218 742,72 F.

Variation du nombre de dossiers et de celui des bénéficiaires.

	1973	1974
Secours réguliers : nombre de dossiers	87	87
Nombre de bénéficiaires (1)	125	122
Secours exceptionnels : nombre de dossiers	17	11
Nombre de bénéficiaires (1)	27	15
Totaux dossiers	104	98
Nombre moyen de bénéficiaires (1) par dossier	1,46	1,40

(1) Les bénéficiaires sont les personnes aux noms desquelles sont établis les dossiers et celles vivant sous leur toit et se trouvant au moins partiellement à leur charge.

Tableau indiquant l'évolution des secours (aides à des élèves non-comprises) distribués de **1968 à 1974**, sous forme de dons.

Les nombres entre parenthèses sont ceux des bénéficiaires de secours (titulaires et personnes à charge).

	1968	1) 1969	1970	2) 1971	1972	1973	1974
Secours réguliers	128 (230)	117 (191)	106 (164)	98 (146)	91 (134)	87 (125)	87 (122)
Secours exceptionnels	32 (52)	28 (43)	28 (46)	13 (18)	17 (43)	17 (27)	11 (15)
TOTAUX	160 (282)	145 (234)	134 (210)	111 (164)	108 (177)	104 (152)	98 (137)
Moyennes bénéf/dossier	1,77	1,61	1,57	1,48	1,64	1,46	1,40
Montants							
Sec. rég.	350.000 F	338.000 F	329.000 F	333.000 F	337.000 F	328.562 F	393.850 F
Sec. exception.	65.000 F	94.000 F	88.000 F	60.000 F	93.000 F	84.586 F	21.512 F
	<u>415.000 F</u>	<u>432.000 F</u>	<u>417.000 F</u>	<u>393.000 F</u>	<u>430.000 F</u>	<u>413.148 F</u>	<u>415.362 F</u>
Secours moyens réguliers							
par dossier	2.734 F	2.889 F	3.104 F	3.398 F	3.703 F	3.777 F	4.527 F
par bénéf.	1.521 F	1.770 F	2.006 F	2.280 F	2.515 F	2.628 F	3.228 F
Except.							
par dossier	2.031 F	3.357 F	3.143 F	4.615 F	5.470 F	4.976 F	1.956 F
par bénéf.	1.250 F	2.186 F	1.913 F	3.333 F	2.163 F	3.133 F	1.434 F
Moyenne							
par dossier	2.593 F	2.979 F	3.112 F	3.540 F	3.981 F	3.973 F	4.238 F
par bénéficiaire	1.471 F	1.846 F	1.986 F	2.396 F	2.429 F	2.718 F	3.032 F
Age moyen des titulaires de dossiers	65 ans 8 mois	67 ans 8 mois	67 ans 2 mois	69 ans 5 mois	69 ans 3 mois	72 ans	71 ans (a)

a) 71 ans 9 m pour les titulaires de dossiers de secours réguliers.
63 ans 7 m pour les titulaires de dossiers de secours exceptionnels.

Nota 1 - De 1968 à 1974, le secours moyen attribué par dossier de **Secours réguliers** aura donc augmenté (en francs courants) de 67 % tandis que le secours distribué en moyenne à chaque bénéficiaire de secours régulier aura plus que doublé (+ 112 %).

Nota 2 - Les bourses aux élèves, non comprises dans les colonnes du tableau, se sont montées en 1974 à 6 150 F sous forme de dons et 40 800 F sous forme de prêts.

23 - Dons et legs

En 1974, la Caisse de Secours a reçu un legs de 1 500 F et 19 dons dont le montant total s'élève à : 7 060,77 F.

Un magnifique piano a, en outre, été offert par un camarade à la résidence de Joigny.

A ces donateurs dont le geste a

été souvent particulièrement émouvant, le Comité exprime tout particulièrement ses remerciements.

24 - Domaine

et maison de VAUQUOIS

Le compte d'exploitation pour 1974 se solde par un excédent d'environ 8 255 F, une provision

de 2 500 F étant faite pour des impôts non encore réclamés.

L'appartement offert aux camarades et à leurs familles pour se reposer (dans une ambiance de calme absolu) n'a pas été occupé en 1974.

25 - Résidence des Polytechniciens de JOIGNY

Cinq pensionnaires sont décédés en cours d'année, un autre s'est rapproché de sa famille; leurs chambres n'ont pas été immédiatement réoccupées. Quelques personnes ont pris des renseignements sur les conditions d'admission à la résidence mais toutes n'ont malheureusement pas donné suite. En janvier 75, 3 chambres sont encore disponibles.

Par voie de conséquence, la résidence n'a été utilisée en 1974 qu'à 77 % de sa capacité maximale (7 874 journées) contre 88 % en 1971, 86 % en 1972 et 80 % en 1973.

Nombre de dossiers suivant l'âge du titulaire (âge atteint en 1974).

REPARTITION

	Age moyen	90 ans et +	80 à 89 ans	70 à 79 ans	60 à 69 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	39 et moins	Totaux
Camarades	83	2	1	1					4
Veuves	66	5	5	4	6	4	3	4	31
Mères	86	3	2	1					6
Filles	73	2	14	21	2	3		4	46
Sœurs	69		2	2				1	5
Autres parents	71	1	2	1		2			6
Ensemble des dossiers	72	13	26	30	8	9	3	9	98

Le nombre des employés de la résidence ne peut être constamment proportionnel au nombre des pensionnaires dont la moyenne mensuelle a varié de 18 à 28); l'augmentation du prix de revient de la journée inhérente à celle que connaît de façon continue le coût de la vie peut difficilement être compensée instantanément par une adaptation des prix de pension. Ces deux causes ayant des effets cumulatifs, le compte d'exploitation de la Résidence a fait apparaître un déficit de 41 054,48 francs.

La gestion de notre résidence devra donc être suivie d'encore plus près au cours de l'année 1975 : il semble nécessaire, notamment d'envisager un ajustement plus systématique des prix de pension, la Caisse de Secours intervenant pour aider, sur leur demande, les pensionnaires qui ne pourraient s'acquitter des augmentations de tarif consécutives.

Afin de la rendre plus agréable et d'améliorer le confort de certaines chambres, 8 536 F pris sur la provision constituée dans ce but ont été consacrés à des travaux d'aménagement.

26 - Bourses

261 - Compte tenu de l'importance relative de la solde perçue par les élèves de seconde année, le comité de la Caisse de Secours a décidé de ne plus attribuer, en principe et sauf cas particuliers, de bourses de voyage sous forme de dons.

Il a donc essentiellement consenti des prêts : (30 prêts pour un montant de 40 880 F).

6 150 F ont été néanmoins donnés à des élèves, notamment étrangers (4 150 F) pour les aider à participer soit à un stage de ski, soit au voyage en Chine.

262 - Pour mémoire : la Bourse Babcock-Lucien Fouché a été, cette année accordée par la Société FIVES-CAIL-BABCOCK. Son montant a été de 5 100 F. Elle a permis à son bénéficiaire d'effectuer un stage de deux mois dans le laboratoire d'une Université américaine.

Le 12 mars 1975

Le Président du Comité de la Caisse de Secours

Signé :

R. GASPARD (20 N)

Vice-Président de l'A.X.

Comptes de l'Exercice 1974 de la Caisse de Secours (sous réserve d'approbation)

	p.m. Budget 74 actualisé	Exécution 1974	p.m. Exécution budget 1973
Recettes			
Revenus mobiliers et immobiliers	100.000	119.758,82	92.206
Cotisations	195.000	195.132,01	192.452
Dons affectés	15.000	(1)17.060,77	15.170
Dons sans affectation	0	1.500	
Commission du Bal	300.000	264.981,96	312.608
Déficit prélevé sur fonds de réserve	245.000	151.202,43	135.239
Totaux	855.000	749.635,99	747.675
Dépenses			
Secours (voir nota)	470.000	(2)426.087,37	413.149
Bourses (voir nota)		6.150,00	59.250
Service d'orientation professionnelle	25.000	31.215,15	23.539
Personnel et Secrétariat	360.000	286.183,47	251.737
Totaux	855.000	749.635,99	747.675

(1) La différence (8 500 F) avec le total des sommes indiquées au paragraphe 23 correspond à un secours versé par une promotion pour un cas précis; la somme n'a fait que transiter par l'A.X.

(2) Y compris compléments de secours provenant des promotions, frais et taxes divers.

Nota : Les prêts aux élèves (forme qu'ont revêtue en 1974 la plupart des bourses) dont le montant total a été de 40 800 F ne sont pas compris dans ces dépenses. Il est à remarquer que, compte tenu des secours nominatifs venant des promotions, le Comité de la Caisse de Secours a pu pratiquement se maintenir, prêts-bourses aux élèves compris, dans les limites du budget qui lui était réservé.

Caisse de secours

Comité de gestion du 30 Janvier 1975

La séance est ouverte à 17 h 30 en la salle de réunion de la Maison des X par le Président R. Gaspard (20 N), Vice-Président de l'A.X.

Etaient présents :

MM. Zedet (14), Vice-Président, Pommier (19 Sp), Gondinet (19 N), Avril (21), Dulac (21), Rucklin (21), Lemouchoux (26), Mathieu (27), Mouton (29), Saint Guilhem (30), Dhellemmes (36), Duval (36), Delacarte (47), membres.

Ont été excusés :

MM. Ziegel (18), Ruffel (19 N), J. A. Bernard (20 Sp), Cazelles (31), Tranie (31), Charlet (36), Doyon (55).

(1) Le projet N° 2 du P.V. de la réunion du 28 novembre 1974 modifié par un additif proposé en

séance est approuvé à l'unanimité et adopté.

(2) Sur proposition du Président, Zedet (14) est réélu à l'unanimité comme Vice-Président du Comité. Zedet remercie les camarades de leur témoignage d'estime; il leur dit en éprouver un plaisir d'autant plus grand que, appelé au Comité en 1930 par son oncle A. Gatine (1873) Président de la S.A.S. de 1932 à 1938 et qui faisait partie de son comité depuis 1875, sa famille a assuré cent ans de présence continue au Comité de la Caisse de Secours.

(3) Les candidatures de cinq correspondants sociaux : Biseau (23), Delteil (30), Mallet (58), E. Duval (62) et Bouvier (63) pour les départements des Yvelines, du

Var, du Limousin (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse), de la Manche et des Hautes-Pyrénées sont agréées par le Comité.

Le Comité remercie ces camarades d'avoir répondu à son appel.

(4) Désignation de nouveaux rapporteurs.

Saint Guilhem accepte de se charger d'un dossier précédemment suivi par le Général Mahieux.

Trois nouveaux dossiers sont confiés à Rucklin, Lemouchoux et Dhellemmes.

(5) Comité de Joigny.

Joffre (16), Ziegel (18), Pommier (19 Sp), Ruffel (19 N) et Dulac (21) sont reconduits dans leurs fonctions de membres du Comité de la résidence polytechnicienne de Joigny.

(6) Aides sollicitées par des élèves ou de jeunes anciens élèves.

61 — Une demande d'aide formulée par la promo 73 pour participer à l'EDHEC-CUP 75 n'ayant été ni confirmée ni précisée, le Comité surseoit à toute décision.

62 — Considérant d'une part la situation financière de l'A.X. et d'autre part la solde mensuellement perçue par les intéressés, le Comité décide de ne pas attribuer cette année de bourse aux élèves de la promotion 73 qui ont l'intention de se rendre en Chine au cours de l'été.

63 — Le Secrétaire est chargé d'étudier plus en détail la situation d'un élève (72) qui sollicite un prêt d'honneur et de présenter à nouveau le dossier lors de la prochaine réunion du Comité.

64 — Le Comité accepte de consentir un nouveau prêt dans les conditions ordinaires, sollicité par un élève de la catégorie particulière, afin de lui permettre de s'acquitter des frais d'entretien et d'alimentation pour son 3^e semestre d'études à l'École.

65 — Le Comité n'accorde pas un prêt demandé par un jeune ancien élève en vue d'équiper son ménage ce genre de prêt relève en effet de Crédit-X.

(7) Admission à Joigny de pensionnaires dont les ressources ne leur permettraient pas de s'acquitter du prix de pension :

Le Comité décide que de tels pensionnaires pourront être admis dans les conditions générales. Sur leur demande, la Caisse de Secours pourra leur attribuer une aide destinée à combler la différence entre le prix de pension et leurs ressources.

Il va de soi que les chambres pour lesquelles le prix de la pension est le plus faible devront alors être attribuées en priorité à des pensionnaires aidés par la Caisse de Secours.

(8) Secours réguliers pour 1975

Le Comité étudie ensuite les dossiers qui font l'objet de versements mensuels et pour lesquels une décision doit donc être prise dès le mois de janvier.

81 — Confirmation est donnée par Pommier que le cas objet du 74 du P.V. de la réunion du Comité qui s'est tenue le 28 novembre 1974 doit faire l'objet d'un seul versement (secours exceptionnel).

82 — Rucklin propose qu'une aide exceptionnelle accordée depuis octobre 74 soit maintenue à 500 F par mois pour le premier trimestre 75. Le Comité charge le rapporteur d'établir en mars un bilan aussi complet que possible de la situation de cette famille : le secours de l'A.X. ne sera alors peut-être plus nécessaire.

83 — Lemouchoux présente le dossier concernant un camarade dont l'état de santé ne lui permet pas d'avoir une activité suivie. En attendant qu'il perçoive la pension de la Sécurité Sociale à la-

quelle il peut prétendre, le Comité décide de lui attribuer, dans un premier temps, une aide mensuelle de 750 F pendant six mois (secours exceptionnel).

84 — Avril obtient l'accord du Comité pour consulter l'assistante sociale dans un cas très précis.

Un secours de 1000 F à renouveler deux fois est accordé ensuite au bénéficiaire correspondant (secours régulier).

85 — Sur rapport de Dhellemmes, une aide régulière accordée à un bénéficiaire déjà aidé par le Comité est portée de 645 à 685 F par mois (somme exacte pouvant varier avec le taux de change).

86 — Sur proposition de Saint Guilhem, un secours mensuel fixé à 500 F en 1974 est porté à 750 F pour 1975 (quatre enfants à charge).

(9) Questions diverses

91 — L'étude d'un cas nouveau tout récemment signalé au Comité est confié à Pommier : il s'agit d'un camarade qui a dépassé l'âge normal de la retraite et qui semble ne plus disposer d'aucune ressource.

92 — Les prochaines réunions du Comité sont fixées à 17 heures 30, les lundis 24 février, 12 rue de Poitiers

et 21 avril — Pavillon Boncourt à l'École.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire du Comité
J. Mazin (40)
Le Président
R. Gaspard (20 N)

Caisse de secours

Comité de gestion du 24 Février 1975

La séance est ouverte à 17 h 30 en la salle de réunion de la Maison des X par le Président R. Gaspard (20 N), Vice-Président de l'A.X.

Etaient présents : MM. Zedet (14), Vice-Président, Ziegel (18), Pommier (19 Sp), Gondinet (19 N), Ruffel (19 N), Avril (21), Dulac (21), Rucklin (21), Lemouchoux (26),

Mathieu (27), Mouton (29), Tranie (31), Dhellemmes (36), Duval (36), Delacarte (47), membres.

Ont été excusés : MM. A. Bernard (19 Sp), Prés. Hon.; J.A. Bernard (20 Sp); Saint Guilhem (30), Charlet (36) et Doyon (55).

(1) Le projet de P.V. de la réunion du 30 janvier 1975 soumis aux membres du Comité est approuvé.

(2) La demande de participation financière présentée par un groupe d'élèves de la promotion 1973 est considérée comme relevant de la compétence de l'A.X.; le Secrétaire du Comité la transmettra au Président de l'A.X.

(3) Une demande de prêt d'honneur n'est pas acceptée, les justifications données ne permettant pas au Comité de la considérer comme exprimant un réel besoin de secours.

(4) Pommier présente le cas du camarade objet du 91 du procès-verbal de la réunion du 30 janvier. Le Comité charge ce rapporteur de proposer à ce camarade de s'installer à la résidence de Joigny, dans les conditions prévues au § 7 du procès-verbal cité plus haut, si l'aide qui semble pouvoir être apportée par ailleurs à ce camarade se révélait insuffisante.

(5) Après avoir rapproché pour chaque cas la proposition du rapporteur et le secours déterminé à titre indicatif par l'application du barème établi pour 1975, le Comité décide ensuite de l'attribution en 1975 de 71 secours réguliers pour un montant total de 308 900 F.

Ces secours s'ajoutant aux 3 secours réguliers accordés lors de la séance du 30 janvier (montant total de 20 220 F) portent l'ensemble des secours réguliers accordés pour 1975 à 74 pour un montant total de 329 120 F.

Certains cas sont prévus pour faire l'objet d'une révision ou d'une confirmation au cours de l'année, suivant les renseignements qui seront recueillis par les rapporteurs concernés.

(6) Ziegel évoque ensuite un dossier qu'il a été chargé de suivre lors d'une précédente réunion. Il estime que, pour le moment, la Caisse de Secours n'a pas à intervenir; le Comité entérine la proposition de ce Rapporteur.

La prochaine réunion du Comité est fixée au lundi 21 avril 1975 à 17 h 30 au pavillon Boncourt de l'Ecole, salle des Conseils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.

Le Secrétaire du Comité

J. Mazin (40)

Le Président

R. Gaspard (20 N)

Carnet polytechnicien

PROMO 1898

Décès : 15.5.75, Colonel Maurice **Caruel**, à Bagnères-de-Bigorre.

1901

Naissances : **Bouteloup** f.p. de la naiss. de ses arrière-petits-enfants : le 5.2.75, son arrière petit-fils Thibaut de Gallier de Saint-Sauveur; le 22.4.75, son arrière-petite-fille Camille Bouteloup.

Ils descendent de **Bouteloup** (1869 promo Joffre) **Bouteloup** (1828), **Boussac** (1809) et **Normand** (1800) et sont arrière-petits-neveux de l'**Amiral Courbet** (1847) (Mé-Kong, Pavillon Noirs).

1908

Décès : 11.4.75, Maxime **Poncet**, anc. ing. G.M. Directeur hon. de la S.N.C.F., Pt Directeur général de la S.G.W.

1909

Mariage : **Heulhard de Montigny** f.p. du mariage de sa petite-fille Bénédicte de Montigny, petite-fille de d'**Acremont** (18), arrière-petite-fille de **Meniolle d'Hauthuile** (1891), avec Laurent Aubron, petit-fils de **Malcor** (1924).

1911

Mariage : 26.6.75, Marcel **Robert** f.p. du mariage de son petit-fils, Daniel Robert, fils de Jacques **Robert** (40), avec Marie-Hélène Lannegrace, petite-fille de **Lannegrace** (20 N).

1914

Mariage : 8.2.75, André **Pascal** f.p. du mariage de son petit-fils Olivier **Pascal** (72) avec Bénédicte Charbonneau.

1918

Mariage : d'**Acremont** f.p. du mariage de sa petite-fille, Bénédicte de Montigny, petite-fille de **Heulhard de Montigny** (1909), avec Laurent Aubron, petit-fils de **Malcor** (1924).

1919 SP

Décès : 23.4.75, Charles **Bourrié**, ing. 1^{er} cl. A.N. dém. Direct. hon SNCF.

1920 Sp

Décès : **Trinché** à la douleur de f.p. du décès de sa femme, le 6.4.75.

1920 N

Mariage : 26.6.75 Charles **Lannegrace** f.p. du mariage de sa petite-fille Marie-Hélène avec Daniel Robert, fils de Jacques **Robert** (40)

1921

Décès : **Fauveau** f.p. du décès de sa belle-mère, veuve de Marcel **Garau** (1891), grand'mère de **Fauveau** (52) et **Fauveau** (55), arrière-grand'mère de **Chenevez** (67)

1922

Décès : 17.1.75, Madame Aubertin, épouse du Général Paul **Aubertin**.

1923

Décès : 26.4.75, Xavier **Durr**, Général de brig. 2^e S.

1924

Décès : 1.5.75, Henri-Olivier **Poupart-Lafarge**, avocat honoraire, père de **Poupart-Lafarge** (52) et beau-père de **Consigny** (55) 6.5.75, Pierre **Gailly**, anc. Président des Fonderies Gailly.

1926

Naissances : 10.3.75, **Viallet** f.p. de la naiss. de son petit-fils, Médéric, fils de **Brochier** (61)

Croizat f.p. de la naiss. de Ségolène Julien-Laferrrière et de Gilles Croizat.

22.1.75 **Tortat** f.p. de la naiss. de son 2^e petit-enfant Sébastien, fils d'Odile et Jean Bonhomme, à Abidjan.

Décès : 10.3.75, Christian **Fourgo**

1927

Naissances : **Sautereau du Part** f.p. de la naiss. de ses 7^e et 8^e petits-enfants : le 14.1.75, Laurent, fils de Danielle de Loitière; le 26.1.75, Sébastien, fils de Patrice, petit-fils de Guy **Parmen-tier** (27)

Mariage : **Sautereau du Part** f.p. du mariage de sa fille, Marie-Madeleine, avec Martin Butruille, le 12.4.75.

1930

Naissance : **Cellerier** f.p. de la naiss. de son 11^e petit-enfant, Vincent Cellerier.

Mariage : **Le Masne** f.p. du mariage de son fils Pierre, avec Chantal Mexès.

1931

Mariage : 10.5.75, **Cazin** f.p. du mariage de son fils Claude, avec Annie d'Aviau de Ternay.

1932

Décès : 25.2.75 Antonin **Guilbaud**, ingénieur général Arm.

1933

Naissances : **Aublet** f.p. de la naiss. de ses 6^e, 7^e et 8^e petits-enfants : Albane Oliveau le 10.1.75 à Brest; Solène Langlois le 13.1.75 et Natacha le 17.2.75 à Paris.

22.3.75, **Revoy** f.p. de la naiss. de son 7^e petit-enfant : Anne-Laure, née à Perpignan.

Jean **Lalou** f.p. de la naiss. de ses 5^e et 6^e petits-enfants : Alban Lalou, le 17.5.74 à Genève; et Delphine, fille de **Dobias** (56) le 4.4.75 à Paris.

Décès : 4.3.75, Jacques **Dumontier**, Inspecteur général INSEE, Membre honoraire du Conseil Economique et Social, Professeur à l'Ecole Polytechnique, Président du CREDOC

Rochelet f.p. du décès de sa mère, le 9.4.75; et de celui de sa belle-mère, Mme Sartorius, le 1.5.75.

1934

Décès : 15.3.75, Maurice **Larue**, Colonel des Troupes de Marine en retr.

2.3.75, Pascal Pierre **Simula**, général de brigade 2^e S, et son épouse, décès survenus dans un accident de la route.

1935

Mariages : 26.4.75, **Ventura** f.p. du mariage de sa fille Nicole, avec Gilles Berl, petit-fils du Professeur Pierre Auger.

5.4.75, **Vernisse** f.p. du mariage de son fils Bernard, avec Mlle Marie-France Hollner.

Décès : 10.12.74, **Trémolières** a la douleur de f.p. du décès de son épouse.

1937

Naissance : **Legendre** et **Velut** font part de la nais. de leur petit-fils, Thierry Velut, fils de Dominique **Velut** (1963), le 3.4.75.

Ouvrard f. p. de la naiss. de son petit-fils, Stéphane Perrin, le 12.3.75.

Mariage : 29.4.75, **Rocquemont** f. p. du mariage de son fils Pierre, avec Mlle Nicole Marchand.

1938

Naissances : 13.3.75, Jacques **Roger** f. p. de la naiss. de son 4^e petit-enfant, Isabelle.

Vialatte f. p. de la naiss. de ses 8^e et 9^e petits-enfants : Hubert Vialatte (mars 75, Paris) et Sébastien Vialatte (mai 75, Le Creusot).

1939

Naissance : Bernard de **Thieulloy** f. p. de la naiss. de son petit-fils, François-Xavier, le 19.2.75, fils de Xavier de **Thieulloy** (66) et frère de Claire et de Guillaume.

1940

Naissances : **Roumain de la Touche** f. p. de la naissance de ses 5^e et 6^e petits-enfants : Olivier (12.5.74) éls du Lieutenant de Vaisseau François-Jean Roumain de la Touche; et Jean-Albert Massenet (4.4.75).

Mariages : 17.5.75, **Mazin** f. p. du mariage de son fils Christian, petit-fils de **Mazin** (1900) et de **Caruel** (1898), avec Joëlle Campagnac. 26.6.75, Jacques **Robert** f. p. du mariage de son fils Daniel Robert, petit-fils de Marcel **Robert** (11) avec Marie-Hélène Lannegrace, petit-fille de Ch. **Lannegrace** (20 N).

Décès : **Dufresne** a la douleur de f. p. du décès de son père, survenu le 15.4.75.

Mazin f. p. du décès de son beau-

père, le Colonel **Caruel** (1898) le 15.5.75.

Furet f. p. du décès de sa mère survenu le 7.5.75.

1941

Décès : Jean-Pierre **Fontaine** f. p. du décès de son père, Maurice **Fontaine** (1912) le 5.2.74.

Testemale a la douleur de f. p. du décès de son fils Jean-François, le 27.1.75.

1942

Mariage : 17.5.75, François **Carier** f. p. du mariage de sa fille Elisabeth, avec Hervé Journal.

1943

Naissances : **Deneri** f.p. de la naiss. de ses 2^e et 3^e petits-enfants, Fabien et Stéphane Daurat, nés le 12.4.75.

Décès : **Deneri** et **Laplace** font part du décès de leur mère et belle-mère, Mme Veuve Laurent Deneri, le 4.4.75.

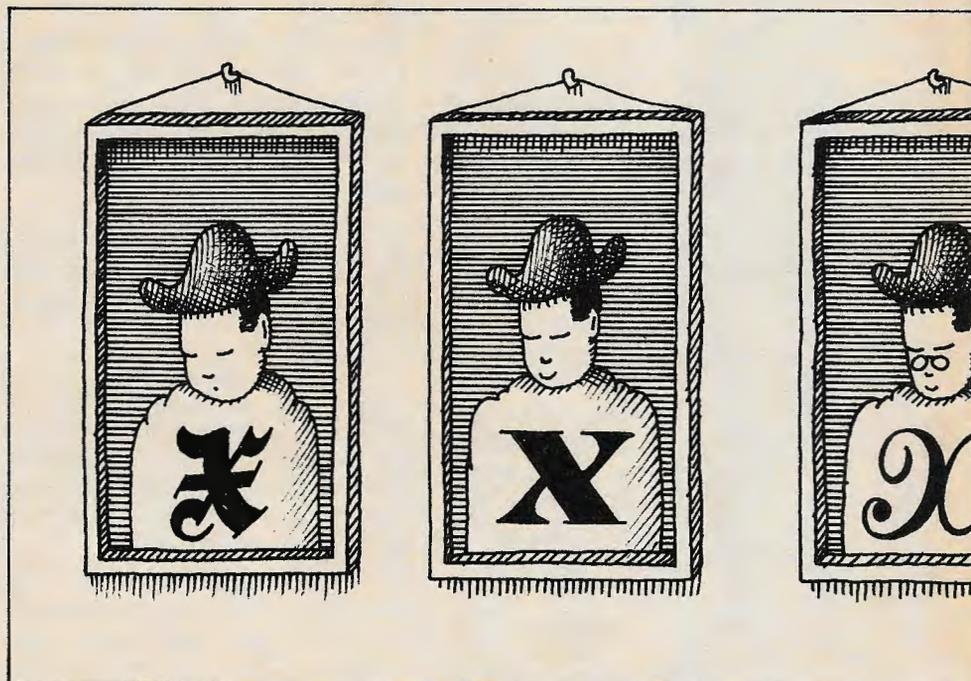
1944

Mariages : 3.4.75, **Cyffers** f. p. du mariage de son fils Christian, avec Dominique Boeffard.

8.2.75, Pierre **Pascal** f. p. du mariage de son fils Olivier **Pascal** (72) avec Bénédicte Charbonneau.

1946

Mariage : 1.3.75, Jacques **Charpentier** f. p. du mariage de sa fille Anne-Laure, avec M. Xavier Boiteux, fils d'André **Boiteux** (37) petit-fils de Henri **Brès** (19 N).



1949

Mariage : 22.3.75, **Bardeau** f. p. du mariage de sa fille Anne-Marie avec M. Patrick Moreau.
Décès : 28.3.75, Michel **La Porte**, Maître de Recherches à l'Institut Français du Pétrole, décédé accidentellement, beau-frère de G. **Duréault**, cousin de Pierre **Moulin** et de J. **Soulez-Larivière**.

1952

Décès : **Gougenheim** a la douleur de f. p. du décès de son père, André **Gougenheim** (20 N) Membre de l'Académie des Sciences.

Robert **Poupert-Lafarge** a la douleur de f. p. du décès de son père (promo 24) le 1.5.75.

1955

Décès : **Consigny** f. p. de la mort de son beau-père, **Poupert-Lafarge** (24) le 1.5.75.

1956

Naissances : 23.2.75, François **Bresson** f. p. de la naiss. d'Emmanuel, frère de Marie-Gabrielle, Clotilde, Elisabeth et Cécile.

2.4.75, **Chambolle** f. p; de la naiss. de sa fille Cécile, petite-fille de **Montagne** (21) et de **Chambolle** (23).

4.4.75, Georges **Dobias** f. p. de la naiss. de Delphine, sœur de Philippe et Jérôme.

Décès : 6.10.74, Guy **Renaut**, Ing. ch. Arm. (Air) HC.

1957

Naissance : 2.1.75, **Bellaches**

f. p. de la naiss. d'Hugues, frère de Marc, Gilles et Cécile.

1958

Naissances : 11.4.75, Alain **Bizot** f. p. de la naiss. de France, sœur de Catherine, Anne et Jean.

12.2.75, Alain **Evrard** f. p. de la naiss. de Géraldine.

1959

Naissances : 30.3.75, Pierre **Boutron** f. p. de la naiss. de Claire, sœur de Jean.

19.2.75, **Chaix** f. p. de la naiss. de Pierre-Antoine, frère de Benoît, Camille et Damien.

1960

Naissance : 12.12.74, Henri **Vernon** f. p. de la naiss. de Anne, sœur de Bertrand.

1961

Naissances : 10.3.75, **Brochier** f. p. de la naiss. de son fils Médéric.

1962

Naissance : 12.4.75, Robert **Jung** f. p. de la naiss. de sa fille Laurence à Rio de Janeiro.

1963

Naissances : 31.1.75, Jean-Paul **Kehren** f. p. de la naiss. de Delphine, sœur de Jean-Nicolas.

10.3.75, **Delaballe** f. p. de la naiss. de son fils Cyril, frère de Florence.

23.3.75, Thierry **Baumgart** f. p. de la naiss. de sa fille Caroline.

3.4.75, **Velut** f. p. de la naiss. de son 3^e enfant, Thierry.

1964

Naissance : Alain **Marret** f. p; de la naissance de Laurent, frère d'Eric, neveu de Gérard **Feyte** (54).

1965

Naissances : Roland **Quillévé** f. p. de la naiss. de ses fils jumeaux, Baptiste et Thomas, le 19.12.74, à Clamart.

1966

Naissances : 6.3.75, Georges **Navès** f. p; de la naiss. de Cons-

tance-Anne-Caroline.

12.3.75, Jean **Olivier** f. p. de la naiss. de sa fille Ségolène.

19.2.75, Xavier de **Thieulloy** f. p. de la naiss. de son fils François-Xavier, frère de Claire et de Guillaume, et petit-fils de Bernard de **Thieulloy** (39).

Mariage : 25.3.75, Jacques **Hoffmann** f. p. de son mariage avec Mlle Michèle Durand.

1967

Décès : 5.3.75, Gilbert **Cotto** a la douleur de f. p. du décès de son père, M. Marcel Cotto.

28.3.75, Anthony **Fillet**, décédé accidentellement à l'âge de 25 ans.

1968

Naissance : 23.2.75, Alain **Ternot** f. p. de la naiss. de son fils Stéphane.

Mariage : 19.4.75, **Rimattei** f. p. de son mariage avec Mlle Claudine Lauzier.

1969

Naissances : 28.3.75, **Grima** f.p. de la naiss. de Sophie.

15.3.75, **Pavillet** f. p. de la naiss. de Vanessa.

1970

Naissances : 23.3.75, Philippe **Darondeau** f. p. de la naiss. de son fils Xavier.

21.3.75, **Jacquin** f. p. de la naiss. de Vincent.

Mariage : 12.4.75, Yves **Vermont** f.p. de son mariage avec Mlle Christine Lacheret.

1971

Mariage : 15.3.75, Bruno **Camus** f. p. de son mariage avec Mlle Dominique Bourrieau.

1972

Mariages : 5.4.75, Philippe **Charpentier** f. p. de son mariage avec Mlle Brigitte Hagedé, à Reims.

8.2.75, Olivier **Pascal** f. p. de son mariage avec Bénédicte Charbonneau.

Convocations de promotions

Promo 1955

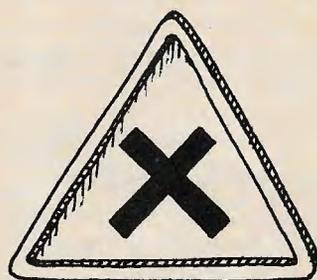
Nous avons prévu de fêter notre **XX^e anniversaire** en Juin, avec les promos 1935 et 1945.

Pour des raisons techniques, cette célébration commune a été

repoussée au **23 octobre 1975**.

Des précisions seront données en temps utile mais vous pouvez d'ores et déjà retenir cette date.

Nous ferons, en plus, un magnan à l'Ecole en 1976.



COIZ. ELAMON.

Groupes X

X - Golf

Les prochaines compétitions de l'année 1975 du groupe X-golf auront lieu :

- le samedi 21 et le dimanche 22 juin, au golf de Deauville;
- le samedi 27 septembre, au golf du Prieuré.

Les camarades déjà inscrits au groupe X-golf recevront leur convocation habituelle.

Les camarades non inscrits sont priés de s'adresser au camarade Fabry (50), domicile : 125, avenue de Malakoff, 75116 Paris.

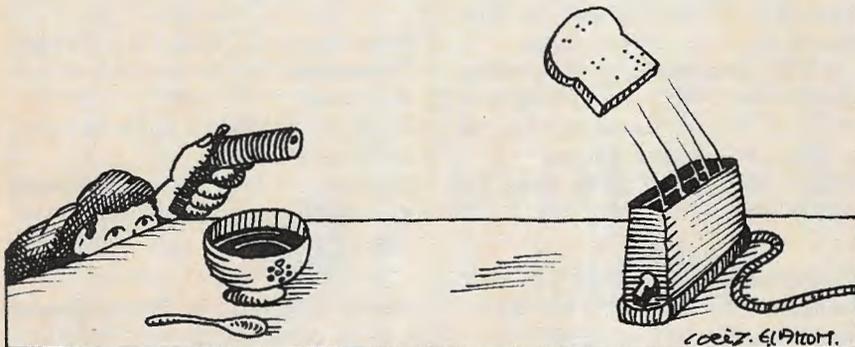
X - Electriciens

La prochaine réunion du groupe X-Electriciens aura lieu le **Jeudi 19**

Juin, à 20 h, à la Maison des X, 12 rue de Poitiers (7^e).

A la fin du repas, nous entendrons M. Hugues de L'Estoile (X 51), Ingénieur Sup-Aéro, Directeur général de l'Industrie, au Ministère de l'Industrie et de la Recherche. Il traitera le sujet suivant : « **Réflexions sur le redéploiement de l'industrie française** ».

Les camarades qui n'auraient pas été touchés par une convocation individuelle et qui désireraient assister à ce dîner, sont priés de s'adresser au Secrétaire du Groupe : F. Scheurer, Contrôleur général, Electricité de France, 23 avenue de Messine, Paris 8^e. Téléphone : 764.22.22, poste 3072.



Crédit X

L'Assemblée Générale de l'Association Crédit X à l'Ecole Polytechnique, avant l'Assemblée Générale de l'A.X., prévue à 18 h 30.

Cette Assemblée entendra le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1974, arrêtera les comptes de 1974 et le budget prévisionnel de 1975, procédera à l'élection de deux membres du Conseil, en remplacement de MM. Mathieu (57) et Mialaret (33), membres sortants rééligibles. Les Sociétaires recevront directement une convocation précisant le lieu de la réunion, l'ordre du jour et un bulletin de vote.

Chorale Patrice Holiner

Le disque réalisé à l'X par la chorale Patrice Holiner (voir le Coin du discophile, dernier du numéro de mars) et auquel l'A.X. a souscrit pour 100 exemplaires peut être commandé ou pris au secrétariat, 17 rue Descartes, contre l'envoi de la somme de 37 F (port compris) ou contre remise de 30 F sur place.

GPX

Père de Foucault, le massif de l'Atakor.

Le prix probable est de l'ordre de 2.600 F. par personne; les camarades intéressés peuvent s'inscrire dès maintenant pour prendre rang. Les effectifs seront limités à 16.

Secrétariat

12, rue de Poitiers - Paris 7^e.
Tél. : 548.52.04 - C.C.P. 2166-36 Paris.

Le secrétariat est ouvert de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, du lundi au vendredi.

Randonnée pédestre au Hoggar

En Février, nous sommes allés à pied au Tassili N'Ajjer. Nous vous proposons maintenant, dans le même esprit, une semaine à pied au Hoggar.

Départ 24 Octobre, retour 2 Novembre. Nous visiterons Tamanrasset, l'Assekrem et l'Ermitage du

Voyage en Indonésie

Le G.P.X. organise un voyage en Indonésie, du Jeudi 18 Septembre au Mercredi 1er Octobre.

Java (Jakarta, Jogjakarta, les temples de Borobodur et Prananan, le plateau de Dieng, le mont Bromo) et Bali (temples et plages).

Extension possible jusqu'au lundi 6 Octobre aux Iles Célèbes et à Singapour.

Prix par personne : 7.000 francs

en pension complète pour le voyage principal.
1.650 francs par personne pour l'extension.

Croisière

Le G.P.X. vous propose, du 1er au 15 septembre 1975, une croisière en Méditerranée, avec des escales en Corse et en Sardaigne, sur un voilier de 18 mètres.
Participation financière de l'ordre de 2.000 francs par personne. Inscription immédiate au secrétariat.

Promenade à pied

Le Dimanche 6 Juillet, avec le camarade Irion (1925).
Le Massif des Trois Pignons. Départ à 8 h 23 pour Fontainebleau (zone II)
Arrivée à 9 h 02. En taxi jusqu'au Bois Rond (D 64) par Arbonne.
Circuit dans le Massif des Trois Pignons. Retour à Fontainebleau par le GR 1 avec raccourcis.
Total : 22 km
Retour à Paris à 18 h 36.

SADI CARNOT (X1812)

Célébration aux Etats-Unis du Centcinquantenaire de la publication des « Réflexions sur la puissance motrice du feu » de Sadi Carnot.

Informations diverses

Maison des X Changements...

A la maison des X aussi, il y a des changements : les formules des cocktails sont modifiées et les horaires assouplis; en outre, des soirées dansantes peuvent de nouveau être organisées.
Renseignez-vous. Maison des Polytechniciens, 12, rue de Poitiers 75007 Paris. Tél. 548.41.66.

profit la période d'été pour y effectuer au préalable, à titre d'essai, un séjour d'une ou plusieurs semaines.

S'adresser à la directrice de la résidence des polytechniciens (19 Faubourg de Paris 89300 Joigny) ou au secrétariat de l'AX (17, rue Descartes 75230 Paris Cedex 05).

Maison de Joigny Avis aux camarades et aux membres de leur famille

qui envisagent d'effectuer un séjour durable à la **Résidence de Joigny**.

Il est précisé aux personnes intéressées qu'elles peuvent mettre à

5^e enquête Socio-économique de la FASFID

(cf. J. et R. Novembre 74, page 56)
Quelques exemplaires de l'enquête sont encore disponibles, au prix de 7 F l'exemplaire, à l'A.X. qui peut satisfaire les commandes qui lui seront adressées, dès réception d'un chèque bancaire ou postal correspondant à la commande.

Après le colloque et l'exposition organisés à Paris en juin 1974 par l'Ecole Polytechnique et le C.N.R.S., la Société américaine des Ingénieurs mécaniciens, qui a publié une édition de luxe de la traduction des « Réflexions » de Sadi Carnot, s'est associée aux polytechniciens des Etats-Unis et à la Société des Ingénieurs Civils de France (section américaine) pour organiser une commémoration américaine honorant le fondateur de la Thermodynamique (X1812), fils de Lazare Carnot, l'organisateur de la Victoire, oncle du Président de la République Sadi Carnot (X1857) et d'Adolphe Carnot (X1858).

Les pages fondamentales des manuscrits de Sadi Carnot étaient exposées en reproduction : Principe de Carnot, Loi de l'équivalence de la chaleur et du travail, premier calcul de l'équivalent mécanique de la chaleur. La bibliothèque de l'Université de Yale avait offert des reproductions de pages typiques de Willard Gibbs, l'original continué américain de Carnot (loi des phases, etc...) et de sa correspondance avec l'Académie des Sciences de Paris. L'Ambassadeur de France, M. Kosziusko-Morizet était Président d'Honneur. L'allocution américaine fut prononcée par Walker Cisler, Président sortant de la Conférence Mondiale de l'Energie, l'allocution française par Philippe Schereschewsky (X1911), Ingénieur en chef honoraire au Corps des Mines, ancien président de la Section américaine des Ingénieurs civils de France.

ASSURANCES ABEILLE ET PAIX

**L'ABEILLE - IGARD
L'ABEILLE VIE
57, rue Taitbout
75426 PARIS CEDEX 09
Tél. : 280-62-77**

**LA PAIX AIRD
LA PAIX VIE
58, rue Taitbout
75426 PARIS CEDEX 09
Tél. : 280-63-78**

J. MARJOLET (19 S) - R. GACHET (33) - M. SAGE (41) - J. WETZEL (43) - G. GIORGETTI (44)
P. BOULANGE (55) - C. KATZ (55) - G. BOUCHER (57)

Petites annonces

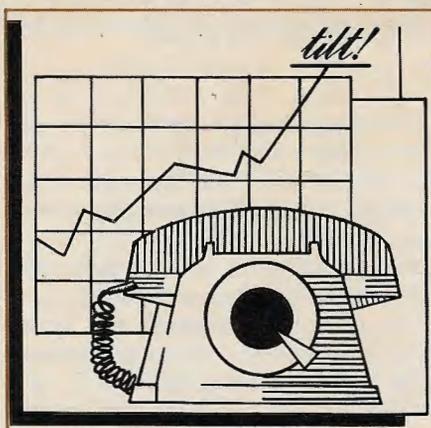
Nous ne pouvons garantir une insertion dans le numéro de « La Jaune et la Rouge » paraissant le 15 d'un mois donné que si elle est remise au plus tard le 9 du mois précédent.

Les petites annonces doivent toutes être adressées au secrétariat général de l'A.X. (17, rue Descartes, 75230 Paris Cedex 05. Tél. : 033.32.83 Poste 320).

Sauf les offres et les demandes de situations pour les camarades qui doivent être adressées au Bureau des Carrières (12, rue de Poitiers, 75007 Paris - Tél. : 222.76.27).

Les textes à insérer **doivent être accompagnés** du montant des frais, calculé au moyen des tarifs portés en tête de chaque rubrique, la ligne représentant à peu près 43 caractères, blancs et ponctuations compris. Mode de versement : par chèque bancaire ou virement postal à l'ordre de l'A.X. (C.C.P. 21-39 PARIS).

Quand les réponses doivent transiter par l'A.X. joindre, à la demande d'insertion, des timbres pour les retransmissions. Dans le cas où le paiement ne serait pas joint au texte, une **taxe** de 5 F sera comptée pour frais de facturation. Prière de rédiger sur des feuilles séparées les annonces destinées à passer dans des **rubriques différentes.**



Offres et demandes de situations pour les camarades

Bureau des carrières
12, rue de Poitiers
75007 Paris - tél. : 222-76-27

offres de situations

Tarif : 10 F la ligne.

Le Bureau d'Information sur les Carrières est parfois sollicité par des organismes désintéressés recherchant la collaboration bénévole de Camarades, en principe retraités. Se faire connaître à lui.

1° PARIS ET ENVIRONS

ACTIVITES BENEVOLES. — *Un camarade qui a du temps libre à donner, ne serait-ce que deux heures par quinzaine, ou dont la femme ou les enfants ont du temps de libre, est souvent embarrassé pour choisir : personnes âgées, aveugles, handicapés, prisonniers ?*

L'ASSOCIATION ZACHEE, 3 rue Molitor (16°), s'est proposée de l'orienter. Appeler ZIEGEL (18) 525.79.26 même adresse.

Fondation Teilhard de Chardin recherche concours bénévole camarade prenant retraite pour fichier bibliothèque et aide à ses divers travaux. Ecr. ou tél. M. Ernst (44), 22, av. de l'Oseratoire, 75014 Paris. Tél. 033-03-41.

N° 3646 — Serti (Bur. Et. en Trait. Information) rech. jeunes cam. débutants ou qq. ann. d'expér. profes., désirant se former ou se perfectionner dans les techn. liées à l'emploi des ordi. : informatique de gestion, conception de syst., temps réel, etc. Ecr. Schlumberger (48), Serti, 49, avenue de l'Opéra, Paris (2°).

N° 4571 — Cabinet Conseils Intern. spécialisé dans domaines suiv. : Organismes, informatique de gest., Modèles Financ. et Comptables. Révision Comptable, rech. jeunes X désireux de faire carrière dans ces domaines. Equipe jeune, ambiance profes. libérale. Sérieuse formation ass. par nomb. Séminaires (France et Etats-Unis). Ecr. ou téléph. : Alain Legendre (62), Arthur Andersen, 61, av. Hoche, Paris 8°. Tél. : 766.51.23.

N° 4846 — Vecteur. Organisation intégrale des Entrepr., 40 bis, rue Cardinet, 75017 Paris, rech. cam. 28 à 35 ans ayt expér. gest. et si possible organis., attirés par la profes. d'organisa-

teur-conseil. Ecr. avec C.V. détaillé, 40 bis, rue Cardinet 75017 Paris. Tél. 227.30.84.

N° 5136 — Imp. groupe Bât. - T.P. rech. jeunes cam. intéressés par une carrière dans l'entreprise ou une filiale de province. Poss. de formation aux Bur. d'Etudes et évolution vers les secteurs opérationnels Tr. ou Commercial. Ecr. Bur. des Carrières qui tr.

N° 5141 — Après 5 ans de dévelop. ininterrompu, Steria rech., pour ses activités de conseil et de réalis., des cam. de qq. ann. d'expér. suscept. de prendre la direct. de projets imp. en informatique de gestion ou en informatique industr. ou de participer à l'ouverture de nouv. secteurs. — Prendre contact avec CANTEGREIL (54), 3 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 78150 Le Chesnay. Tél. 954-90-90.

N° 5279 — Cie Générale d'Informatique recrute ing. confirmés ou déb. Formation ass. (2 mois). Prendre contact avec - CHAPOT (62) ou env. C.V. et photo à Mme JAMET - C.G.I. 84, rue de Grenelle - 75007 Paris.

N° 5405 — Sté ENGINEERING ch. ing. ht niv. pour assurer responsabilité de la conception et des études des ouvrages génie civil (VRD, béton, charp. bât.) liés réalisat. ensembles industr. français et étrangers. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 5407 — SOFRAIR, Sté franç. équipés industr. ht niveau (turbomachines, ventilation, salles propres, etc.) rech. cam. 30/35 ans, jouissant bon.expér. industr. privé ou état pr prendre en main son départ. Ensembles, actuellement en gd développement. Ecr. M. Demesse (58), 1, av. de Châtau - 92508 Rueil-Malmaison, Sté SOFRAIR.

N° 5416 — Imp. Sté banlieue sud-Paris, rech. ingénieurs dbts ou qq. an. expér. pr ses labo. d'études et matériels électroniques aéroportés (électron. digitale ou analo., UHF, etc...). Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 5418 — Réf. 3386 Sté Franç. Courtage Ass. première en Europe, rech. Ing. chargé étude risqués, régl. sinistres, placement et cotation des risques auprès Cies d'Assurances, 30/35 ans env., form. X, ECP ou Mines. Expér. industrielle concrète, lieu travail Paris, Laugery et Assoc., 38, rue de Lisbonne, 75008 Paris. Tél. : 387.55.09.

N° 5426 — Gr. Gpe ind. Franc. recherch. pour une de ses gr. branches (C.A. 1.500 M.F.) à implant. multinat. Chargé mission auprès Direct. DGA STE. Poste conv. à X 28/35 ans, dyn., imagin., goût et sens négociat., angl. cour. indisp., larges perspect. carrière. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 5431 — Sté T.P., région Paris. ch. cadre sup. pour assurer direction Entrepr., entre 35/50 ans. Sérieuses réf. domaine trav. publics indisp. Ecrire Bur. des Carrières, qui tr.

2° ETRANGER

N° 4775 — Le Cern, Genève, continue à offrir des postes d'ing. physiciens, mécaniciens, électriciens de niveaux div. ainsi que des postes de programmeurs de syst. et programmeurs scientifique. Ecr. Div. du Pers., 1211 Genève 23, Suisse.

N° 5380 — MISSION BENEVOLE, frais payés, avec épouse, 2-5 mois pays en dévelop. Ass. ECTI (fondée par 22 camarades). P. Borel (26), Fr. BLOCH LAINE : 63, 3° avenue, 60260 LAMORLAYE.

N° 5412 — Sté ING. CONSEIL à vocat. intern., spécialisée ds études, maîtrise œuvre fr. infrastructures, offre poste CHEF AGENCE ds gr. pays AFRIQUE OUEST pr y dévelop. ses activités. Nécessaire : pratiquer angl. parlé et écrit, avoir format. gén. techn. Génie Civil, avoir expér. prouvée ds négoc. ht niv. ds pays en voie dévelop. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2507 — Cam. 37 ans, exp. direct. moyenne entreprise, rech. poste responsabilité ds petite ou moyenne entr., ou poste fonctionnel grande entr. Résidence province souhaitée. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2508 — X 64, E.N.S.A.E., 30 ans, 5 ans expér., gestion-marketing, développement, rech. poste fonctionnel ds entreprise ou secteur bancaire. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

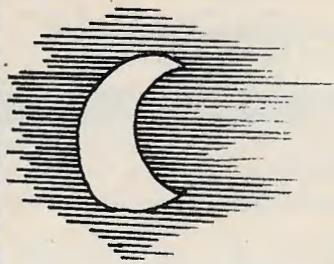
N° 2509 — Cam. promo 40, ing.civil des Mines, licencié en droit, anglais, habitude négociat. à niveau élevé avec administr. et secteur privé, pratique des problèmes de gestion d'entr., expér. plans de redressement aff. en difficulté, 4 ans Entrepr. Bât. et T.P. Administrateur dans filiale groupe multinat. anglais, ch.poste resp. Ecr. Bureau des Carrières, qui tr.

N° 2514 — X 61, I.N.S.E.A.D., expér. de contrôle gestion dans Sté américaine de Marketing et de Direction d'une société moyen. dans l'Édition, rech.poste à caractère gestion et commercial, soit comme Direct. sté moyenne ou de Division, soit dans Sté conseil. Libre rapidement. Ecr. Bureau des Carrières, qui tr.

N° 2515 — Cam. 38 ans, compétent en informatique, organisation, formation du personnel cherche emploi conseiller technique, temps partiel, ds Gde Entreprise ou Syndicat professionnel. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2519 — Directeur général, 39 ans, formation I.C.G., expérience réussie du redressement d'une entreprise moyenne, excellentes relations humaines, spécialisé dans la gestion prévisionnelle, cherche direction dynamique. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 5433 — Très imp. entr. Franco-Alger (Génie Civil et TP) Alger, offre poste Directeur Général pouvant convenir ing. grde école, ayant solide expér. Direct. Gén. ds domaine TP ou bâtiment. Capable après période 18 mois auprès Direct. Gén. en place, animer, gérer, développer entr. forte expansion. Situation 1er plan. Ecr. réf. MX 504A, E.T.A.P., 4, rue Massenet 75016 Paris.



N° 2522 — INFORMATIQUE DE GESTION, 29 ans, X 65, 5 ans expér. en informatique, gestion haut niveau, responsable 20 analystes et programm. rech. poste responsable des études. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2523 — X 40, direct. filiale ou établi. T.P. pratique question administrative et technique, programmes, budgets, comptabilité, org. chantiers, disponible avril, cherc. emploi similaire, même durée limitée, pour siège ou gros chantiers génie civil, V R D, autoroutes. Ecr. Br. des Carrières, qui tr.

N° 2524 — X, 29 ans, CEPE, 6 ans activité ds organisme études Administration. Expér. techniques, aide à la décision de secteurs aménagement, transport, logement, et problèmes finances publiques, rech.poste responsabl. ds service économique ou financier d'organisme public ou privé. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2525 — X 65, Civil Ponts, 5 ans expér. maîtrise d'œuvre (étude, passation marchés et contrôle) de travaux publics, route, ouvrages d'art, aérodromes, en Afrique cherc. poste respons. dans Entr. B.T.P. ou industrie. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2526 — X 42, Ing. génie atom., I.C.G. ex. mili., expér. marketing dévelop. biens équip. (méca, chaudronn., ingénierie, techn. nouv.) et direction filiale, ch. emploi responsab. petite ou moyen. entr. ou poste fonctionnel gde entr. Ecr. Bureau des Carrières, qui tr.

N° 2527 — X 65, ENST. pré ICG, 29 ans, angl. et., 5 ans informatique temps réel. Etud. tte proposition. Résidence province souhaitée (Alpes). Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2528 — Cam. 39 ans, ing. I.E.G. licencié-ès sciences, professeur d'automatismes à l'Université de Paris VIII, anglais, italien, courants, références premier ordre en électronique, électro-technique, génie nucléaire, cherche situation en rapport avec ses compétences. Prétentions salariales raisonnables. Tél. 973.27.42.

N° 2529 — X 64, 30 ans, 7 ans expér. INFORMATIQUE GESTION, ht niveau, solide culture informatique générale, bonne connais. problèmes exploitation, cherc. poste responsabilité des services informatique d'une entreprise. Accepterait séjours, postes à l'étr. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2530 — Cam. Vietn. (64), Pont (68), M.S. Etats-Unis, Esp. lu, grde exp. pbl plan et dévelopt indust. et irrigation pays sous-dévelop. Pouv. voyager. Cherche imp. poste banque, consult. industrie, construction.

direct. de production, ch. respons. globale de Direct. Gle dans Sté (100 à 200 M.C.A.) en expans. et à gest. moderne sur le plan industriel comme sur le plan du pers. Libre fin d'année. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

N° 2521 — Cam. 42 ans, ch. emploi mi-temps soit direct. général, petite entreprise, soit pour assumer l'ensemble des fonctions : contrôle gestion, marketing, relations humaines, ds entrpr. moyenne. Ecr. Bur. des Carrières, qui tr.

Demandes de situations

Insertions gratuites

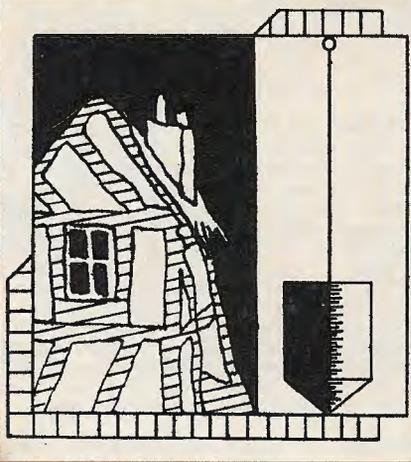
N° 2486 — Cam. 37 ans, 12 ans expér. indust. riche et variée : tech., organis., direct.d'usines,

REF. IM

McCann-Erickson



*Du pétrole brut,
les raffineries Esso
extraient les produits
énergétiques
et les matières premières
indispensables
à une multitude
d'activités humaines.*



Autres annonces

Secrétariat général de l'A.X.
17, rue Descartes, 75230
Paris Cedex 05
tél. : 033-32-83 - Poste : 320.

Demandes de situations

8 F la ligne 1) pour Familles

N° 472 — Fille cam. 24 ans, maîtrise Géographie, dipl. cycle sup. documentation Institut Etudes Politiques, Anglais courant, cherch. emploi Documentaliste, Paris ou rég. Paris. Mlle Toutan, 99 rue St Maur, 75011 Paris.

N° 488 — Femme cam. (X 58) dipl. études études supér. en anglais, commerce, documentation - expérience mise en place d'un service documentaire - recherche activité pour société française dans domaine information. Mme Teitgen, 216 Derby Road, Sandiacre, near Nottingham, NG 20 5 HE (Gde-Bret.).

N° 489 — Fille X jeune dipl. C.C.I.P. secrétaire direction bilingue Anglais, cherche emploi début juillet. Tél. 666.53.40.

N° 490 — Petit-fils cam., 25 ans, spécial, en recherches de supra-conductivité aux Laboratoires du Centre Atomique Argentin de Bariloche, désire sit. en Europe ou U.S.A. Godfrin, 1 rue Antoine-Pons, 13004 Marseille.

N° 491 — Fille cam., 27 ans pharmacien, Ch. situ. rég. Paris ou proche banlieue. Ecr. AX.

N° 492 — Gendre cam. (26), off. méca. 1re cl. marine marchande pilote privé avion, ch. sit. sédentaire, France ou étranger. Ecr. Montcharmont : 21, rue de Hochstatt 68200 Mulhouse.

N° 493 — Gendre cam. doct. ing. en chimie organique, rech. poste synthèse. Delyon 74, bd des Etats-Unis. Le Vésinet.

2) Personnes recommandées

N° 494 — Jne Math. Vietnam. Doct. 3^e cycle. Paris poursuivant études, ch. emploi partiel comme conseil. Ecr. A.X.

Locations

Tarif : 8 F la ligne.

N° 1035 — Cam. (37) loue Porticcio golfe Ajaccio, vue mer, villa 8 pers. living, 3 ch. 1 bains, 1 s. douche 2 wc, cuis. terrasses, jardin. Vais-selle, linge. Juillet 4000, Août 4200, Mars à octobre 1400 par quinz. Rens. EUR. 20.11.

N° 1036 — Serre Chevalier, vacances hiver et été, appts tt conf. à la semaine, au mois, à la saison, pour 3 à 9 personnes. Tél. heures de bureau 225.73.90.

N° 1037 — Louerais Le Lavandou, juin, août, villa vue panoramique, dix min. plages, 7 pers. Garages. Tél. 702.69.94.

N° 1038 — Les 2 Alpes, loue quinz. ou mois, app. 55 m2, 6 pers. tt conf. 736.06.20

N° 1039 — Nice Cimiez, à louer juillet villa 6 pièces, tt confort, garage, grand jardin. Tél. 727.25.72.

N° 1040 — A louer Fontainebleau, villa meublée 7 pièces, pr., proche gare, forêt, pour l'année scolaire. Tél. 033.09.73.

N° 1041 — Noisy-le-Roi, bel app. 4 p. s. de bains, vue sur jardin et campagne, 106 m2, garage. Récem. refait. libre 1er juin. Tél. Pecqueur, 273.60.00, (heures de bureau).

N° 1045 — Boulogne, près métro, cam. loue studio. Tél. 702.12.13 domicile.

N° 1046 — Courbevoie, 5 p. vide 100 m2, balc. s. bains + s; d'eau. Téléph. 10 min. St Lazare, 10 min. R.E.R., 2 min. gare Courbevoie. Libre octobre. Prix à débattre. Tél. 788.38.32.

N° 1048 — Paris 16^e Porte St Cloud, à louer 2 p. cuis. s. de b. Tél. calme et soleil, 53 m2. 1 000 F. Tél. 288.52.36, le matin.

N° 1049 — A louer Versailles résidence proche parc, août, pour 2 ans, deux appart. 100 m2 : salon, s. à manger, 2 ch. s. bains. Tél. 950.13.22 à 19 heures.

N° 1050 — A louer, mois Août, maison confort rég. Fontainebleau, 4/6 pers. 2 000 F. Tél. après 20 heures : 783.51.65. Van Blitz, 158 rue de Vaugirard, Paris.

N° 1051 — Ardèche-Sud, gde maison + annexe, 8/10 pers. tt confort, jardin, piscine. Tél. ou écr. A.X.

N° 1052 — Banyuls, petit app. 5 lits, tt cft, barbecue, vue. Ecr. A.X. qui transm.

N° 1053 — Majorque, villa bord mer, 2 chambres tt cft. Ecr. A.X.

N° 1054 — A louer Juillet-Août, 7^e arrond. 5 pièces tt conf. Tél. 567.88.55.

N° 1055 — Cam. loue studio Front de Seine 850 F. Tél. 626.46.11.

N° 1056 — Cam. loue métro Commerce (15^e) dans immeub. 1962, 3 pièces, vide, 70 m2, tél. calme. Tél. 250.40.97 (19-21 heures).

N° 1057 — Nation, Grands Champs, stand, vrai 2 pièces jam. habité, cuis. s. de b. 5^e ét. calme, soleil, balcon, cave, téléph. 1 350 F ch. et park. ss-sol compr. 722.64.93.

N° 1058 — St Germain-en-Laye, 10^e R.E.R., villa 8pp, 200 m2, séjour 35 m2, confort, calme. Jardin. Garage 3 voit. Libre 1er Août. Loyer 3 000 F/mois. Tél. 963.13.94.

N° 1059 — A louer 3 p. imm. récent gd stand, près R.E.R. St Germain-en-laye. Tél. 963.17.69.

N° 1060 — Gde banlieue Ouest, 40 min. train Montp. ds villa hab. w.e. été seul. appart. 2 pièces tt cft, terrasse, jardin. Ec. A.X.

N° 1061 — 94 l'Haye-les-Roses. Cam. 54 loue vide appart. 6 p. + garage, 130 m2, avec bail, dans résidence avec gd parc et tennis. Ecr. G. Peyrache, « La Corvette », 53 av. A. Martin, 06200 Nice.

N° 1062 — A louer Paris 12^e, bel app. 5 pièces ensol. vue dégagée, tt confort, bon état, 154 m2, 2^e ét. imm. pierre de taille + 1 chambre 8^e ét. Asc.-desc. et monte-charges. 2 700 F par mois + charges et chauff. Tél. 288.76.95 à part. 12 Juin.



N° 1063 — Ramatuelle, 10 km St Tropez, vue mer, 2-3 p. confort. 548.86.05, de 10 à 14 heures.

N° 1064 — A louer Cannes, pour 4 pers. appart. tt conf. proxim. mer, parc, 2 piscines. Juillet-Août. Tél. repas CAR 97.55.

N° 1065 — St Tropez centre, studio + terrasse 5 pers. 1er au 15 juillet. Tél. 901.16.51.

N° 1066 — Gd Travers près Gde Motte, ds villa 50 m plage, Juil. app. séjour, 3 chamb. 2 500 F Juin, Sept. séjour 2 ch. 1 200 F. Tt conf. terrasses, jardin. Robert, 7 rue Ateliers, Montpellier.

N° 1067 — Villa 6 ch. 10-12 pers. s. à mang. salon, 2 bains, 1 douche, téléph. Golfe du Morbihan direct. sur l'eau. Tél. à Mme Bès de Berc (48) 359.9078.

N° 1068 — La Plagne, été 1975, appart. 82 m2 gd balcon sud, 9/10 pers. Tél. 288/81/93.

N° 1069 — Juillet, loue villa campagne 10 km Grenoble, alt. 400 m. 7 pièces meubl. garage 2 voit., jardin. Mach. à laver linge, fournis. à proxim. Prix 1 500 F, Montagnat, 38330 St Ismier. Tél. (76) 89.07.22.

N° 1070 — Loue Supertignes été hiver, sem. quinz. ou mois, app. neuf, 5-6 pers. gd conf. Ecr. A.X. ou tél. (78) 56.34.71.

N° 1071 — Epouse cam. prêterait, début Juil. au début Sept., app. rive Gauche près quai, park. à X ou recomb. par X. Demande 600 F mens. pour frais électr. et gaz + communic. téléph. Tél. 260.81.03, heures repas.

N° 1072 — Defense, « Eve », 2 pièces 60 m2, stand, jam. habité, cuis. équip. balc. tél. 1 850 F ch. et park. ss-sol compr. 722.64.93.

N° 1073 — Espagne Javea (Entre Valence et Alicante) loue direct. maison avec plage et gd jardin, palmiers, pins, 4 chambres, 2 bains, cuis. gd séjour. Juillet, Août, Sept. Tél. 633.13.24.

N° 1074 — Imm. neuf; studio luxe avec garage, quartier Contrescarpe. Tél. 533.76.29 ou 642.86.58.

N° 1075 — Loue Luxembourg chambre bonne 5^e étage + kitch. et baignoire-sabot, 500 F chauff. et eau ch. compr. T BAB 18.52.

N° 1076 — Métro Oberkampf, coquet studio meublé, soleil, tt cft, verrière tél. cuis. s. bains équipées! Tél. ROQ 14.29 (7-8 heures), 355.44.33, poste 58.08.

N° 1077 — Juillet-Août. Maison près Malesherbes (65 km Paris) pour 5-6 pers. Picard : 707.50.77.

N° 1078 — Anthony, loue 2 p., cuisine, gd parc, 5 mn métro. d'Andon (52) : 727.80.95.

N° 1079 — Loue chambres étudiant Luxembourg. Tél. privé 548.14.79; bureau 970.75.21 poste 216.

Recherche d'appartements et échanges

tarif : 8 F la ligne

N° 613 — Benoît Genuini, Kessier 73 se mariant cherche à louer à Paris appart. 2-3 pièces, vide avec téléph. à partir 1er sept. S'adr. A.X.

N° 629 — Cam. 72 cherche, à partir Août-Sept. studio Paris, meublé ou non. S'adr. A.X.

N° 630 — Cam. cherche pour sa fille étudiante, 2 pièces loyer modéré, préf. quartier Châtelet pour 15 Août. Tél. 577.39.16 (après-midi).

N° 631 — Cherche petit appart. 2 pièces, meublé ou non, pour étudiants sérieux, quartier 15^e, 7^e, 6^e. Ecrire A.X.

N° 632 — X 52 cherche locat. 5-6 pièces vides, à partir Juin-Juil. préf. 5^e, 6^e, 13^e, 14^e, 15^e, ligne de Sceaux. Confort indifférent. Tél. 222.95.66 ou A.X.

N° 633 — Petite fille X, cherche 2-3 p. Montrouge. Tél. Mille Prévot : 657.12.86, poste 530.

N° 634 — Echange : cam. offre appart. loué, 5-6 pièces, catég. 2 A, Auteuil, 1er étage, clair, contre 3/4 pièces Rive Gauche ou 16^e, 17^e. Tél. 647.82.40.

N° 635 — Cam. 72 cherche pour Sept. Octobre, évent. villa construct. récente, 4 p. 120 m2, tt cft. Jardin boisé 2 500 m2 vue panoram. except., 250 m plage. Tél. 926.97.41, (20 heures à 21 h 30) ou à partir du 30 juin : 237.93.53, mêmes heures sauf mercredi).

N° 636 — Cam. 71 se mariant, cherche pour Sept. 2-3 pièces Paris. S'adr. A.X.

N° 637 — Massard (45) ch. pour sa fille app. 2 p. ou gd studio cuis. douche, à louer ou ach. Paris, préf. 6^e, 7^e, 15^e, 16^e ou banlieue Sud-Ouest, calme. Prix modéré. A part. Sept. 75. Ecr. ou tel. 1 rue J. Pagnon, 42000 St-Etienne Tél. (77) 33.17.97.

N° 638 — Cam. cherche à louer ou acheter, bord rivière, gde maison avec terrain, entre 100/250 km Sud-Ouest de Paris, Vendôme, Angers, Tours. Heures repas : LIT 29.03.

N° 639 — Fille X cherche appart. 2-3 pièces Rive Gauche. Tél. 969.14.81.

N° 640 — Fils cam. ch. louer 2 p. Paris de préf. prox. Nation, Août 75. Tél. 595.12.01.

N° 641 — Jeune cam. rech. studio meublé à louer Paris 7^e ou 15^e, à partir fin Sept. 75. Ecr. Ramacciotti, 5 bd Camille Flammarion, Le Massilia, ent. 2, 13001 Marseille.

N° 642 — X 72, Supélec. rech. app. 2 ou 3 p. rég. Gif-sx-Yvette. S'adr. A.X.

N° 643 — Cam. cherche app. 4-5 p. location avec bail, préf. 6^e, 14^e, 15^e, 16^e-sud. Calme, confort. Tél. soir 325.72.44.

N° 644 — Echangerais pour un mois d'hiver, très bel appart., 3 ch. 6 lits, tt cft. dans montagnes de Gruyère (Suisse) 1 200 m, près remontées et pistes ski; contre 1 mois, juillet ou août, app. ou villa bord mer. Ecr. Dreyer, Péroles 3, Fribourg 1700, Suisse.

Ventes - achats d'appartements et de propriétés

Tarif : 8 F la ligne.

N° 752 — 7^e arrond. Living plein soleil 25 m2 + ch. 13 m2, cuis. douche, wc, téléph. 5^e étage sans asc. 195 000 F. Tél. 551.76.57; le soir.

N° 764 — 50 km Poitiers, gde maison t;b; état, 6 p. cuis. bains, cellier, garage 2 voit. Sur 4 700 m2 dont 2 000 plantés sapins. Campagne très calme. Px. 164 000 F. Tél. 735.72.17 ap. 20 heures.

N° 765 — Père cam. vend Finistère-sud, près Morget, villa construct. récente, 4 p. 120 m2, tt cft. Jardin boisé 2 500 m2 vue panoram. except., 250 m plage. Tél. 926.97.41, (20 heures à 21 h 30) ou à partir du 30 juin : 237.93.53, mêmes heures sauf mercredi).



Entreprise
Moisant Laurent Savey
Paris, Nantes, Rennes,
Bordeaux, Lyon, Melun

Siège social
8, rue Armand-Moisant
75015 Paris
tél. : 783 82 13

Direction générale
3-5, rue Gustave-Eiffel
91420 Morangis
tél. : 909 34 27

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TOUTE NATURE

LA CONCORDE

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938

Capital Social : 47 520 000 F

5, rue de Londres - PARIS 9^e - Tél. : 874-82-50 - 874-29-51 - 744-97-77
C. RAYNAL (29), Directeur général adjoint
G. CAU (51), Directeur J. GEOFFROY (59), Secrétaire général adjoint

COPIE. CLAROT.

CGEE ALSTHOM

ÉQUIPEMENTS ET ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

UNE PUISSANCE INDUSTRIELLE A VOTRE SERVICE :

Entreprises électriques de toute nature.
Équipement électrique et contrôle -
commande des centrales et de toutes
unités de production d'énergie.
Lignes et réseaux de transport et de
distribution, postes, dispatchings...

Équipements électriques pour l'indus-
trie et le secteur tertiaire :
contrôle - commande, régulation, auto-
matisation et traitement de données.
Produits d'électrotechnique, d'électro-
nique de puissance et d'automatisme.

42 implantations en France, 5 usines, 20 succursales et filiales,
des représentants dans tous les pays.

S.A. AU CAPITAL DE 75.000.000 F

SIÈGE SOCIAL : 13, rue Antonin-Raynaud - LEVALLOIS-PERRET (FRANCE)

Tél. 758.13.13 / 739.33.60 - Télégr. CEGALOM-PARIS - Télex 62454

DES MILLIERS DE RÉALISATIONS A TRAVERS LE MONDE

**bijouterie
joaillerie
horlogerie
orfèvrerie
cadeaux
listes de mariage**

GUILDE DES ORFÈVRES
CATALOGUE SUR DEMANDE
CRÉDIT SOFINCO
PARKING ASSURÉ.

COMPTOIR D'ORLEANS

110-112-114 AV. GENERAL-LECLERC • PARIS 14^e • 828-15-62

bagues de fiançailles • grand choix de brillants

Remise Spéciale aux Camarades - Jean ROUSSELET (1930)

GENERALE SUCRIERE

10 établissements en France - 5000 personnes - souhaite intégrer un

X débutant

désireux de faire carrière dans le groupe et de s'orienter après formation vers des **postes de direction ou de gestion** (direction d'unité d'exploitation ou de services centraux).

Le poste de départ (100 km Paris par l'autoroute du Nord) à la Direction d'Exploitation de l'ensemble des usines comporte : établissement et suivi des plans d'investissement, études de rentabilité, études économiques, R.O. et permet d'acquérir des compétences sur les plans économique et financier, de même que sur la technique sucrière et de se roder aux rapports humains (travaux menés en collaboration avec les usines).

Les candidatures doivent être adressées (lettre manuscrite et C.V.) sous référence 640/JR, à :

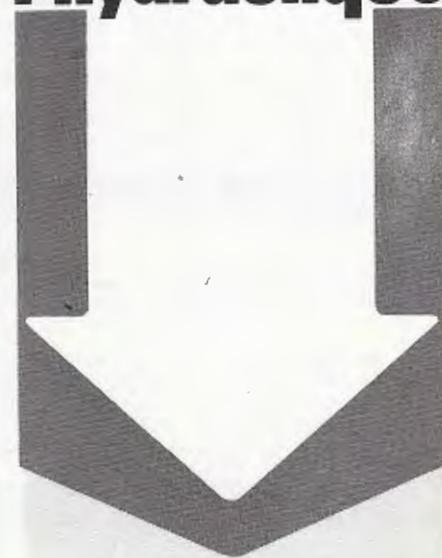
a. et j. ourlin

CONSEILS DE DIRECTION

47, AV. ALSACE-LORRAINE
92160 ANTONY



applications spéciales de l'hydraulique



Messier-Hispano étudie et réalise pour les industries de pointe des systèmes hydrauliques spéciaux comportant des éléments électro-mécaniques.

Applications :
domaine des suspensions,
amortissements,
servo-mécanismes, etc.

- Bureaux d'études et de calculs
- Centre d'expérimentation
- Centres de production
- Support des matériels en exploitation

Fiabilité et performance



MESSIER / HISPANO

58, rue Fénelon
92120 Montrouge
Tél. 657.11.21

Plus de 45 ans
d'expérience aéronautique

N° 771 — Paris XV^e, fille cam. vend appart. moderne impecc. : séjour, 2 ch? 72 m² sur jardin. 340 000 F. Soleil. Park. fermé. Tél. heures repas : 250.11.04.

N° 772 — A vendre, rég. Montfort l'Amaury, maison paysanne, séjour, cuis., 2 chambres, s. d'eau, w.c., chauff. centr., tél., grenier aménag. Jardin 1 750 m². Carré; 27, rue St Guillaume, 22000 St-Brieuc. Tél. 33.27.02.

N° 773 — Vends appart. récent 3 p. 64 m² + loggia 10 m², vue sur mer et ville, dans coprop. Antibes Fontonne, asc. pisc. tennis. 160 000 F. Tél. 976.47.72, Le Vésinet.

N° 774 — Cam. vend appart. 2 pièces, près Grasse, dans belle résid. tous services : restaurant, infirmerie... Situation except. Prix avantag. Ecrire Mlle Jalibert, Riviera I, 06530 Peymeinade. Tél. 36.86.93 et 94.

N° 775 — Cam. vend Paris Passy, appart. 100 m² 4 pièces princip. ch. de serv. double expos. très calme. Tél. Delaux, 504.46.67.

N° 776 — Cam. vend app. sal.; s. à m. 2 ch. tt conf. téléph. Parc St Cyr Fontenay le Fleury, 80 m². 120 000 F. Ecr. A.X.

N° 777 — X 65 vend 3 p. confort sur quai Pont-de Charenton. Tél. 893.27.14.

N° 778 — Cam. vend à Chatenay Malabry app. 75 m² : salon, s. à m. 2 ch. garage; petit immeub. 1962 dans parc, calme, site protégé, parf. état, 600 m métro. Libre rapidement. Prix 250 000 F. Tél. 702.81.09.

N° 779 — Côte basque, à Chiberta-Anglet, cam. vend en indivision gde villa 12 pces 3 s. bains, chauff. centr. téléph. gar. jardin, proxim. plage, tennis, golf. 550 000 F. Tél. Ortolu après 19 heures. Tél. 734.76.04.

N° 783 — Marly-le-Roi, Gdes Terres, 1 appart. 5 p. living balcon, 4 ch. s. bains, 1 cab. toil. cuis., wc ind., cave, proxim. R.E.R. St Germain. Gds espaces verts. Tél. 950.02.37 h. repas.

N° 784 — Ligne de Sceaux : Fontaine-Michalon, 4 p. cuis. s. bains, chauff. ind. gaz, cave, garage. Tél. 966.42.57.

N° 785 — Parc de Sceaux : 4 p. cuis. s. de bains, 78 m², parking, cave, plus chambre individuelle. Tél. 966.42.57.

N° 786 — Partic. vend Parly 2 studio type 2, 41 m², cuis.équip., loggia. Calme, bien situé. Prix très intéressant. 976.66.44.

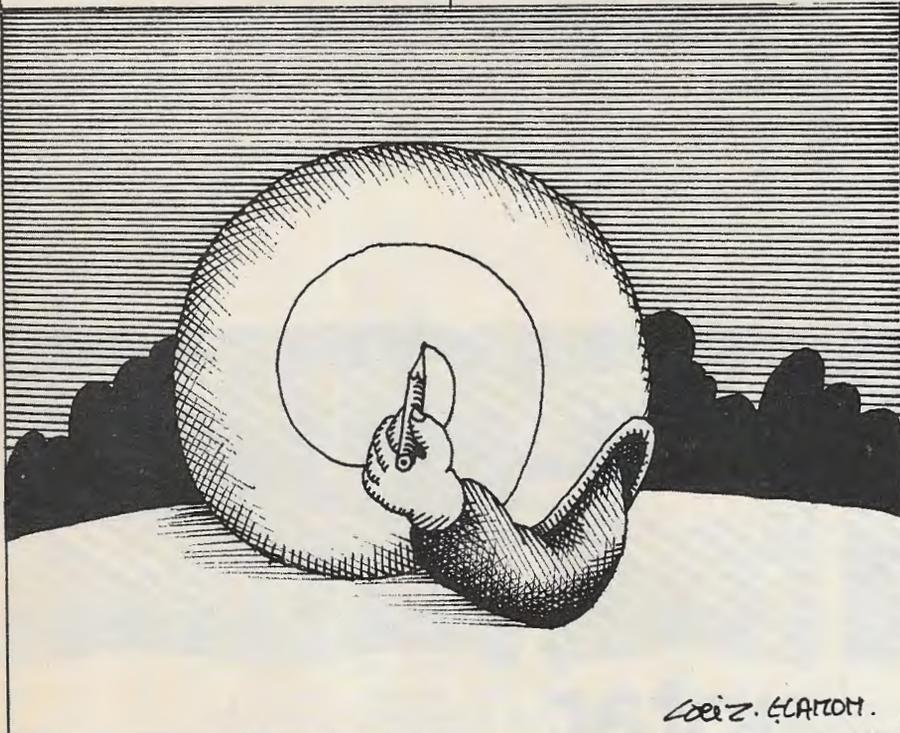
N° 760. — Amis cam. vend, app. PLAYA SAN JUAN (Alicante) Espagne, 50 m plage, vue sur mer : séjour 25 m², 3 ch., nomb. placards, cuis. séch. bains, w.c., (140 m² + 115 m² terrasse. Electr. eau chaude, 6e ét. asc.; park. auto. Prix : 115.000 F. Tél. bureau 272.96.64.

Achats et ventes divers

Tarif : 8 F la ligne.

N° 342 — Vends paire d'appliques cristal taillé XVIII^e. Tél. 551.64.92.

N° 343 — Sœur cam. vend meuble d'angle, style Chippendale, acajou ciré plein, marque Novestyle, bar, bibliothèque, vitrines, etc. Prix



N° 780 — 6^e arr. 2 appts 4 et 5 p. confort, calme Rens. 705.29.99, soir.

N° 781 — Ligne de Sceaux (Fontaine Michalon), 4 pièces 80 m² (F4) chauff. ind. gaz sur jardin. Tél. 966.42.57.

N° 782 — Blonville-sur-Mer, vends villa 250 m mer sur hauteur : living + 4 ch., 2 bains, chauff. centr. téléph. gd garage, terrasse v/mer, jardin 1 000 m², état impecc. Tél. 747.67.18 préf. matin.

Intér. Visible meubles Marco, 116 bd de Belleville, Paris 20^e. Tél. 797.09.73.

N° 346 — Vends ma collection argenterie ancienne, par pièces. Tél. 343.57.13.

N° 349 — A vendre, manteau astrakan, petite taille, TBE, tél. (23) 90.80.11.

N° 350 — A vendre, parfait état, 10 chaises Louis XV, cannées, dessus cuir, fin XIX^e. Tél. 870.47.48 ou écrire A.X.

Divers

Tarif : 8 F la ligne.

N° 341 — Femme cam. organise séjours en Angleterre dans centres équestres ou familles, avec ou sans cours. Attia, 17 rue de la Fontaine aux Prêtres, 92 Fontenay-aux-Roses. Tél. 350.35.25. après 17 heures.

N° 323 — Institutrice Hattemer, longue expér. cherche ds famille leçons ttes matières jusqu'à Seconde. Tél. A.X. poste 320.

N° 344 — Achète TIMBRE-POSTE en collection, en lots ou en vrac, stock de timbres en feuilles, lettres anciennes, vieilles enveloppes affranchies, archives (antérieures à 1900). Paiement comptant. Ecr. ou téléphoner à Olivier Ducassé, 2 résidence des Trois-Forêts, 78380 Bougival. Tél. 969.39.09 (matin ou après 20 heures);

n° 345 — Cam.- 56 recommande couturière italienne de classe. Prix modérés. Mme Di Mauro, Imm B 55 bd de Charonne, 11° Nouveau numéro de téléphone : 370.49.18.

N° 347 — Sillard (26) Maire de Chatillon s/ Colmont 53510, serait heureux accueillir, Juillet - 15 Sept., camarades sur terrain camp. caravanes municipal, 3 km N12 Forêt de

Mayenne, mi-chemin Paris-Bretagne. Classement 1 étoile, plein village ravitaillement, électr. eau, égoût, gratuité séjour année ouverture.

L'Assoc; Franç. des Amblyopes Unilatéraux, sans but lucr. (loi 1901) est ouverte aux adultes et enfants dont UN ŒIL a une VISION NULLE OU TRES REDUITE (4/10 maxi avec correction) et qui rencontrent de ce fait des difficultés. Etude projet modif. normes visuelles exigées Grdes Ecoles et Administrations. Membres 3 à 60 ans peuvent bénéficier de son Régime Prévoyance Groupe en cas de perte totale ou partielle vision bon œil. Ecrire AFAU, B.P. 407, 75122 Paris cedex 03 avec env. timbrée portant nom et adresse.

Annonces industrielles et commerciales

Tarif : 15 F la ligne pour les camarades, 20 F pour les autres personnes (encadré en plus).

N° 307 — Villas, terrains, appart. YVES PELLOUX les vend. Souv. tr. bonne aff. Cannes,

45 Croisette. Résidence Gd Hôtel. Tél. 38.56.56 (Frère cam.).

N° 308 — Silvy (31) Directeur gal Monvoisin et VINCENT peut traiter tous vos problèmes d'assurance : auto, incendie, responsabilité civile, vie, risques industriels, 101, 103, 105 bd Haussmann, Paris 8°. ANJ. 84.20 (24 lignes).

N° 309 — Cam. (45) recom. vvt tapissier profession, fg St-Antoine, tr. consciencieux, tous trav. anc. et mod. pr particul.et entrepr. THERA ET DEMANCHE, 20, rue St-Nicolas, Paris. Dor. 49-49. Cond. spéc. aux X.

N° 311 — Cam. (61) recom. plomberie, chauffage, couverture, installations sur devis. Dépannages. PLOGA, 525.50.00, 12, rue Auguste-Maquet, 16° Conditions spéc. aux X.

N° 340 — Steiner (28) recomm. sa traductrice pour l'Anglais (thème et version) et l'Allemand (version). Mme Bourgeois, 40 avenue Suffren, 75015 Paris. Tél. 306.20.87.

N° 348 — Bureaux grand standing 226 m2, libre rapid. Métro Pont de Neuilly. Tél. 720.75.57, Mme Duval.

N° 351 — Gendre cam. gérant Sté EVEREST, décoration-aménagt, offre cond. spéc. aux X (ex. 12 à 15 % s. moquettes), 11, rue de Miro-mesnil, Paris-8°. T. 265.11.92.



RAFFINAGE · DISTRIBUTION
RAFFINERIES A DONGES, VERN-SUR-SEICHE
HERRLISHEIM ET VALENCIENNES

ANTAR PETROLES DE L'ATLANTIQUE 4, rue Léon Jost - 75847 PARIS CEDEX 17 - Tél.: 227.07.80

107144-005-435

LE NUCLEAIRE A BESOIN DE VOS COMPETENCES

Vous voulez vous perfectionner, vous spécialiser ou valoriser vos connaissances dans un secteur de pointe.

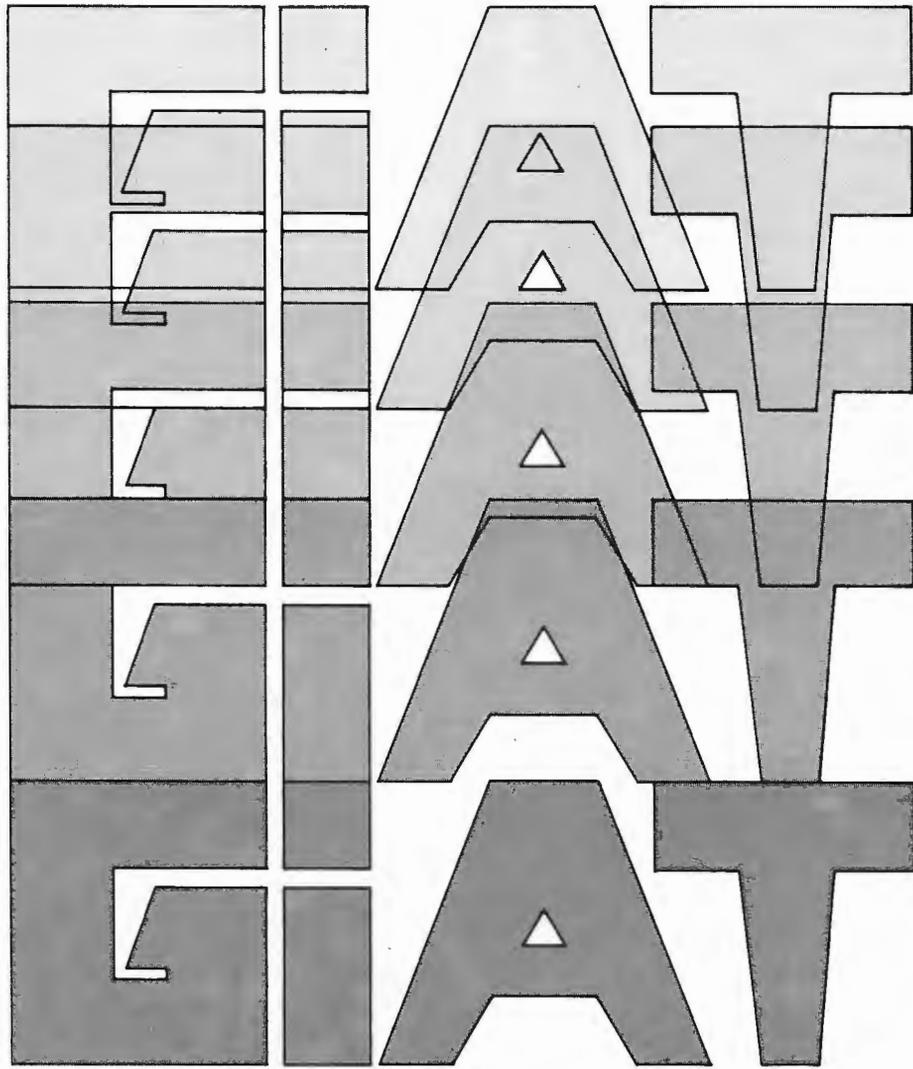
Nous pouvons vous en donner les moyens. Notre activité, l'engineering et la construction nucléaire, offre, en effet, de nombreuses possibilités à des ingénieurs débutants ou chevronnés, à des spécialistes ou des généralistes.



FRAMATOME

Ecrivez-nous, dites-nous ce que vous recherchez, nous envisagerons ensemble la meilleure orientation.

**TOUR FIAT 10
Service Emploi / Orientation
92084 PARIS La Défense
Cedex 16.**



TRADITION & QUALITE

Groupe industriel de l'Etat Français, le GIAT c'est :

- 11 établissements en France spécialisés dans la recherche et la fabrication d'armements terrestres,
- 17 000 personnes pour résoudre les problèmes de Défense tant en France qu'à l'étranger,
 - des technologies avancées,
- 1,8 milliard de chiffre d'affaires dont 1/3 à l'exportation,
 - 1^{er} constructeur français d'armement terrestre.

*10 place Georges Clemenceau
92211 St-Cloud - tél. : 602.52.00*